

**MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES**

BURKINA FASO
Unité – Progrès – Justice

**COMITE NATIONAL
DU RECENSEMENT**

**BUREAU CENTRAL
DU RECENSEMENT**

***RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION
ET DE L'HABITATION DE 2006 (RGPH-2006)***

<p>MONOGRAPHIE DE LA COMMUNE URBAINE DE OUAGADOUGOU</p>
--

Analyste :

BAYALA/ARISTE Laure Leila
Démographe à l'INSD

Décembre 2009

AVANT-PROPOS

Le Burkina Faso a entamé son processus de décentralisation intégrale avec l'adoption de la constitution en 1991. Pour leur bon fonctionnement en tant qu'entités de développement, les unités administratives créées dans le cadre de cette décentralisation ont besoin des données statistiques multisectorielles. Malheureusement de telles informations sont souvent inexistantes, ou très peu fournies.

Le Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 2006 (RGPH-2006), donne l'occasion de pallier en partie cette insuffisance. En effet, le RGPH permet de fournir des informations sur la population, du niveau national jusqu'à la plus petite unité administrative qu'est le village.


C'est pourquoi, l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD), dans le cadre de l'analyse des résultats définitifs, a jugé opportun de mettre à la disposition des décideurs nationaux et locaux, des partenaires techniques et financiers, de la société civile et de tout autre acteur du développement, des données régionales et provinciales variées dans divers domaines (démographique, économique, social, culturel, etc.) de la vie des populations.


Nous espérons que les informations contenues dans la présente monographie seront utiles aux acteurs du développement, en particulier l'administration déconcentrée et les collectivités locales, pour l'élaboration, le suivi et l'évaluation de leurs programmes et projets de développement économique, social et culturel.

Des informations plus détaillées sont disponibles à travers 16 rapports thématiques du RGPH, une plaquette des résultats, un dépliant des indicateurs et des tableaux statistiques qui peuvent être obtenues à l'INSD.

Nous vous en souhaitons un bon usage.

Le Directeur Général


Bamory OUARTARA
Chevalier de l'Ordre du Mérite



SOMMAIRE

LISTE DES TABLEAUX	7
LISTE DES CARTES ET GRAPHIQUES	11
SIGLES ET ABREVIATIONS	13
TABLEAU SYNOPTIQUE.....	15
INTRODUCTION	17
CHAPITRE 1 : PRESENTATION DU CADRE PHYSIQUE ET ADMINISTRATIF	19
1- PRESENTATION DU CADRE PHYSIQUE	19
1.1 – Relief et sols	19
1.2 – Climat	20
1.3 – Végétation, faune	20
1.4 – Hydrographie	20
2– PRESENTATION DU CADRE ADMINISTRATIF	21
2.1 – Etat de la population.....	24
2.2 – Structure par sexe et par âge	26
CHAPITRE 3 : CARACTERISTIQUES SOCIOCULTURELLES DE LA POPULATION	31
3.1 - Croyances religieuses	31
3.2 - Caractéristiques de la population selon les langues parlées	33
3.3 – Caractéristiques de la population selon la nationalité	35
CHAPITRE 4: NIVEAU D’INSTRUCTION, ALPHABETISATION et SCOLARISATION.....	41
4.1 - Niveau d’instruction	43
4.2 - Alphabétisation.....	47
4.3 - Fréquentation scolaire.....	50
CHAPITRE 5 : ETAT MATRIMONIAL ET NUPTIALITE DE LA POPULATION	59
5.1 - Population par état matrimonial.....	60
5.2- Nuptialité	63
CHAPITRE 6 : ACTIVITE ECONOMIQUE DE LA POPULATION.....	67
6.1 – Population et statut d’activité.....	69
6.2 – Population occupée	72
6.3 – Activité par arrondissement.....	74
CHAPITRE 7 : FECONDITE.....	77
7.1 - Natalité	77
7.2 - Fécondité.....	78
CHAPITRE 8 : HANDICAP AU SEIN DE LA POPULATION.....	81
8.1 – Nature du handicap	82
8.2 –Type du handicap	82
8.3 – Structure par sexe et âge des personnes vivant avec un handicap	83
8.4 – Répartition spatiale des personnes vivant avec un handicap.....	85
CHAPITRE 9 : POSSESSION D’UN ACTE DE NAISSANCE	87
9.1 - Données globales.....	87
9.2 - Niveau d’instruction et possession d’un acte de naissance	88
9.3 - Analyse différentielle de la possession d’un acte de naissance par arrondissement	90
CHAPITRE 10 : CARACTERISTIQUES DES MENAGES	93
10.1 - Effectif et taille moyenne des ménages.....	94
10.2 - Taille Moyenne des ménages par arrondissement	94
10.3 - Structure par sexe et âge des chefs de ménage.....	95
CHAPITRE 11 : CARACTERISTIQUES DE L’HABITATION	97
11.1 - Type d’habitat.....	98
11.2 - Mode d’éclairage	99
11.3 - Source d’énergie pour la cuisson	100
11.4 - Source d’approvisionnement en eau de boisson	102
11.5 - Type d’aisance	104

11.6 - Mode d'évacuation des ordures	105
11.7 - Mode d'évacuation des eaux usées	107
11.8 – Biens d'équipement	108
11.9 – Moyens de déplacement	110
CONCLUSION GENERALE	113
BIBLIOGRAPHIE	115
ANNEXES	117

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 2.1 : Répartition de la population par milieu de résidence selon le sexe et l'année	24
Tableau 2.2 : Répartition de la population par arrondissement selon le sexe.....	25
Tableau 2.3 : Densité des arrondissements.....	26
Tableau 2.4 : Répartition de la population par groupe d'âges selon le sexe (en pour 1000)	27
Tableau 3.1 : Répartition (%) de la population par arrondissements selon la religion	32
Tableau 3.2 : Répartition (%) de la population par groupes d'âge et sexe selon les principales communautés religieuses.....	33
Tableau 3.3 : Répartition (%) de la population par langue parlée selon l'arrondissement	34
Tableau 3.4 : Répartition (%) de la population de 3 ans ou plus par groupes d'âge selon les principales langues parlées	35
Tableau 3.5 : Répartition de la population par nationalité selon l'arrondissement.....	36
Tableau 3.6 : Répartition (%) de la population étrangère par nationalité selon les arrondissements	37
Tableau 3.7 : Répartition (%) de la population par groupes d'âge selon les principales nationalités et le sexe	37
Tableau 3.8 : Répartition (%) de la population par nationalité selon les principales croyances religieuses	39
Tableau 4.1 : Répartition (%) de la population de 3 ans ou plus ayant un niveau d'instruction par groupes d'âge selon le sexe.....	43
Tableau 4.2 : Répartition (%) de la population de 10 ans ou plus par classe achevée selon le sexe.....	44
Tableau 4.3: Répartition (%) de la population de 10 ans ou plus par classe achevée selon les arrondissements et le sexe.....	46
Tableau 4.3 suite 1	46
Tableau 4.3 suite 2	47
Tableau 4.4 : Répartition du taux d'alphabétisation (%) par groupes d'âge selon le sexe....	48
Tableau 4.5 : Répartition (%) des taux d'alphabétisation des 15 ans ou plus par arrondissement selon le sexe.....	49
Tableau 4.6 : Répartition (%) de la population de 3-29 ans selon le statut scolaire.....	51
Tableau 4.7 : Répartition (%) de la population de 3-29 ans fréquentant l'école au moment du recensement par niveau d'instruction selon le sexe.....	52
Tableau 4.8 : Répartition de la population scolarisable et de la population scolaire par âge selon le sexe.....	54
Tableau 4.9 : Répartition (%) des taux brut et net de scolarisation au primaire par arrondissement.....	54
Tableau 4.10 : Répartition de la population scolarisable et de la population scolaire au secondaire par âge selon le sexe.....	56
Tableau 4.11 : Répartition (%) du taux brut de scolarisation au secondaire par arrondissement.....	56

Tableau 4.12 : Répartition de la population scolarisable et de la population scolaire du supérieur par âge selon le sexe	57
Tableau 4.13 : Nombre d'étudiants pour 100.000 habitants.....	58
Tableau 5.1 : Répartition de la population de 12 ans ou plus par état matrimonial selon le sexe	60
Tableau 5.2 : Répartition (%) de la population par groupes d'âge selon l'état matrimonial et le sexe	61
Tableau 5.3 : Répartition (%) de la population de 12 ans ou plus par arrondissement et sexe selon l'état matrimonial.....	63
Tableau 5.4 : Nuptialité des hommes à partir de la proportion des célibataires de 15 ans ou plus	64
Tableau 5.5 : Nuptialité des femmes à partir de la proportion des célibataires de 15 ans ou plus	64
Tableau 6.1 : Taux d'activité (%) par groupes d'âge selon le sexe	69
Tableau 6.2 : Taux d'inactivité (%) par groupes d'âge selon le sexe	70
Tableau 6.3 : Répartition (%) des taux d'activité et de chômage par groupes d'âge de la population de 15 ans et plus selon le sexe.....	71
Tableau 6.4 : Répartition (%) des actifs par profession selon le sexe.....	72
Tableau 6.5 : Répartition (%) des actifs occupés par occupation selon le secteur d'activité	73
Tableau 6.6 : Répartition (%) des actifs occupés par la situation dans l'occupation selon le sexe	74
Tableau 6.7 : Répartition (%) des indicateurs d'activité par arrondissement	75
Tableau 7.1 : Taux brut de natalité (‰).....	78
Tableau 7.2 : Répartition (%) des femmes par groupes d'âge selon le nombre d'enfants nés vivants et le nombre moyen d'enfants nés vivants.....	78
Tableau 7.3 : Répartition (‰) des taux de fécondité par groupes d'âge	80
Tableau 8.1 : Répartition (%) de la population par statut de handicap selon le sexe	82
Tableau 8.2 : Répartition (%) des personnes vivant avec un handicap selon le sexe et le type du handicap	83
Tableau 8.3 : Répartition des personnes vivant avec un handicap par groupes d'âge selon le sexe	84
Tableau 8.4 : Répartition des personnes vivant avec handicap par arrondissement selon le type du handicap	85
Tableau 9.1 : Répartition (%) de la population résidente par sexe selon la possession d'un acte de naissance.....	87
Tableau 9.2 : Répartition (%) des enfants de moins de cinq ans selon la possession d'acte de naissance	88
Tableau 9.3 : Répartition (%) de la population résidente par niveau d'instruction et sexe selon la possession d'un acte de naissance	89
Tableau 9.4 : Répartition (%) des enfants de 6 ans selon la possession d'un acte de naissance	90
Tableau 9.5 : Répartition (%) de la population résidente par arrondissement selon la possession d'un acte de naissance.....	90

Tableau 9.6 : Répartition (%) des enfants de moins de cinq ans par commune selon la possession d'un acte de naissance.....	91
Tableau 10. 1 : Répartition des effectifs et de la taille des ménages	94
Tableau 10. 2 : Répartition (%) des chefs de ménage par groupes d'âge et le sexe.....	96
Tableau 11.1 : Répartition (%) des unités d'habitation par type d'habitat selon l'arrondissement	99
Tableau 11.2 : Répartition (%) des ménages par mode d'éclairage selon l'arrondissement.....	100
Tableau 11.3 : Répartition (%) des ménages par source d'énergie pour la cuisson selon l'arrondissement	102
Tableau 11.4 : Répartition (%) des ménages par source d'approvisionnement en eau de boisson selon l'arrondissement	104
Tableau 11.5 : Répartition des ménages (%) par type d'aisance selon l'arrondissement...	105
Tableau 11.6 : Répartition (%) des ménages par mode d'évacuation des ordures selon l'arrondissement	107
Tableau 11.7 : Répartition (%) des ménages par mode d'évacuation des eaux usées selon l'arrondissement	108
Tableau 11.8 : Répartition (%) des ménages par bien possédé selon l'arrondissement	109
Tableau 11. 9 : Répartition (%) des ménages par moyen de déplacement possédé selon l'arrondissement	111
Tableau A1: Etat de réception des questionnaires du RGPH 2006 des représentations diplomatiques du Burkina Faso (Ambassades et consulats).....	117
Tableau A2 : Répartition de la population par année d'âge selon le sexe	118
Tableau A3 : Répartition de la population par arrondissements selon le sexe.....	120
Tableau A4 : Répartition de la population par religion et milieu de résidence selon la province	120
Tableau A5 : Répartition de la population par langue parlée selon l'arrondissement de résidence	120
Tableau A6 : Répartition de la population par nationalité selon l'arrondissement de résidence	121
Tableau A7 : Répartition de la population par groupes d'âge selon l'état matrimonial et le sexe	122
Tableau A.8 : Répartition de la population de 5 ans ou plus par statut d'occupation et le sexe	123
Tableau A.9 : Répartition de la population active par groupes d'âge selon le sexe	123
Tableau A.10 : Répartition de la population occupée par occupation principale.....	123
Tableau A.11 : Répartition de la population occupée par situation dans l'occupation principale selon le sexe	124
Tableau A12 : Répartition de la population vivant avec un handicap par type arrondissements et sexe selon la nature du handicap	124
Tableau A13 : Répartition de la population de l'arrondissement de Baskuy par groupes d'âge selon le sexe.....	125
Tableau A14 : Répartition de la population de l'arrondissement de Bogodogo par groupes d'âge selon le sexe	126

Tableau A15 : Répartition de la population de l'arrondissement de Boulmiougou par groupes d'âge selon le sexe	127
Tableau A16 : Répartition de la population de l'arrondissement de Nongremassom par groupes d'âges selon le sexe	128
Tableau A17 : Répartition de la population de l'arrondissement de Sig-Nonghin par groupes d'âge selon le sexe	129
Tableau A18 : Répartition de la population des ambassades par groupes d'âge selon le sexe	130

LISTE DES CARTES ET GRAPHIQUES

Carte n°1 : Carte de la province du Kadiogo	16
Graphique 2.1 : Pyramide par groupes d'âge de la population totale de la ville de Ouagadougou.....	28
Graphique 2.2 : courbes des rapports de masculinité (%) de la population par milieu de résidence	29
Graphique 3.1 : Répartition (%) de la population des deux principales communautés religieuses par arrondissement	32
Graphique 3.2 : Répartition (%) de la population selon les principales langues parlées	34
Graphique 3.3 : Répartition (%) de la population étrangère par nationalité	36
Graphique 3.4 : Pyramide des âges des résidents burkinabè.....	38
Graphique 3.5 : Pyramide des âges des résidents étrangers	39
Graphique 4.1 : Taux d'instruction des 10 ans ou plus par niveau et sexe	45
Graphique 4.2 : Taux d'alphabétisation par groupes d'âge selon le sexe.....	48
Graphique 4.3 : Taux d'alphabétisation par arrondissement de la population de 15 ans ou plus selon le sexe	50
Graphique 4.4 : Courbes des rapports de masculinité de la population de 3-29 ans selon le statut scolaire	52
Graphique 4.5 : Proportions (%) des 3-29 ans fréquentant l'école au moment du recensement par niveau d'études atteint.....	53
Graphique 4.6 : Taux nets de scolarisation au primaire par arrondissements selon le sexe	55
Graphique 4.7 : Taux brut de scolarisation au secondaire par arrondissements selon le sexe	57
Graphique 5.1 : Etat matrimonial par sexe (%)	60
Graphique 5.2 : Courbes de parité (Homme/Femme) par état matrimonial	62
Graphique 6. 1 : Taux d'activité (%) par groupes d'âge	71
Graphique 6.2 : Proportions (%) d'actifs par secteurs d'activité.....	73
Graphique 6.3 : Répartition (%) des occupés selon la situation dans l'occupation.....	74
Graphique 7.1 : Courbe de l'évolution de la fécondité cumulée	79
Graphique 7.2 : Courbes de la fécondité du moment.....	79
Graphique 8.1 : Pyramide par groupes d'âge des personnes handicapées	83
Graphique 9.1 : Répartition (%) de la population résidente par sexe selon la possession d'un acte de naissance.....	88
Graphique 9.2 : Répartition (%) de la population par arrondissement selon le statut de possession d'un acte de naissance.....	91
Graphique 10. 1 : Taille moyenne des ménages par arrondissement.....	94
Graphique 10.2 : Répartition des chefs de ménage (CM) par sexe	95
Graphique 11.1 : Répartition (%) des ménages par type d'habitat.....	98

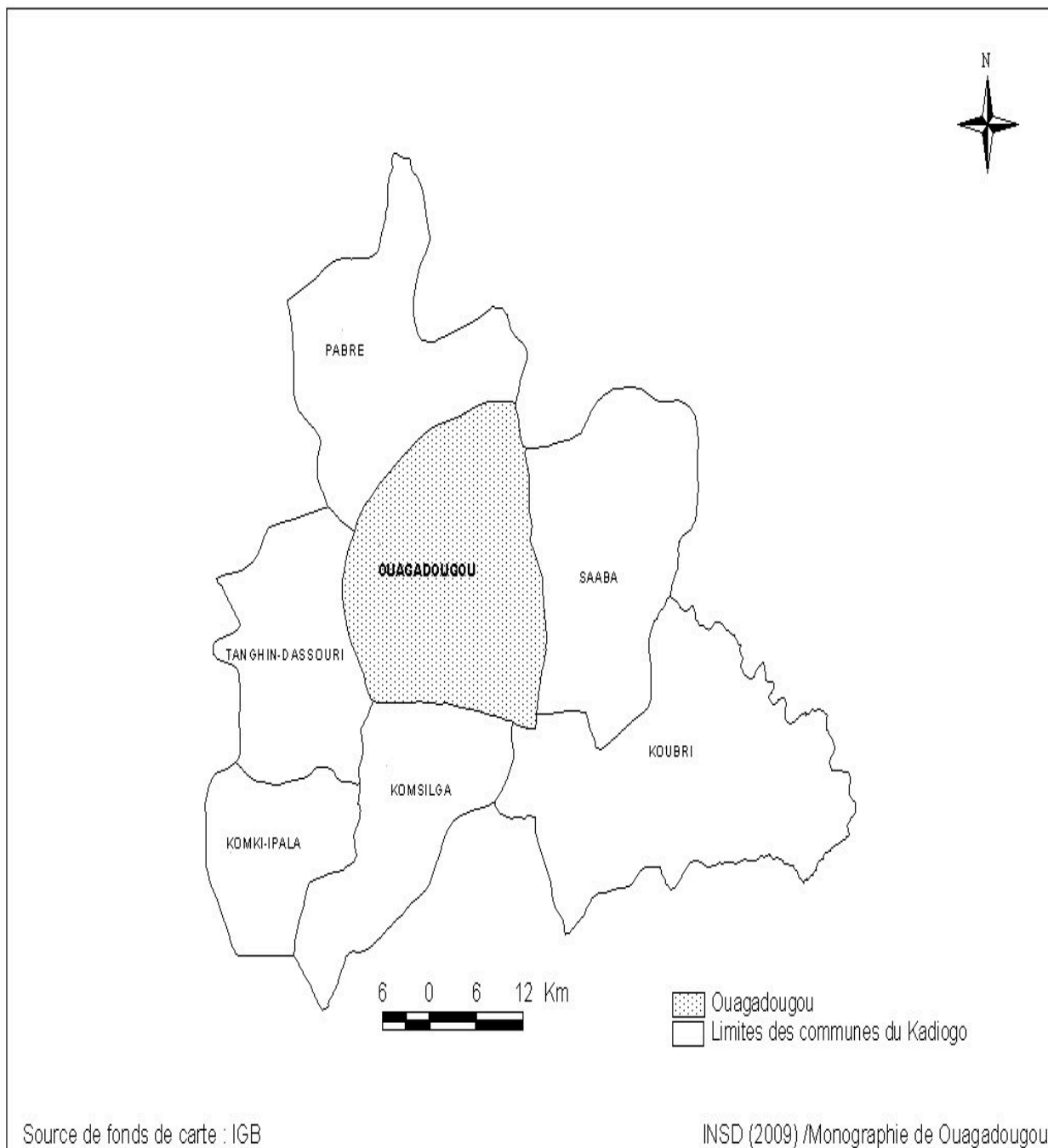
Graphique 11.3 : Répartition (%) des ménages selon la principale source d'énergie pour la cuisson	101
Graphique 11.4 : Répartition (%) des ménages selon la principale source d'approvisionnement en eau de boisson.....	103
Graphique 11.5 : Répartition (%) des ménages par milieu de résidence selon le type d'aisance	104
Graphique 11.6 : Répartition (%) des ménages par milieu de résidence selon le mode d'évacuation des ordures	106
Graphique 11. 7 : Répartition (%) des ménages par milieu de résidence selon le mode d'évacuation des eaux usées	107
Graphique 11. 8 : Répartition (%) des ménages par milieu de résidence selon les biens possédés	109
Graphique 11. 9 : Répartition (%) des ménages par milieu de résidence selon les moyens de déplacement possédés.....	110

SIGLES ET ABREVIATIONS

APFH	: Association pour la promotion des femmes handicapées
CM	: Chef de ménage
ECLA	: Association être comme les autres Fédération burkinabè des associations pour la promotion des personnes handicapées
FEBAH	: handicapées
INSD	: Institut national de la statistique et de la démographie
ISF	: Indice synthétique de fécondité
ND	: Non déclaré
OMD	: Objectif du Millénaire pour le Développement
OMS	: Organisation mondiale de la santé
ONG	: Organisation non gouvernementale
RGPH	: Recensement général de la population et de l'habitation
RM	: Rapport de masculinité
TBS	: Taux brut de scolarisation
TBN	: Taux brut de natalité
TGFG	: Taux brut de fécondité générale
TSAS	: Taux brut de scolarisation par âge spécifique
TNS	: Taux net de scolarisation
UNESCO	: Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

TABLEAU SYNOPTIQUE

INDICATEUR	VALEUR
Indicateurs du Burkina Faso (Ensemble du pays)	
Population totale	14 017 262
Population masculine	6 768 739
Population féminine	7 248 523
Population urbaine	3 181 967
Population rurale	10 835 295
Densité de la population (hbts/km ²)	51,8
Rapport de masculinité (Nombre d'hommes pour 100 femmes) (%)	93,4
Taux d'urbanisation (%)	22,7
Taux d'accroissement annuel moyen de la population (%)	3,1
Nombre moyen d'enfants par femme (ISF)	6,2
Espérance de vie à la naissance (années)	56,7
Indicateurs de la commune urbaine de Ouagadougou	
Population totale	1 475 839
Population masculine	745 616
Population féminine	730 223
Densité de la population (hbts/km ²)	2847,9
Rapport de masculinité (Nombre d'hommes pour 100 femmes) (%)	102,1
Population des enfants de moins d'un an (0 an) (%)	2,6
Population des enfants de moins de 5 ans (0-4 ans) (%)	12,4
Population des enfants de 6 à 11 ans (%)	13,5
Population des enfants de 6 à 14 ans (%)	19,9
Population des enfants de moins de 15 ans (0-14 ans) (%)	34,5
Population des jeunes de 15 à 29 ans (%)	36,3
Population des femmes en âge de procréer (15-49 ans) (%)	28,3
Population des femmes en union (%)	47,3
Taux d'accroissement annuel moyen de la population (%)	7,6
Nombre moyen d'enfants par femme (ISF)	4,1
Nombre de naissances vivantes pour 1000 habitants (%0)	35,6
Nombre de ménages ordinaires	308 380
Taille moyenne des ménages	4,8
Taux de scolarisation des filles (%)	108,9
Taux de scolarisation des garçons (%)	115,9
Taux d'alphabétisation des personnes de 15 ans ou plus	59,9
Taux d'activité des personnes de 15 ans ou plus (%)	54,5
Nombre de personnes possédant un acte de naissance (%)	98,0
Nombre d'enfants de moins de 5 ans ayant un acte de naissance (%)	95,9

Carte n°1 : Carte de la province du Kadiogo

INTRODUCTION

La commune urbaine de Ouagadougou, est limitée au nord par les communes rurales de Pabrè et de Loumbila à l'est par celle de Saaba, au Sud par celles de Koubri et de Komsilga et enfin à l'Ouest par la commune rurale de Tanghin Dassouri. La ville de Ouagadougou est située au cœur de la province du Kadiogo, elle-même située au Centre du Burkina Faso. Elle couvre une superficie de 518 km², soit 0,2 % du territoire national. La commune urbaine de Ouagadougou compte cinq (5) arrondissements trente (30) secteurs et dix sept (17) villages. Sa population est essentiellement composée de Mossi, Dioula, Fulfuldé, Bissa, Gurunsi.

Capitale du Burkina Faso, la ville de Ouagadougou est au terminus de la voie ferrée venant d'Abidjan (Côte d'Ivoire) et occupe de ce fait une position géographique favorable aux échanges commerciaux. Ouagadougou est une plaque tournante du commerce de produits agricoles et du bétail avec le reste du Burkina Faso d'une part, et les pays voisins d'autre part. Les pays frontaliers comme la Côte d'Ivoire, le Bénin, le Niger, le Togo, le Ghana et le Mali constituent un potentiel énorme de débouchés pour ces produits.

La commune urbaine de Ouagadougou est le principal centre économique du Burkina Faso. Les principales activités économiques sont l'industrie (bâtiments et travaux publics ; manufacture d'ouvrages métalliques ; transformation et conditionnement de produits alimentaires...) l'agriculture et l'élevage, le commerce (des grossistes aux petits commerces traditionnels) les banques, l'artisanat, le transport, l'hôtellerie et le tourisme. En effet, plusieurs unités de production de biens ou de services marchands sont implantées sur son territoire. Il s'agit pour la plupart des unités de fabrication de produits alimentaires (BRAKINA, COBU BRAFASO, SODEPAL, NOOMDE etc.) et de produits dérivés du bois. Quant à l'artisanat, il regroupe diverses productions dont les principales sont, les cuirs et peaux, la menuiserie, la sculpture, la poterie, le bâtiment et la teinture.

En matière de données statistiques, il existe quelques données sur la ville de Ouagadougou qui cependant traitent de manière sommaire les phénomènes. La présente monographie se justifie donc par ce manque d'informations. Elle se propose de répondre aux attentes des utilisateurs des données démographiques et socioéconomiques se rapportant à la ville. Elle fournit des données contextuelles pour les différents utilisateurs que sont les décideurs, les élus locaux, les services publics, les chercheurs, la Société civile, etc. Ces informations sont disponibles au niveau des entités administratives constituantes de la ville, que sont les arrondissements. Les données du RGPH se rapportent à plusieurs secteurs de la vie socioéconomique et culturelle de la population (structures de la population, santé, éducation, emploi, environnement, etc.).

La présente monographie est structurée en onze (11) chapitres comme suit :

- présentation du cadre physique et administratif de la région ;
- état et structures de la population ;
- caractéristiques socioculturelles de la population ;
- niveau d'instruction, alphabétisation et scolarisation ;
- état matrimonial et nuptialité de la population ;
- activité économique de la population ;
- fécondité ;
- handicaps au sein de la population ;
- possession d'un acte de naissance ;
- caractéristiques des ménages ;
- caractéristiques de l'habitation.

CHAPITRE 1 : PRESENTATION DU CADRE PHYSIQUE ET ADMINISTRATIF¹

Introduction

La loi N°10/96/ADP du 24 Avril 1996, portant modification de limites de provinces, fait du Kadiogo une province composée de six départements (Komki Ipala, Koubri, Komsilga, Pabré, Saaba et Tanghin-Dassouri), d'une commune de plein exercice (Ouagadougou) à statut particulier et d'une commune de moyen exercice Tanghin-Dassouri. C'est cette loi qui est à l'origine de la création de la commune urbaine de Ouagadougou.

Depuis le 21 décembre 2004, le Burkina Faso s'est doté d'un nouveau cadre juridique de la décentralisation dénommé « Code général des collectivités territoriales ».

Ce code général des collectivités territoriales détermine et définit les deux types de collectivités territoriales mais il donne aussi une définition d'une collectivité de base (commune urbaine et rurale) et une collectivité de coordination (la région). Par ailleurs, il organise aussi l'agencement général des cadres de gestion déconcentrée et décentralisée. Ce chapitre présente le cadre physique et administratif de la ville de Ouagadougou.

1- PRESENTATION DU CADRE PHYSIQUE

1.1 – RELIEF ET SOLS

Le relief et les sols sont des facteurs qui permettent de comprendre l'implantation des hommes dans certaines zones. Ils expliquent la forte concentration par endroit et le sous peuplement de certaines terres.

1.1.1. – Relief

Située sur la vaste pénéplaine centrale, du Burkina Faso, la commune urbaine de Ouagadougou se caractérise par un ensemble de terrains plats qui descendent en pente douce du Sud vers le Nord et par une absence de points élevés. Les pentes sont en effet faibles et varient entre 0,5 et 1% (YRA A., 2001). Cette zone fait partie du vieil ensemble cristalloyllien d'âge antécambrien, aplani et recouvert d'un manteau assez continu, mais d'épaisseurs irrégulières d'altérités de cuirasses et de dépôts détritiques (Schéma Directeur d'Aménagement du grand Ouaga 1999). Aucun obstacle physique ne limite l'étalement de la ville qui s'agrandit au gré de la croissance démographique et de l'occupation des espaces ruraux qui l'entourent.

1.1.2 – Sols

La ville de Ouagadougou repose sur des sols peu profonds et pauvres en éléments nutritifs. Les sols de la commune urbaine de Ouagadougou sont de types ferrugineux tropicaux lessivés développés sur des matériaux sableux, sablo argileux ou argileux. Ils sont très riches en oxydes et hydroxydes de fer et de manganèse ce qui leur donne une couleur rougeâtre. Ces sols se caractérisent aussi par leur faible teneur en potassium, phosphore et avec une structure fragile très sensible à l'érosion.

¹ La présentation du cadre physique et administratif de la ville de Ouagadougou est issue de deux documents à savoir :

- « Etude diagnostique de l'agglomération de Ouagadougou », City développement stratégie, 2007, 144 p.
- « Rapport d'inventaire des espèces ligneuses sur le couloir du projet de réhabilitation de la route nationale » Narcisse Nikiéma, Septembre 2009, 8 p.

1.2 – CLIMAT

Le climat se définit comme une description des moyennes et des extrêmes météorologiques en un endroit limité. La ville de Ouagadougou est située au cœur du Burkina Faso à la latitude 12°21'N et à la longitude 01°31 W. Elle bénéficie de l'influence du climat nord soudanien de par sa situation géographique.

La commune urbaine de Ouagadougou connaît deux saisons : une saison des pluies qui s'étale de mai à septembre et une saison sèche qui dure d'octobre à avril. La pluviométrie moyenne est de 740 mm avec une grande variabilité inter annuelle. Sa température moyenne est de 24.2°C avec de fortes amplitudes thermiques diurnes moyennes pouvant dépasser 13°C. L'humidité relative moyenne de l'air est de 49%.

Deux principaux types de vents soufflent sur la ville de Ouagadougou : les vents secs de l'harmattan et les vents frais de la mousson. Selon les relevés météorologiques, la vitesse moyenne annuelle des vents à Ouagadougou a été estimée à 2,1 m/s sur la période 1970-1999. Mais d'une manière générale on distingue deux grandes périodes :

De novembre à Avril, la ville se trouve sous l'influence de l'harmattan. Les vents relativement faibles soufflent à une vitesse variant entre 2 et 2,3 m/s, soulevant souvent beaucoup de poussière favorisant la propagation de certains germes pathogènes (méningocoque). Aussi, la visibilité se trouve fortement réduite et cela peut être à l'origine de nombreux accidents de la circulation.

Les vents deviennent plus violents entre les mois de Mai et de Juillet (vitesse supérieure à 2,3m/s), mais connaissent par la suite une légère baisse en août et en septembre. Cette période est celle des précipitations accompagnées souvent d'orages qui sont à l'origine de la violence des vents constatée.

1.3 – VEGETATION, FAUNE

La formation végétale initiale de la ville a connu une dégradation nette en quantité et en qualité. Seules les espèces utilitaires telles que le karité, le raisinier, etc., ont été épargnés ou conservées. Quelques espèces fruitières ou non comme le manguier, l'eucalyptus, la pomme d'acajou, le caïlcédrat ont été plantées à l'intérieur ou aux alentours des concessions et le long des rues.

La forêt classée du barrage (ou Bangr-weogo) celle du « CNRST » et quelques espaces verts constituent désormais pour la ville de Ouagadougou, les grandes réserves forestières. La ceinture verte, mise en place avant la période révolutionnaire, et qui avait pour but de protéger la capitale des vents desséchants, de piéger les poussières et d'atténuer le transports des sols par les eaux de ruissellement vers les barrages a été presque totalement « consommée » par les habitats spontanés ou les lotissements (KAFANDO Y., 2006).

La faible densité du couvert végétal, résultat de l'action anthropique et le braconnage ont fortement contribué à la disparition de la faune. En dehors de la petite faune (rat, écureuil, lièvre, etc.) et des oiseaux, le gros gibier est quasi-inexistant. Pourtant, la viande de gibier est fortement demandée dans les maquis et restaurant de la ville. Cependant, le parc Bangr Weogo a entrepris la réintroduction de certaines espèces (Cob, Guib, Céphalophe etc).

1.4 – HYDROGRAPHIE

L'implantation de la ville s'est fait sur un site que l'on pourrait qualifier de marécageux. Le souci de se protéger d'éventuels envahisseurs (les marigots étaient à l'origine difficilement franchissables) et d'avoir une bonne réserve d'eau, ont certainement guidé les premiers occupants dans le choix d'un tel site. La commune urbaine de Ouagadougou est située dans le bassin versant du Massili.

Elle est traversée par quatre marigots du Sud vers le Nord : le marigot central ou de (Paspanga) et le marigot de Zogona aménagés en canal, le marigot du Mooro Naaba (ou du Kadiogo) dont seulement un tronçon est aménagé en canal et celui de Wentenga (ou de Dassasgo). En outre, Ouagadougou compte au total quatre (4) barrages intra urbains dont trois (3) participent à l'alimentation en eau potable de la ville. Les risques d'inondation sont énormes pour les populations riveraines des marigots et des barrages lors des fortes pluies.

2- PRESENTATION DU CADRE ADMINISTRATIF

Ouagadougou est une commune à statut particulier. Elle compte trente (30) secteurs et dix sept (17) villages repartis entre les cinq (5) arrondissements (Baskuy, Bogodogo, Boulmiougou, Nongremassom et Sig-Nonghin) formant la commune urbaine.

L'arrondissement de Baskuy regroupe les secteurs 1 à 12, celui de Bogodogo est composé des secteurs 14, 15, 28, 29 et 30 ainsi que les villages de Balkuy et de Yamtenga. Pour ce qui est de l'arrondissement de Boulmiougou, il comprend les secteurs 16, 17, 18, 19 et les villages de Boassa, de Sandaogo, de Zagtouli et de Zongo. Quant à l'arrondissement de Nongremassom, il est constitué des secteurs 13, 23, 24, 25, 26, 27 et des villages de Nioko, de Polesgo, de Sakoula, de Soguedin et de Roumtenga. Enfin l'arrondissement de Sig-Nonghin qui regroupe les secteurs 20, 21, 22 et les villages de Basseko, de Bissighin, de Darsalam, de Kamboincé, de Silmiougou et de Yagma.

Du fait de son statut à la fois de capitale d'état et de chef lieu de région, de province et de département, Ouagadougou abrite le siège de tous les départements ministériels et les services déconcentrés de l'Etat répartis à travers les différents arrondissements. Ce dispositif institutionnel est complété par les services municipaux.

- Les services déconcentrés de l'Etat ont pour rôle de traduire aux niveaux régional, provincial et départemental les missions assignées aux différents ministères techniques et centraux. On distingue ainsi les services administratifs (gouvernorat, haut-commissariat), les services techniques de soutien à la production agro-sylvo-pastorale, les services économiques, les services socio-éducatifs et culturels, les services de sécurité enfin les institutions financières ;
- L'institution municipale de Ouagadougou est la mieux élaborée du pays et constitue un repère pour les autres communes. Elle est dirigée par un maire de la commune et des maires d'arrondissements. Le conseil municipal, qui est l'organe délibérant de la commune comprend 90 membres et est présidé par un maire élu pour un mandat de cinq ans depuis 1995. Le maire qui est le chef de l'administration communale dispose d'un cabinet et est secondé par deux adjoints et deux présidents de commissions. Il est appuyé dans ses missions de gestion de la municipalité par les services municipaux.

Conclusion

Située au centre du pays, la ville de Ouagadougou est une plaque tournante des échanges commerciaux en Afrique de l'Ouest avec des flux d'échanges internationaux limités dû à son éloignement avec la mer. La courte saison des pluies dont elle bénéficie avec le maximum de pluviométrie au mois d'Août, permet d'alimenter les quatre (4) barrages intra urbains pour les besoins de consommation humaine, de pratique de cultures maraîchères et de pêche. La platitude du relief ouvre le champ à un étalement sans précédent de la commune urbaine de Ouagadougou au dépend de la flore et de la faune. En effet, les zones nouvellement loties et les quartiers spontanés ont fortement contribué à la dégradation du couvert végétal et à la quasi-disparition de la faune.

CHAPITRE 2 : ETAT ET STRUCTURE DE LA POPULATION

Introduction

L'état de la population donne le reflet de celle-ci à un moment donné et permet de la connaître dans ses différentes composantes. La connaissance de la structure de la population permet d'évaluer les différents besoins sociaux (santé, scolarisation, emploi...) liés à des groupes spécifiques et d'anticiper des problèmes qui résulteraient d'éventuels déséquilibres. Ce chapitre aborde essentiellement la structure par âge et par sexe de la population de la ville de Ouagadougou ainsi que sa répartition spatiale.

Collecte des données

Le recensement de 2006 a collecté entre autres des informations sur les caractéristiques démographiques de la population. Les informations sur le sexe et l'âge des individus sont les principales variables de cette étude. En effet, ces variables sont essentielles voire transversales dans l'étude des phénomènes (sociaux, économiques, démographiques, etc.) touchant la population.

Les questions ayant permis de collecter ces informations sont les suivantes : pour l'âge, « quel est la date de naissance de (nom) » ? Cette date est inscrite en mois et année ; si l'année de naissance est inconnue, « quel est l'âge en années révolues de (nom) ». Quant au sexe, l'agent recenseur observe l'individu ou demande le sexe et entoure le code correspondant.

Définitions des concepts

Cette section aborde la définition des concepts utilisés dans ce chapitre.

Résident (e) : est résident (e), toute personne qui habituellement vit dans le ménage depuis plus de six (6) mois ou qui en a l'intention. La population résidente d'un territoire est celle qui vit habituellement sur ce territoire.

Résident (e) absent (e) : est résident (e) absent (e) toute personne qui vit habituellement dans le ménage recensé, mais qui est absente la nuit précédant le passage de l'agent recenseur, l'intéressé n'ayant pas l'intention ou l'absence ne devant pas excéder six (6) mois à l'extérieur du ménage. Dans le cas contraire, l'individu est considéré comme émigré².

Résident présent : est considérée comme résident présent toute personne qui, habituellement réside dans le ménage depuis au moins six mois et qui a passé la nuit de référence dans le ménage. Si une personne vit dans le ménage depuis moins de six mois, avec l'intention d'y séjourner pendant six mois au moins, elle est considérée comme résident présent.

² Dans certains cas, les personnes absentes de leur ménage d'origine même pour moins de six mois ne seront pas enregistrées. Il s'agit des personnes faisant partie des ménages collectifs comme :

- Les détenus dans les établissements pénitentiaires ;
- Les travailleurs logés dans le baraquement temporaire de chantier ;
- Les militaires dans les casernes ;
- Les religieux dans les couvents et séminaires ;
- Les personnes se trouvant dans une situation analogue ;
- Les élèves et étudiants à l'internat au moment du recensement.

Les élèves ou étudiants fréquentant ailleurs et en vacances dans leur ménage d'origine au moment du recensement, sont recensés comme visiteur

Visiteur : est visiteur, la personne présente dans le ménage recensé, qui y a passé la nuit précédant l'interview mais qui n'y réside pas parce que sa résidence habituelle se trouve ailleurs.

La population de droit encore appelé **population résidente** : ce concept désigne les personnes qui résident habituellement dans un ménage. Ce sont les résidents présents et les résidents absents. Cette population fera objet de la présente analyse car avec elle, on saisit des situations plus permanentes sur lesquelles sont bâtis les projets et programmes de développement.

La Population de fait : la **population de fait** est l'ensemble des personnes résidentes présentes dans un ménage plus les visiteurs.

L'âge : l'**âge** est l'une des caractéristiques de la structure de la population. C'est l'intervalle de temps exprimé en année révolue qui sépare la date de naissance d'un individu de la date de son dernier anniversaire, c'est-à-dire l'âge atteint à cet anniversaire.

Villes : Dans la présente monographie, on considère comme ville, les cinq arrondissements de la commune urbaine de Ouagadougou plus les ambassades du Burkina Faso à l'étranger

2.1 – ETAT DE LA POPULATION

Le recensement est une photographie de la population à un moment donné. L'exhaustivité de la collecte permet de disposer des informations sur l'ensemble et s'en servir à diverses fins. Ce sous chapitre est consacré aux caractéristiques de la population et son évolution.

2.1.1 - Volume global de la population et son évolution

Au recensement de 2006, il a été dénombré dans la ville de Ouagadougou 1 499 023 individus composés de 755 579 hommes (50,4%) et de 743 444 femmes (49,6%). Cette population est constituée de 23 184 visiteurs et de 1 475 839 résidents. Par rapport à la population résidente totale urbaine (3 181 967), la ville de Ouagadougou compte pour 46,4 %. La suite des analyses sera basée sur la seule population résidente.

Tableau 2.1 : Répartition de la population par milieu de résidence selon le sexe et l'année

Sexe	2006	1996	1985
Masculin	745 616	364 674	230 123
Féminin	730 223	345 062	211 391
Ensemble	1 475 839	709 736	441 514

La structure par sexe de la commune urbaine de Ouagadougou est différente de la structure de l'ensemble de la population urbaine burkinabè. La population est composée d'environ 50,5% d'hommes et de 49,5% de femmes.

Avec un taux d'accroissement intercensitaire entre 1996 et 2006 (7,6 %) supérieur à celui du milieu urbain (7,1 %), l'effectif de la population de Ouagadougou est passé de 441 514 en 1985 à 709 736 en 1996 pour atteindre 1 475 839 en 2006. A ce rythme, la population de Ouagadougou va doubler en 2015.

2.1.2 – Répartition spatiale de la population

La distribution spatiale de la population permet de mieux comprendre le peuplement des unités administratives en vue des actions à entreprendre au profit de cette population.

2.1.2.1 – Population des arrondissements

La ville de Ouagadougou, rappelons-le, est composée de cinq arrondissements (Baskuy, Bogodogo, Boulmiougou, Nongremassom, Sig-Nonghin) plus certaines ambassades du Burkina Faso à l'étranger³.

La répartition de la population par arrondissement montre que Boulmiougou est le plus grand arrondissement avec 449 519 personnes soit 30,5% de la population totale. Il est suivi de l'arrondissement de Bogodogo constitué de 426 185 personnes avec 28,9% et Nongremassom (220 891 résidents) qui réunit 15,0% de la population. Les plus petits arrondissements sont ceux de Baskuy (195 793 personnes) et de Sig-Nonghin (182 835 résidents) qui représentent respectivement 13,3% et 12,4% de la population (Tableau 2.2). Quant aux ambassades, leur poids dans la population totale est très faible.

Tableau 2.2 : Répartition de la population par arrondissement selon le sexe

Arrondissements	Sexe			Poids de chaque Arrondissement (%)	Nombre d'hommes pour 100 femmes
	Masc.	Fém.	Ens.		
Baskuy	96 491	99 302	195 793	13,3	97,2
Bogodogo	215 061	211 124	426 185	28,9	101,9
Boulmiougou	228 159	221 360	449 519	30,5	103,1
Nongremassom	112 904	107 987	220 891	15,0	104,6
Sig-Nonghin	92 674	90 161	182 835	12,4	102,8
Ambassade	327	289	616	0,04	113,1
Total	745 616	730 223	1 475 839	100	102,1

Masc.= Masculin, Fém.= Féminin, Ens.= Ensemble

Le tableau 2.2 montre une fois de plus l'inégalité des effectifs d'hommes et de femmes au niveau des arrondissements. On remarque que dans la quasi-totalité des arrondissements, les rapports de masculinité sont au dessus de 100, ce qui indique un surplus d'hommes dans ces unités administratives. Seule l'arrondissement de Baskuy compte moins d'hommes que de femmes.

Les rapports de masculinité les plus élevés se rencontrent dans les ambassades (113,1%) et dans l'arrondissement de Nongremassom (104,6%). Au niveau des ambassades, le nombre d'hommes pour 100 femmes élevé pourrait se justifier certainement par le fait que la diplomatie concerne plus les hommes qui se déplacent souvent sans leurs familles.

2.1.3 - Densité des arrondissements

La densité d'une entité administrative est un indice synthétique de peuplement. Il exprime la pression démographique qui s'exerce sur un territoire donné. Le calcul de la densité à différent niveau géographique permet ainsi de mettre en relief les disparités de peuplement.

2.1.3.1 – Densité des arrondissements

La population de la ville de Ouagadougou se répartie sur une superficie de 518 Km² (Profil des régions du Burkina Faso, 2005); ce qui donne une densité moyenne de 2847,9 habitants (hbts) au Km². Cette densité, très forte au regard de la moyenne nationale (51,8 hbts au Km²) masque d'énormes disparités entre les zones à de petites tailles.

³ La liste des ambassades qui ont participé au recensement figure en annexe

Selon les arrondissements, on observe des inégalités de densité. En effet, il existe une variation de 4 568,7 points entre la plus faible densité dans l'arrondissement de Sig-Nonghin (1 364,4 hbts/ km²) et la densité la plus forte dans l'arrondissement de Baskuy (5 933,1 hbts /km²).

L'arrondissement de Baskuy occupe 6,4 % de la superficie de la ville et réunit 13,3 % de la population de la commune urbaine de Ouagadougou à une forte densité alors que Sig-Nonghin qui en occupe 25,9 % regroupe 12,4 % de la population connaît une densité faible. (tableau A15).

Tableau 2.3 : Densité des arrondissements

Lieu de résidence	Population	Superficie (Km ²)	Densité (Hbts/Km ²)	Superficie (%)	Population (%)
Baskuy	195 793	33	5 933,1	6,4	13,3
Bogodogo	426 185	105	4 058,9	20,3	28,9
Boulmiougou	449 519	110	4 086,5	21,2	30,5
Nongremassom	220 891	136	1 624,2	26,3	15,0
Sig-Nonghin	182 835	134	1 364,4	25,9	12,4
Total	1 475 223	518	2 847,9	100,0	100,0

Selon la densité, on peut classer les arrondissements en deux (2) groupes. Le premier groupe est constitué de Baskuy, Bogodogo et Boulmiougou qui ont une densité supérieure à celle de la commune urbaine de Ouagadougou et le dernier groupe à savoir Nongremassom et Sig-Nonghin qui ont des densités inférieures à celle de la ville.

2.2 – STRUCTURE PAR SEXE ET PAR AGE

Pour rendre compte de la structure par sexe et âge, plusieurs indicateurs tels que l'âge moyen, l'âge médian, le rapport de masculinité, sont calculés. Il sera également construit des graphiques qui donnent les variations générales telles que les pyramides des âges, et les courbes de rapport de masculinité.

2.2.1 – Ensemble de la population de la ville

La population de la ville est aussi jeune que la population du pays. En effet, 47,3 % de la population à moins de 20 ans, et l'âge moyen est de 23,1 ans contre 21,7 ans au niveau national (Tableau 2.4). L'âge médian qui est de 16,1 ans confirme en effet la jeunesse de la population de Ouagadougou. En considérant les groupes d'âges fonctionnels ⁴(NGWE. E, 2006), ce constat se confirme davantage car les enfants de moins de 15 ans constituent 34,5 % de la population totale

L'analyse selon le sexe, indique que la population féminine est aussi jeune que la population masculine avec des âges moyen et médian respectifs de 22,5 et 14,9 ans chez les femmes contre 23,7 et 17,0 ans chez les hommes.

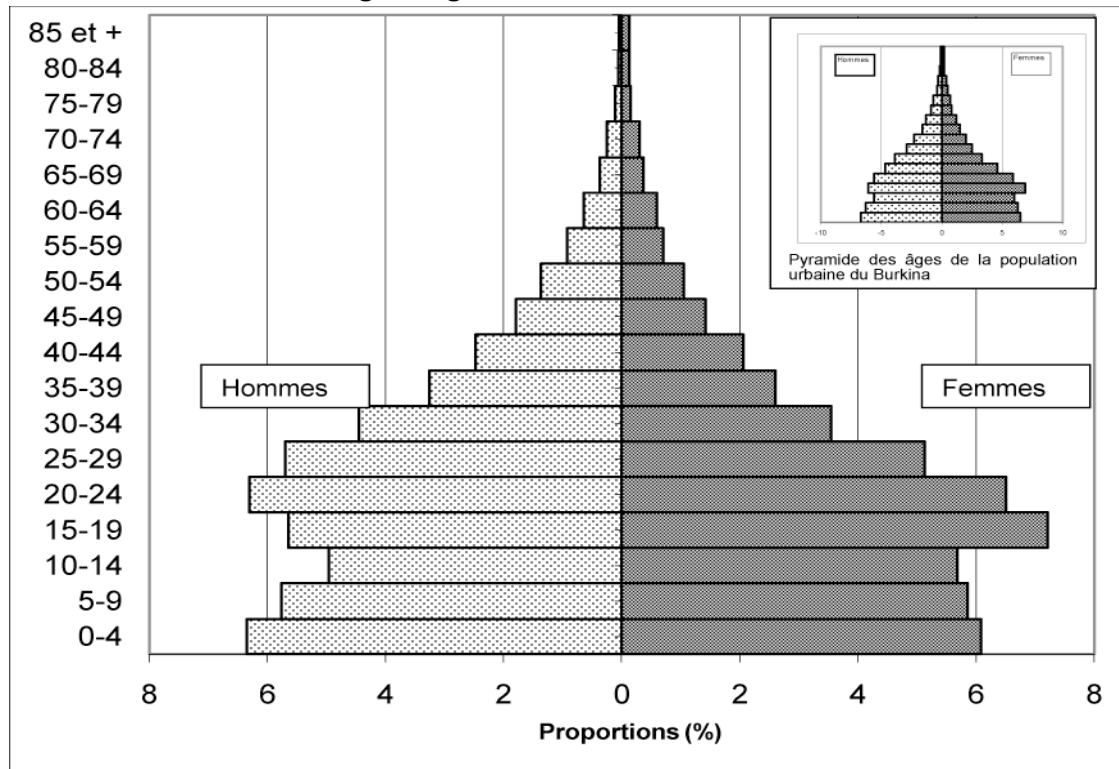
⁴ Ce sont des groupes d'âges qui traduisent les besoins spécifiques de la population.

**Tableau 2.4 : Répartition de la population par groupe d'âges selon le sexe
(en pour 1000)**

Groupes âge	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
0-4	63,2	60,5	123,7
5-9	57,3	58,2	115,5
10-14	49,4	56,5	105,9
15-19	56,1	71,7	127,8
20-24	62,7	64,7	127,4
25-29	56,7	51,0	107,7
30-34	44,3	35,3	79,5
35-39	32,5	25,9	58,3
40-44	24,6	20,5	45,1
45-49	17,9	14,1	32,0
50-54	13,7	10,4	24,1
55-59	9,2	6,9	16,2
60-64	6,4	5,9	12,3
65-69	3,8	3,6	7,3
70-74	2,5	2,9	5,4
75-79	1,2	1,5	2,6
80-84	0,6	1,2	1,9
85 et +	0,5	1,3	1,8
ND	2,7	3,0	5,6
Total	505,2	494,8	1000,0
Age moyen⁵	23,7	22,5	23,1
Age médian⁶	17,0	14,9	16,1

⁵ L'âge moyen est la moyenne des âges qui compose la population⁶ L'âge médian est l'âge qui divise la population en deux sous populations de mêmes effectifs.

Graphique 2.1 : Pyramide par groupes d'âge de la population totale de la ville de Ouagadougou



Avec à peu près la même forme que la pyramide de la population urbaine du Burkina, cette pyramide est caractéristique d'une population urbaine avec une base rétrécie, un sommet effilé qui est le résultat de la forte mortalité aux âges élevés et des échancrures par endroits.

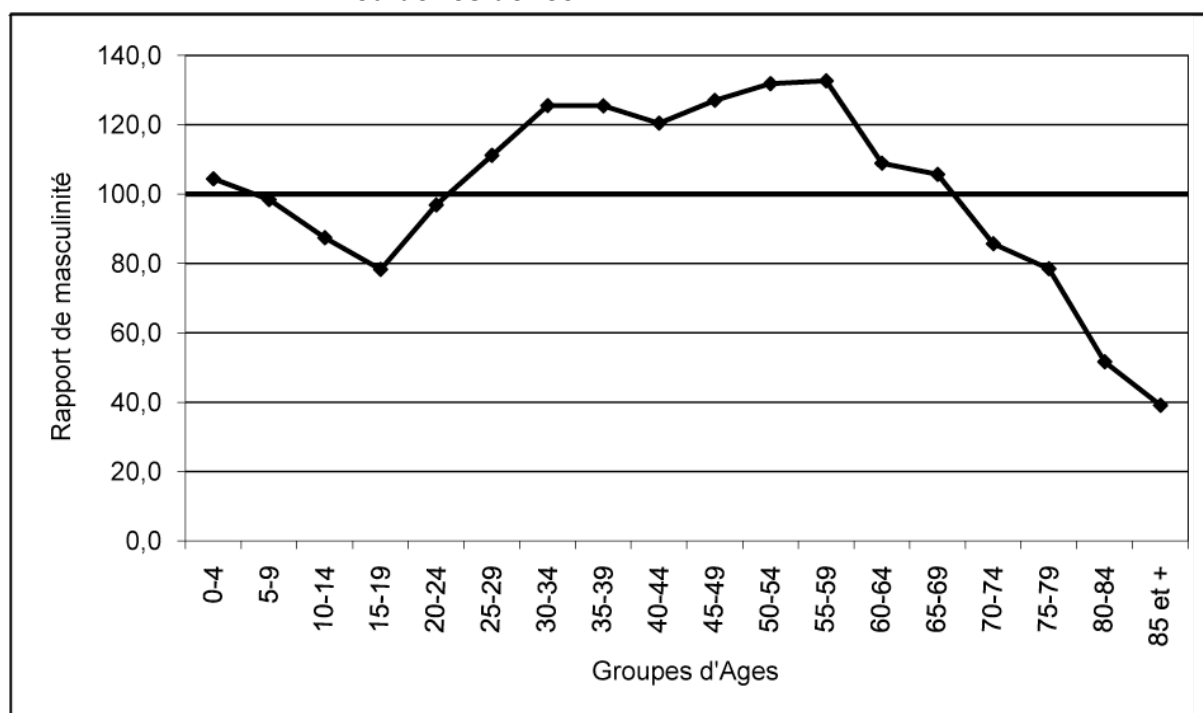
Ainsi, la pyramide une fois de plus, met en exergue, la jeunesse de la population de Ouagadougou. Cependant on observe des saillies importantes au niveau des groupes d'âges de 15-19 ans et de 20-24 ans. Ce résultat pourrait s'expliquer par une migration des jeunes quittant le milieu rural pour fréquenter les établissements secondaires et supérieurs dans la commune urbaine de Ouagadougou.

Par ailleurs, de 5 à 24 ans, il y a plus de filles que de garçons à Ouagadougou. Le milieu urbain étant pourvoyeur d'emplois, les femmes s'y rendent dans l'espoir d'y trouver du travail dans les ménages ce qui se traduit par une prédominance de l'effectif des femmes sur celui des hommes jusqu'à 25 ans.

Au-delà de cet âge et ce, jusqu'à 69 ans, il y a une prédominance de l'effectif des hommes sur celui des femmes. A partir de 65 ans, il y a à peu près autant d'hommes que de femmes et cela peut s'expliquer par la faible mobilité des personnes âgées et en partie par le retour des migrants de la ville vers leur lieu d'origine une fois la retraite acquise.

2.2.2 - Rapport de masculinité

La courbe des rapports de masculinité par groupe d'âges montre que le nombre d'hommes pour 100 femmes varie selon l'âge (graphique 2.2). On observe, que la courbe est au-dessus de la barre de 100 entre 0 et 4 ans et entre 25 et 69 ans. Par contre entre 5 et 24 ans et à partir de 70 ans, il y a un déficit d'hommes. Ces variations seraient la résultante de la migration des jeunes filles aux âges actifs pour les travaux domestiques et de la surmortalité masculine aux âges avancés.

Graphique 2.2 : courbes des rapports de masculinité (%) de la population par milieu de résidence

Conclusion

En résumé, la population de la ville de Ouagadougou représente 10,5 % de la population totale du Burkina Faso et 46,4% de la population urbaine du pays. Elle est composée en majorité de jeunes. En effet, une personne sur deux a au moins de 20 ans. La prédominance féminine est remarquable surtout entre 5 et 25 ans. La migration des jeunes filles vers la ville pour le travail domestique pourrait justifier cette prédominance.

CHAPITRE 3 : CARACTERISTIQUES SOCIOCULTURELLES DE LA POPULATION

Introduction

En dehors du fait qu'elles permettent une bonne identification des individus et des groupes sociaux, les caractéristiques socioculturelles constituent des facteurs déterminants des comportements socioéconomiques, démographiques des populations. Leur prise en compte dans les politiques de développement est une nécessité.

Collecte des données

Les questions posées lors du RGPH-2006 pour saisir les caractéristiques socioculturelles de la population sont les suivantes : Quelle est la religion de (Nom) ? Quelle est la nationalité de (Nom) ? Quelle est la principale langue couramment parlée par (Nom) ?

Définition des concepts opératoires

Pour une meilleure compréhension du lecteur, il est nécessaire de définir certains concepts se rapportant aux caractéristiques socioculturelles.

Religion : la religion est l'ensemble de croyances et des dogmes définissant le rapport de l'homme avec le sacré. C'est l'ensemble de pratiques et de rites propres à chacune de ces croyances. Dans le cadre de cette analyse, on regroupe la population résidente selon les religions suivantes : le catholicisme, le protestantisme, l'islam, l'animisme (ou religion traditionnelle) et les sans religions. Cependant, au cours du RGPH 2006, pour les enfants de moins de six ans il leur a été affecté la religion de leur mère ou celle de la personne ayant en charge l'enfant si la mère n'est pas dans le ménage.

Langue parlée : il s'agit de la principale langue parlée par un individu qui peut être une langue locale ou étrangère. Cette information a été renseignée sur les personnes résidentes âgées de 3 ans et plus. En ce qui concerne la ville de Ouagadougou, nous considérons les principales langues parlées que sont le mooré, le français, le dioula (ou bambara) et les autres langues (nationales ou non).

Nationalité : la nationalité est l'appartenance juridique d'une personne à la population d'un Etat. C'est aussi un groupement d'individus de même origine ou partageant une histoire et des traditions communes. Dans le présent recensement, la nationalité désigne le pays d'appartenance de la personne recensée. Nous distinguerons la nationalité burkinabè, celle de quelques pays limitrophes et des autres nationalités.

3.1 - CROYANCES RELIGIEUSES

La religion réunit des individus autour d'un certain nombre de principes et de valeurs qui peuvent influencer les comportements et attitudes des adeptes.

3.1.1 - Composition de la population selon la religion

Dans la ville de Ouagadougou, les musulmans sont les plus nombreux avec 57,4 % de la population contre 34,9 % pour les catholiques et 6,2 % pour les protestants. Les animistes, les sans religions et les autres religions sont faiblement représentés. Ce constat est

également valable au niveau des arrondissements où on enregistre de fortes proportions de musulmans (Tableau 3.1).

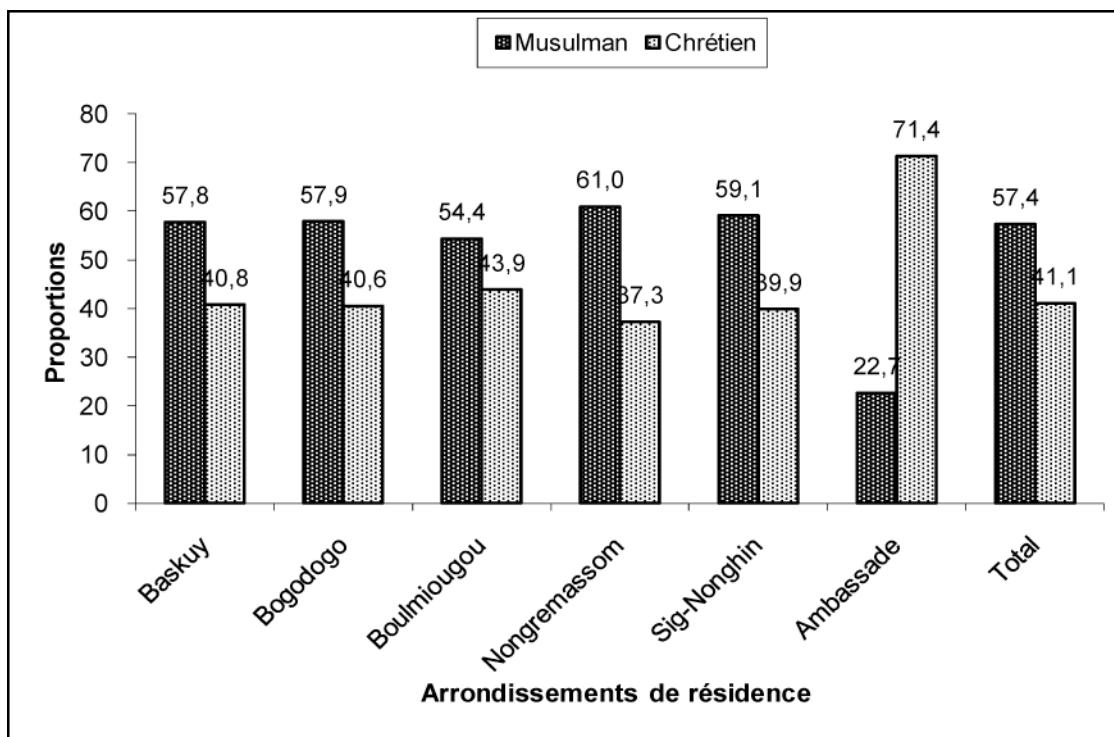
Tableau 3.1 : Répartition (%) de la population par arrondissements selon la religion

Arrondissements	Religion						Total
	Animiste	Musulman	Catholique	Protestant	Autre	Sans religion	
Baskuy	0,3	57,8	36,9	3,8	1,0	0,2	100
Bogodogo	0,5	57,9	34,5	6,1	0,9	0,1	100
Boulmiougou	0,3	54,4	35,9	8,0	1,3	0,1	100
Nongremassom	0,3	61,0	31,4	6,0	1,2	0,1	100
Sig-Nonghin	0,3	59,1	35,1	4,8	0,7	0,0	100
Ambassade	0,3	22,7	64,6	6,8	5,5	-	100
Ensemble	0,4	57,4	34,9	6,2	1,0	0,1	100

3.1.2 – Communautés religieuses des arrondissements

La communauté musulmane est plus représentée dans l'arrondissement de Nongremassom que dans les autres arrondissements. En effet, 61,0% de la population de Nongremassom sont des musulmans tandis que dans l'arrondissement de Boulmiougou, ils ne représentent que 54,4%. Quant à la communauté chrétienne, elle est plus présente dans l'arrondissement de Boulmiougou (43,9%) que dans les autres arrondissements. L'illustration de ces résultats est faite par le graphique 3.1.

Graphique 3.1 : Répartition (%) de la population des deux principales communautés religieuses par arrondissement



3.1.3 - Structure par sexe et âge des principales communautés religieuses

L'examen du tableau 3.2 indique de façon globale que la religion musulmane est plus pratiquée et ceci quelle que soit la génération considérée et le sexe. Cependant, au sein d'une génération donnée, on observe quelques nuances selon le sexe. En effet, pour la génération avant 15 ans, on constate pratiquement la même représentativité aussi bien chez les garçons que chez les filles en matière de pratiques religieuses.

En ce qui concerne les générations après 15 ans, en dehors de la religion traditionnelle, les hommes sont proportionnellement plus nombreux que les femmes dans les religions musulmane et chrétienne. Par ailleurs, on remarque que la proportion des musulmans décroît quand l'âge augmente ; en d'autres termes, les jeunes générations pratiquent plus la religion musulmane que les vieilles générations.

Tableau 3.2 : Répartition (%) de la population par groupes d'âge et sexe selon les principales communautés religieuses

Groupes d'âge	Sexe	Religion				Total
		Animiste	Musulman	Chrétien	Autre	
0-14	Masculin	0,3	60,2	38,7	0,8	100,0
	Féminin	0,3	59,5	39,4	0,8	100,0
15-39	Masculin	0,4	58,1	40,6	1,0	100,0
	Féminin	0,2	55,0	43,7	1,0	100,0
40-59	Masculin	0,6	54,8	43,8	0,8	100,0
	Féminin	0,3	54,6	44,2	0,9	100,0
60 +	Masculin	1,1	60,2	38,1	0,6	100,0
	Féminin	0,9	56,5	41,8	0,8	100,0
Ensemble	Masculin	0,4	58,4	40,3	0,9	100,0
	Féminin	0,3	56,6	42,1	0,9	100,0

3.2 - CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION SELON LES LANGUES PARLEES

La langue parlée, en tant que moyen de communication et d'échanges, est un élément de rapprochement entre individus, groupes de personnes, communautés, nations, etc. Les principales langues parlées dans une région sont souvent utilisées dans les programmes de développement pour sensibiliser les populations bénéficiaires.

3.2.1 - Population et langue parlée

On constate d'une manière générale que le mooré (77,5 %) est la langue nationale la plus parlée dans la ville de Ouagadougou. Elle est suivie du français (8,7 %), du dioula (4,6 %). Le mooré et le dioula occupent respectivement la première et la troisième place au niveau national en terme de langues parlées. Les autres langues regroupant plus de trente langues nationales ou non, sont parlées par 2,1 % de la population de la ville. Ces résultats sont illustrés par le graphique 3.2.

3.2.3 - Structure par âge de la population selon les différentes langues parlées

On constate d'une manière générale que, quelques soient les groupes d'âges considérés, le mooré reste la langue dominante dans la ville de Ouagadougou. En effet, 79,1 % de la population de la ville parlent couramment le mooré contre 8,9 % et 4,7 % qui parlent respectivement le français et le dioula. Par ailleurs 7,3% de la population parle d'autres langues (Tableau 3.4).

Tableau 3.4 : Répartition (%) de la population de 3 ans ou plus par groupes d'âge selon les principales langues parlées

Groupes d'âge	Langue parlée				Total
	Mooré	Français	Dioula (ou Bambara)	Autres langues	
3-14	83,3	6,2	4,0	6,6	100,0
15-39	77,0	10,4	5,1	7,5	100,0
40-59	76,8	10,1	5,0	8,1	100,0
60 +	86,0	3,3	3,4	7,3	100,0
ND	84,3	5,8	3,9	6,1	100,0
Ensemble	79,1	8,9	4,7	7,3	100,0

3.3 – CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION SELON LA NATIONALITE

Le Burkina Faso à l'instar d'autres pays accueille pour diverses raisons, des personnes de nationalités étrangères. En l'absence d'un fichier de population, le recensement est l'une des meilleures sources d'information pour renseigner sur ces étrangers.

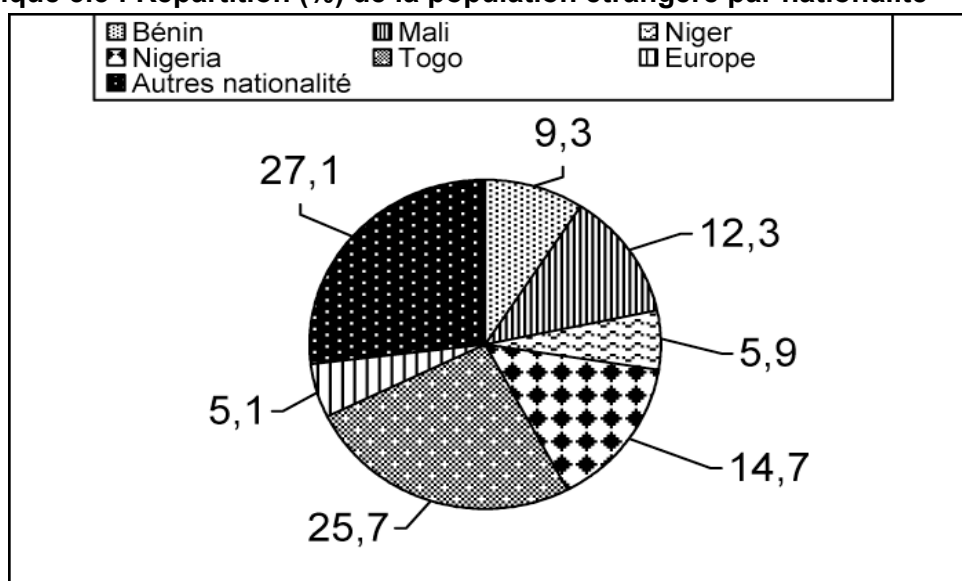
3.3.1 - Volume des différentes nationalités

Dans la ville de Ouagadougou, la grande majorité des résidents sont de nationalité burkinabé (98,4 %) contre 1,6 % pour les étrangers. Cette importance numérique des Burkinabé s'affirme aussi bien dans tous les arrondissements de la ville que dans les ambassades du pays qui se trouvent à l'étranger (Tableau 3.5). Ainsi donc, comme au niveau national, la ville de Ouagadougou renferme peu d'étrangers.

Tableau 3.5 : Répartition de la population par nationalité selon l'arrondissement

Arrondissements		Nationalité		
		Burkina	Etranger	Total
Baskuy	Effectif	187 329	8 464	195 793
	%	95,7	4,3	100,0
Bogodogo	Effectif	418 681	7 504	426 185
	%	98,2	1,8	100,0
Boulmiougou	Effectif	444 963	4556	449 519
	%	99,0	1,0	100,0
Nongremassom	Effectif	217 940	2 951	220 891
	%	98,7	1,3	100,0
Sig Nonghin	Effectif	182 022	813	182 835
	%	99,6	0,4	100,0
Ambassade	Effectif	603	13	616
	%	97,9	2,1	100,0
Ensemble	Effectif	1 451 537	24 302	1 475 839
	%	98,4	1,6	100,0

Les étrangers, au nombre de 24 302 proviennent principalement du Togo (25,7 %) ; du Nigeria (14,7 %) du Mali (12,3 %), du Bénin (9,3%) du Niger (5,9%) et de l'Europe (5,1%). A eux seuls, les ressortissants de ces six pays représentent 73,0 % de la population étrangère. Les autres nationalités (regroupement de plus d'une vingtaine de nationalités) représentent 27,1 %.

Graphique 3.3 : Répartition (%) de la population étrangère par nationalité

3.3.2 – Population étrangères des arrondissements

Le tableau 3.6 montre que parmi les principales nationalités présentes dans les arrondissements de la ville de Ouagadougou, les togolais sont beaucoup plus nombreux que les autres. Il y a des différences pour les autres étrangers en fonction des arrondissements. En effet, dans les arrondissements de Baskuy, Bogodogo, Boulmiougou, ce sont les nigériens qui constituent la deuxième nationalité présente avec des proportions respectives de 23,1%, 10,0% et 16,1%. Par contre à Nongremassom et Sig-Nonghin ce sont les maliens et les ivoiriens qui sont la deuxième colonie d'étrangers présentes avec respectivement

15,3% et 16,6%. Au niveau des ambassades, les européens constituent les étrangers la première nationalité avec une proportion de 84,6%.

Tableau 3.6 : Répartition (%) de la population étrangère par nationalité selon les arrondissements

Nationalité	Baskuy		Bogodogo		Boul-miougou		Nongre-massom		Sig Nonghin		Ambas-sade		Ensemble	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Bénin	514	6,1	780	10,4	554	12,2	323	10,9	83	10,2	1	7,7	2254	9,3
Côte d'Ivoire	237	2,8	363	4,8	219	4,8	168	5,7	135	16,6	1	7,7	1124	4,6
Mali	1261	14,9	622	8,3	514	11,3	453	15,3	129	15,9	0	0	2979	12,3
Niger	275	3,2	732	9,7	241	5,3	147	5,0	31	3,8	0	0	1425	5,9
Nigeria	1956	23,1	752	10	735	16,1	71	2,4	57	7	0	0	3571	14,7
Togo	2119	25,0	2075	27,7	1325	29,1	518	17,6	197	24,3	0	0	6235	25,7
Europe	365	4,3	390	5,2	85	1,9	370	12,5	30	3,7	11	84,6	1251	5,1
Autres nationalité	1737	20,5	1792	23,9	884	19,4	901	30,5	150	18,5	0	0	5463	22,5
Total	8464	100	7504	100	4556	100	2951	100	813	100	13	100	24302	100

Eff.=Effectif

3.3.3 - Structure par sexe et âge de la population des principales nationalités.

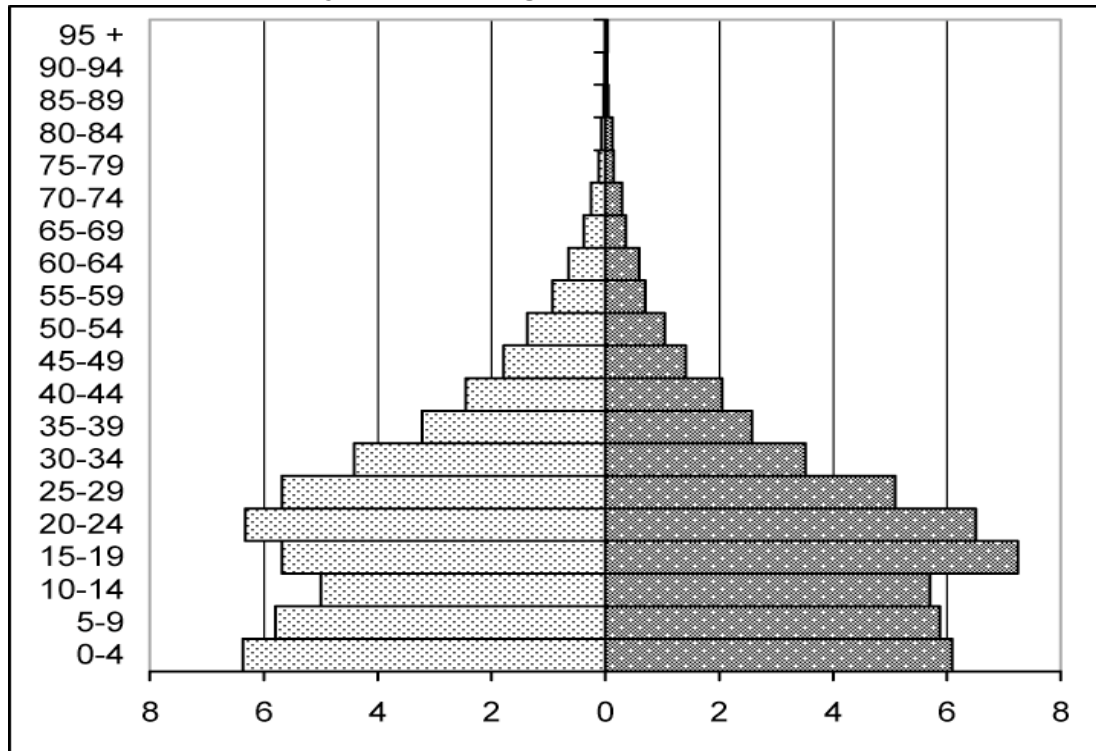
D'une manière générale, on constate que les hommes, toutes générations confondues, représentent un peu plus de la moitié (50,5 %) des burkinabé. Il en est de même pour les nigériens ou les hommes sont aussi plus nombreux que les femmes 54,7% contre 45,3%. Par contre, au niveau des togolais c'est la tendance inverse, avec 56,4% des femmes et 43,6% des hommes.

La population Burkinabè est plus jeune que celle des étrangers : les moins de 20 ans représentent 47,5 % des burkinabè contre 37,3 % pour les Nigériens et 30,0% pour les togolais. (Tableau 3.7).

Tableau 3.7 : Répartition (%) de la population par groupes d'âge selon les principales nationalités et le sexe

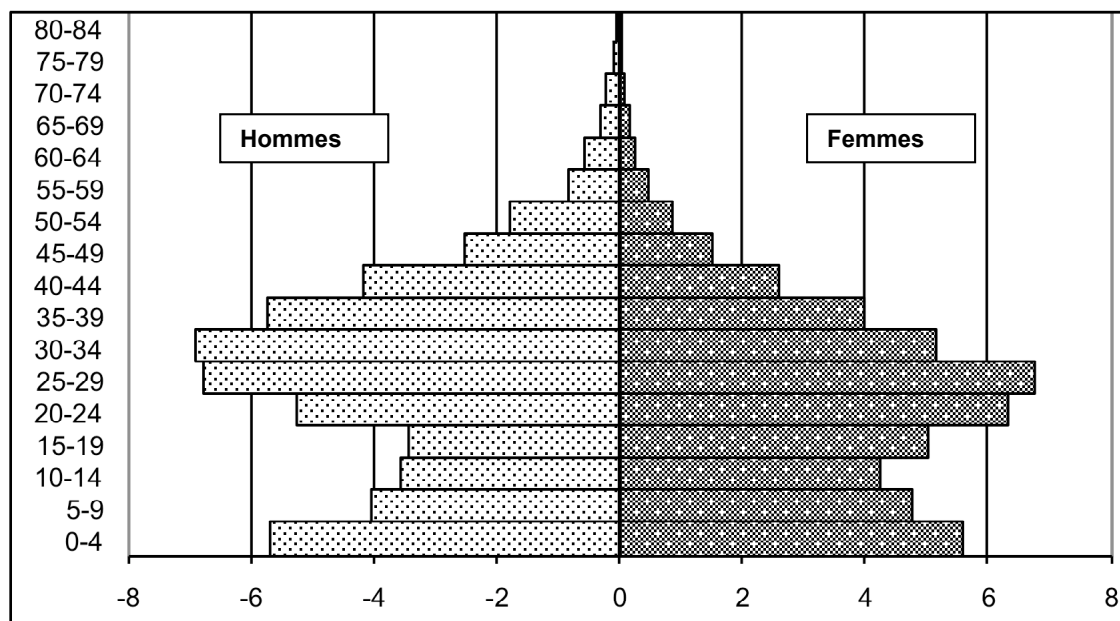
Groupes âge	Principales Nationalités											
	Burkina Faso			Nigeria			Togo			Autres Nationalités		
	Masc.	Fém.	Ens.	Masc.	Fém.	Ens.	Masc.	Fém.	Ens.	Masc.	Fém.	Ens.
0-4	6,3	6,1	12,4	7,3	5,5	12,8	5,6	6,2	11,8	5,6	5,7	11,3
5-9	5,8	5,8	11,6	4,6	5,1	9,7	3,0	3,5	6,4	4,2	4,9	9,1
10-19	10,6	12,9	23,5	7,0	7,8	14,8	4,4	7,3	11,8	7,1	8,7	15,8
20-29	12,0	11,6	23,5	11,9	13,2	25,1	9,5	19,9	29,3	13,0	10,3	23,3
30-39	7,6	6,1	13,7	15,4	8,4	23,8	13,2	14,1	27,3	12,5	7,7	20,3
40-49	4,2	3,4	7,7	5,9	3,1	9,0	6,1	4,5	10,7	7,5	4,5	12,1
50-59	2,3	1,7	4,0	1,2	1,2	2,4	1,3	0,6	1,9	3,6	1,7	5,4
60-69	1,0	1,0	2,0	0,9	0,8	1,6	0,4	0,1	0,5	1,0	0,5	1,6
70-79	0,4	0,4	0,8	0,3	0,0	0,3	0,0	0,0	0,0	0,4	0,2	0,6
80+	0,1	0,3	0,4	0,1	0,1	0,1		0,0	0,0	0,1	0,1	0,2
ND	0,2	0,2	0,4	0,2	0,1	0,3	0,2	0,1	0,3	0,2	0,2	0,4
Total	50,5	49,5	100	54,7	45,3	100	43,6	56,4	100	55,3	44,7	100

Masc.=Masculin ; Fém. =Féminin ; Ens. = Ensemble

Graphique 3.4 : Pyramide des âges des résidents burkinabè

L'examen du graphique 3.4 indique une pyramide des âges à base large et un sommet effilé traduisant une forte mortalité. En outre, la répartition par sexe montre une prédominance des femmes entre 5 et 24 ans.

La pyramide des âges des résidents étrangers indique une allure irrégulière différente de celle des burkinabè. Cette irrégularité se traduit par des creux (5-29 ans chez les hommes et 5-24 ans chez les femmes), synonyme d'une faible proportion d'individus et des saillies traduisant une proportion élevée d'individus. La répartition par sexe indique qu'avant 30 ans, les femmes sont plus représentées que les hommes (Graphique 3.5).

Graphique 3.5 : Pyramide des âges des résidents étrangers

3.3.4 – Appartenance religieuse des différentes nationalités

L'examen du tableau 3.8 nous renseigne que parmi les principales croyances religieuses, la religion musulmane a beaucoup plus d'adeptes. Cependant, la pratique religieuse diffère d'une nationalité à une autre.

L'islam est la première religion des maliens, des Burkinabè et des nigériens. En effet, elle est pratiquée par 96,6 % des maliens, 57,7 % des burkinabè et 57,4 % des nigériens. Par contre pour les togolais et les béninois, le christianisme est la première religion pour avec respectivement 74,1% et 70,6% qui ont déclarés appartenir à cette religion.

L'animisme est la troisième croyance pour toutes les nationalités présentes dans la ville de Ouagadougou avec des proportions inférieures à 1% à l'exception des béninois qui sont plus nombreux que les autres à adhérer à cette religion (1,1 %).

Tableau 3.8 : Répartition (%) de la population par nationalité selon les principales croyances religieuses

Nationalité	Religion				Total
	Animiste	Musulman	Chrétien	Autre	
Burkina	0,3	57,7	41,0	0,9	100,0
Nigeria	0,3	57,4	39,6	2,7	100,0
Togo	0,8	20,2	74,1	4,9	100,0
Mali	0,1	96,6	2,7	0,6	100,0
Bénin	1,1	25,0	70,6	3,3	100,0
Autres Nationalité	2,9	46,2	43,3	7,6	100,0
Ensemble	0,4	57,5	41,1	1,0	100,0

Conclusion

L'analyse des données sur les caractéristiques socioculturelles montre en ce qui concerne les pratiques religieuses que 57,4 % de la population de la ville sont musulmans, 41,1 % sont des chrétiens et 0,4 % sont des animistes.

Les principales langues couramment parlées sont le mooré (77,5 %), le français (8,7 %) et le dioula (4,6 %).

Les burkinabé représentent 98,4 % de la population totale. Dans la population étrangère, les togolais sont les plus nombreux (25,7 %) suivis des nigériens (14,7 %) et des maliens (12,3 %).

CHAPITRE 4: NIVEAU D'INSTRUCTION, ALPHABETISATION ET SCOLARISATION

Introduction

L'éducation est un facteur de développement, en témoigne la théorie du capital humain. Par ailleurs, les indicateurs de l'éducation rentrent en ligne de compte dans le calcul de l'indice de Développement Humain d'où l'importance de l'éducation pour un pays ou une région d'un pays.

Collecte des données

Le recensement général de la population et de l'habitation de 2006 du Burkina Faso a permis de collecter des informations sur l'éducation à savoir l'alphabétisation, la scolarisation et le niveau d'instruction de la population.

La question sur l'alphabétisation a concerné les 3 ans ou plus et était posée en ces termes : « Est-ce que (NOM) sait lire et écrire couramment dans une langue ? ». A cette question il fallait préciser la principale langue étrangère parlée et écrite ainsi que la principale langue locale parlée et écrite.

L'information sur la scolarisation a été recueillie pour les 3 ans ou plus. A cet effet, la question suivante a été posée : « (NOM) a-t-il déjà fréquenté ou fréquente-t-il actuellement l'école ? »

Concernant le niveau d'instruction, il a été appréhendé à travers la question ci-après : « quelle est la dernière classe achevée ou entrain d'être achevée ? ». Les personnes de 3 ans ou plus ont fait l'objet d'interview pour cette question.

Définition des concepts

Pour une meilleure compréhension des lecteurs, les concepts utilisés dans ce chapitre sont définis comme suit :

L'alphabétisation : dans le cadre du recensement de 2006, l'alphabétisation est définie comme l'aptitude d'une personne de 3 ans ou plus, à lire et à écrire couramment dans une langue. Cette langue peut être nationale ou étrangère.

La scolarisation : C'est, le « processus qui consiste à doter des enfants et des jeunes de connaissances et dans le cadre du système d'enseignement formel » Kobiané (2006, p.62). Il comprend d'une part la fréquentation scolaire qui est le fait d'être ou non dans une structure d'enseignement au moment du recensement, d'autre part l'accès à l'enseignement qui différencie les personnes scolarisées de celles qui ne le sont plus ou qui ne l'ont jamais été.

La population scolaire : elle désigne l'ensemble des personnes qui fréquentent une structure d'enseignement scolaire formelle. Ce sont les élèves et étudiants.

La population préscolaire : elle désigne l'ensemble des individus de bas âge défini officiellement qui fréquentent une structure d'enseignement préscolaire formelle.

La population scolarisable ou en âge d'être scolarisée : elle correspond aux populations des groupes d'âges officiels de fréquentation à un cycle d'enseignement. Elle est utilisée comme dénominateur pour le calcul des taux de scolarisation. Les groupes d'âges des populations scolarisables correspondant aux cycles de l'enseignement au Burkina Faso sont :

3-6 ans pour le préscolaire;

7-12 ans pour l'enseignement primaire ;

13-16 ans pour le premier cycle de l'enseignement secondaire ;

17-19 pour le second cycle de l'enseignement secondaire ;

20-29 ans pour le supérieur.

L'instruction : C'est la capacité pour un individu de savoir lire, écrire et expliquer. A la différence de l'alphabétisation, l'instruction renvoie au système formel et est échelonnée en degré.

La population alphabétisable : pour des besoins de comparaisons internationales, elle correspond en général (recommandation de l'UNESCO) aux populations de 15 ans et plus. C'est cette définition qui sera retenue pour le calcul des indicateurs d'alphabétisation.

Le Taux Brut de Scolarisation (TBS) d'un cycle donné : c'est le rapport du nombre d'enfants fréquentant un cycle d'enseignement donné quel que soit leur âge et de l'effectif de la population d'âge officiel de fréquentation à ce cycle. Il peut donc de ce fait être supérieur à 100.

Le taux de scolarisation par âge spécifique (TSAS) : c'est le rapport du nombre d'enfants inscrits d'un âge ou d'un groupe d'âge donné dans l'enseignement quel que soit le cycle ou le niveau et de la population du même âge ou du même groupe d'âges. La différence entre le chiffre obtenu et 100 % indique le pourcentage des jeunes gens du même groupe d'âges qui ne bénéficie d'aucune forme d'enseignement.

Le Taux Net de Scolarisation (TNS) : c'est le rapport de l'effectif de la population scolaire d'âge officiel et de l'effectif total de la population de cet âge ;

Le nombre d'étudiants pour 100 000 habitants : c'est le rapport entre le nombre total des étudiants et la population totale multipliée par 100 000. Cet indicateur mesure l'importance de l'accès à l'enseignement supérieur.

L'indice de parité : L'indice de parité est un indicateur de mesure de l'inégalité de deux groupes de population face à une situation donnée. Dans cette monographie, il est calculé sur les indicateurs relatifs à l'éducation.

Le taux d'alphabétisation : c'est, pour une population cible donnée, le rapport de l'effectif de cette population sachant lire et écrire dans une langue et l'effectif de la population correspondante. Ce taux sera calculé pour les 15 ans et plus dans le cadre de cette étude.

Le taux d'analphabétisme : c'est, pour une population cible donnée le rapport de l'effectif de cette population ne sachant pas lire ou écrire dans une langue et l'effectif total de la population correspondante.

Ce chapitre aborde d'abord le niveau d'instruction, ensuite l'alphabétisation et enfin la scolarisation au primaire, au secondaire et au supérieur. Les disparités selon les arrondissements seront mises en exergue dans chacune des sections abordées.

4.1 - NIVEAU D'INSTRUCTION

Ce sous-chapitre traite du niveau d'instruction de la population de 3 ans ou plus et des 10 ans ou plus ayant fréquentée l'école, dans la ville de Ouagadougou. Les disparités selon les arrondissements en termes de niveau d'instruction sont également abordées.

4.1.1 - Niveau d'instruction de la population de 3 ans ou plus

Les données du tableau 4.1 révèlent que le niveau d'instruction entre les hommes et les femmes varie en fonction du groupe d'âges. L'écart entre hommes instruits et femmes instruites devient plus important au fil des âges. Ainsi, à 50 ans ou plus, le nombre d'hommes instruits est le double de celui des femmes

Le sens d'évolution de ces résultats (croissant selon les générations) traduit entre autres les efforts en vue de la réduction des inégalités entre garçons et filles en matière d'éducation. Ces résultats méritent une analyse plus fine intégrant les structures de la population masculine et féminine selon les groupes d'âges. Dans l'ensemble, on retient que, 20,2% de la population instruite a un âge compris entre 6 et 11 ans ; tandis que 49,0 % de cette population a moins de 20 ans (âge officiel d'accès à l'enseignement supérieur).

Tableau 4.1 : Répartition (%) de la population de 3 ans ou plus ayant un niveau d'instruction par groupes d'âge selon le sexe

Groupes d'âge	Proportions		Ensemble	Rapport de masculinité (%)
	Masculin	Féminin		
3-5	2,8	3,2	3,0	104,6
6-11	18,8	21,8	20,2	101,3
12-15	11,2	14,0	12,5	94,5
16-19	11,9	15,0	13,3	93,6
20-24	15,4	16,0	15,7	113,9
25-29	12,9	11,4	12,2	133,1
30-39	15,1	11,3	13,3	158,1
40-49	7,2	5,2	6,3	163,8
50 ou plus	4,6	2,3	3,6	231,0
Total	100,0	100,0	100,0	117,6

Ce résultat cache des disparités entre sexe. En effet, le même tableau permet d'observer qu'avant l'âge de 15 ans, les proportions des filles instruites sont plus importantes que celles des garçons : entre 3-5 ans il y a environ 2,8 % d'hommes instruits contre 3,2 % des filles instruites. Cet écart se creuse entre 6-11 ans en faveur des femmes car, à ces âges, la proportion des femmes instruites est de 21,8 % contre 18,8 % pour les hommes. Toutefois, après l'âge de 25 ans, les proportions des hommes instruits sont plus élevées que celles des femmes nonobstant une baisse des proportions pour chaque sexe.

La section suivante renseigne sur le niveau d'instruction atteint par la population non scolaire de 10 ans ou plus ayant fréquenté.

4.1.2 - Niveau d'études atteint par la population non scolaire de 10 ans et plus ayant été à l'école

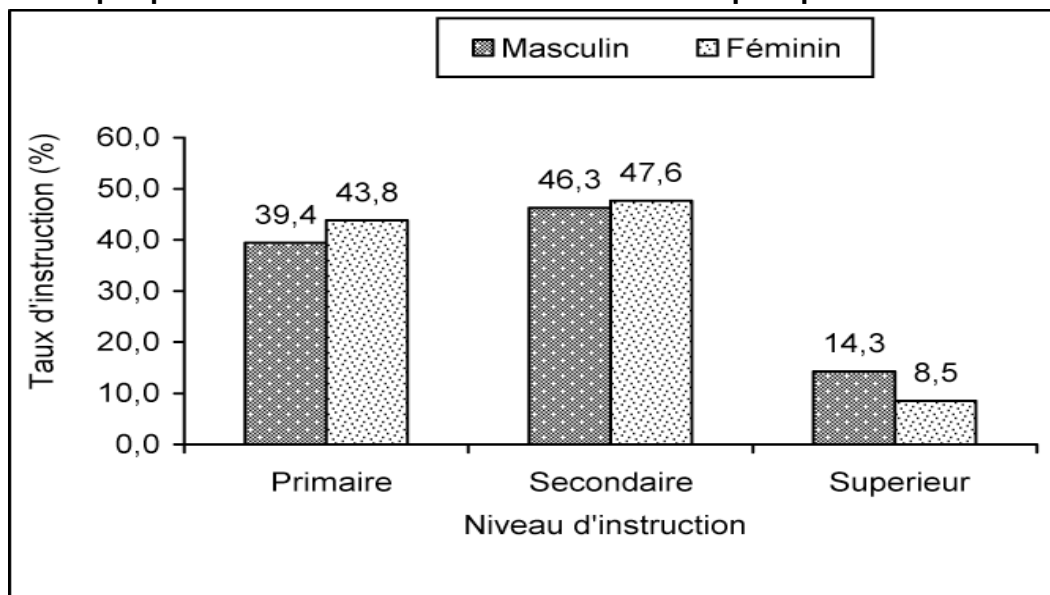
L'examen du tableau 4.2 montre que pour chacun des deux sexes, le nombre d'abandons augmente avec le niveau d'instruction au niveau du primaire (du CP1 au CM2). En effet, ce nombre est passé de 1 abandon pour 100 personnes de la population non scolaire ayant fréquenté pour chacun des 2 sexes au CP1 à 20 et 23 abandons respectivement pour les garçons et les filles au CM2.

On constate dans la ville de Ouagadougou que 31 % et 33 % environ des garçons et des filles de 10 ans ou plus ayant été à l'école atteignent le secondaire premier cycle. Au niveau du supérieur ce sont 12,2 % et 6,3 % de la population masculine et féminine respectivement qui ont atteint ce niveau.

On note par ailleurs qu'au niveau du primaire et du secondaire premier cycle, la parité fille/garçon est quasiment acquise mais au niveau du secondaire second cycle et du supérieur les filles ont au moins respectivement 1 et 2 fois moins de chances d'atteindre ces niveaux comparativement aux garçons.

Tableau 4.2 : Répartition (%) de la population de 10 ans ou plus par classe achevée selon le sexe.

Niveau d'instruction	Sexe		
	Masculin	Féminin	Parité F/H
Aucun	0,4	0,3	0,9
CP1	0,9	1,3	1,4
CP2	2,7	3,4	1,3
CE1	5,8	6,5	1,1
CE2	5,9	6,6	1,1
CM1	9,0	10,3	1,1
CM2	20,3	23,2	1,1
Secondaire premier cycle	30,7	32,8	1,1
Secondaire second cycle	12,1	9,2	0,8
Supérieur	12,1	6,3	0,5
ND	0,1	0,1	0,9
Total	100,0	100,0	

Graphique 4.1 : Taux d'instruction des 10 ans ou plus par niveau et sexe

De ce graphique, on retient qu'à l'exception du niveau d'instruction supérieur, les filles sont plus représentées que les garçons. En effet, 39 garçons sur 100 ont un niveau primaire contre 44 filles sur 100. Pour le niveau secondaire, le graphique révèle que même si les écarts sont faibles, on dénombre 47,6% de filles et 46,3% de garçons instruits. Au niveau du supérieur, bien que les taux soient faibles, il ressort que 14,3% et 8,5% respectivement de garçons et filles ont ce niveau avec un écart de 5,7 points entre ces deux sexes. Ces différences de niveau d'instruction selon le sexe dans la commune urbaine de Ouagadougou, cachent des disparités au niveau des arrondissements que nous examinons dans la section suivante.

4.1.3 - Niveau d'études atteint par arrondissement

Cette section aborde le niveau d'études atteint pour les populations de 10 ans ou plus de la commune urbaine de Ouagadougou selon les arrondissements.

Tableau 4.3: Répartition (%) de la population de 10 ans ou plus par classe achevée selon les arrondissements et le sexe

Niveau d'instruction	Baskuy				Bogodogo			
	Masc.	Fém.	Ens.	Indice F/H	Masc.	Fém.	Ens.	Indice F/H
Aucun	0,3	0,3	0,3	1,0	0,5	0,4	0,5	0,8
CP1	1,0	1,2	1,1	1,3	0,9	1,4	1,1	1,4
CP2	2,3	2,9	2,5	1,3	2,8	3,6	3,2	1,3
CE1	5,0	5,7	5,3	1,1	5,7	6,3	5,9	1,1
CE2	5,3	5,5	5,4	1,0	5,5	6,5	5,9	1,2
CM1	9,2	10,0	9,6	1,1	8,4	10,0	9,1	1,2
CM2	19,5	22,6	20,9	1,2	17,5	20,8	18,9	1,2
Secondaire premier cycle	33,3	36,1	34,5	1,1	28,3	31,5	29,7	1,1
Secondaire second cycle	12,3	9,0	10,8	0,7	13,2	10,9	12,2	0,8
Supérieur	11,8	6,6	9,5	0,6	17,1	8,6	13,3	0,5
ND	0,0	0,1	0,1	1,2	0,1	0,1	0,1	1,1
Total	100,0	100,0	100,0		100,0	100,0	100,0	

Masc.= Masculin, Fém.= Féminin, Ens.= Ensemble

Tableau 4.3 (suite 1)

Niveau d'instruction	Boulmiougou				Nongremassom			
	Mas.	Fém.	Ens.	Indice F/H	Mas.	Fém.	Ens.	Indice F/H
Aucun	0,4	0,4	0,4	0,9	0,3	0,4	0,4	1,1
CP1	1,0	1,4	1,1	1,4	1,0	1,2	1,1	1,3
CP2	2,8	3,5	3,1	1,2	2,9	3,5	3,1	1,2
CE1	6,4	7,0	6,6	1,1	5,9	6,8	6,3	1,2
CE2	6,6	7,5	7,0	1,1	5,8	6,4	6,1	1,1
CM1	9,5	11,0	10,2	1,2	9,1	10,3	9,6	1,1
CM2	22,3	25,0	23,5	1,1	20,4	23,0	21,5	1,1
Secondaire premier cycle	31,5	32,5	31,9	1,0	29,2	31,1	30,0	1,1
Secondaire second cycle	11,2	7,7	9,7	0,7	11,7	9,6	10,8	0,8
Supérieur	8,3	4,0	6,5	0,5	13,5	7,7	11,1	0,6
ND	0,1	0,0	0,0	0,6	0,0	0,0	0,0	1,0
Total	100,0	100,0	100,0		100,0	100,0	100,0	

Masc.= Masculin, Fém.= Féminin, Ens.= Ensemble

Tableau 4.3 (suite 2)

Niveau d'instruction	Sig-Nonghin				Ambassades			
	Masc.	Fém.	Ens.	Indice F/H	Masc.	Fém.	Ens.	Indice F/H
Aucun	0,3	0,3	0,3	0,9				
CP1	0,9	1,3	1,1	1,5	0,0	0,8	0,4	
CP2	2,4	3,1	2,7	1,3	0,0	1,6	0,8	
CE1	5,9	6,6	6,2	1,1	0,8	5,7	3,3	6,9
CE2	6,3	7,0	6,6	1,1		1,6	0,8	
CM1	8,6	9,7	9,0	1,1	0,8	0,8	0,8	1,0
CM2	23,4	26,1	24,5	1,1	7,4	12,2	9,8	1,7
Secondaire premier cycle	32,3	34,1	33,1	1,1	9,8	19,5	14,7	2,0
Secondaire second cycle	11,8	8,5	10,4	0,7	18,9	18,7	18,8	1,0
Supérieur	8,0	3,3	6,0	0,4	62,3	39,0	50,6	0,6
ND	0,0	0,0	0,0	0,8				
Total	100	100	100		100	100	100	

Masc.= Masculin, Fém.= Féminin, Ens.= Ensemble

Le tableau 4.3 révèle que c'est dans l'arrondissement de Sig-Nonghin qu'il y a plus de personnes de 10 ans ou plus qui ont atteint le primaire par rapport aux autres arrondissements. En effet, la proportions des personnes de 10 ans et plus qui ont atteint le niveau primaire à Sig-Nonghin est de 24,5% contre 18,9% à Bogodogo. Celles qui atteignent le secondaire sont plus représentées à Baskuy qu'à Nongremassom avec respectivement 45,3 % et 40,8 %. Les résultats par sexe montrent que les filles abandonnent l'école plus tôt que les garçons. En effet, au niveau du primaire (du CP1 au CM2), les proportions des filles ayant abandonné sont plus importantes que celles des garçons de la même situation ; mais, à partir du secondaire, la tendance s'inverse dans pratiquement tous les arrondissements sauf à Bogodogo où il y a toujours plus de garçons instruits. Ceci signifie également que les garçons sont plus instruits que les filles.

4.2 - ALPHABETISATION

Le tableau 4.4 montre que dans la commune urbaine de Ouagadougou, le taux d'alphabétisation des 15 ans ou plus est de 59,9 % ; en d'autres termes, environ 6 personnes sur 10 sont alphabétisées dans cette commune urbaine. Ce taux varie selon le sexe, on remarque que 66 hommes sur 100 sont alphabétisés contre 53 femmes sur 100 dans cette ville.

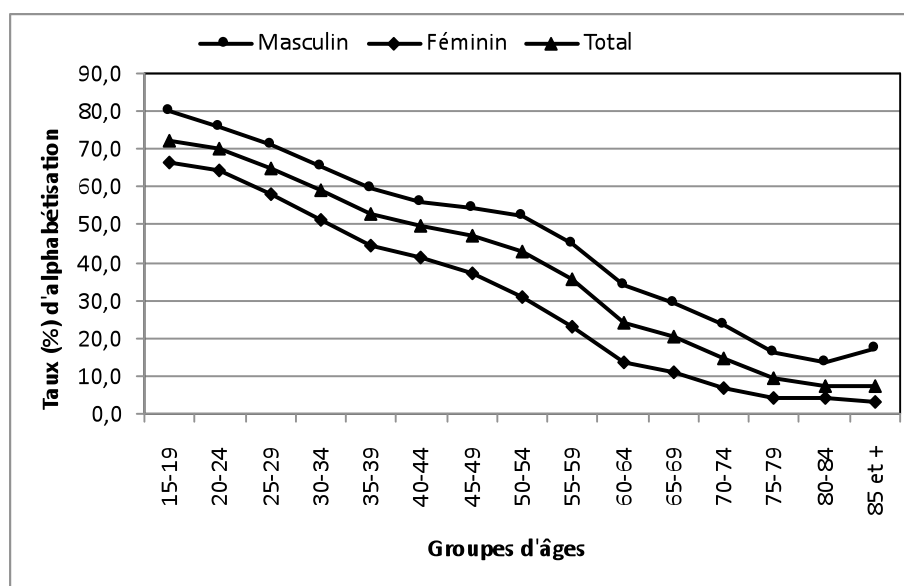
4.2.1 - Taux d'alphabétisation par groupe d'âges

L'examen des taux d'alphabétisation présentés dans le tableau 4.5 montre d'une part que les hommes sont plus alphabétisés que les femmes (66,3 % pour les hommes contre 53,2 % pour les femmes) et d'autre part que ces taux décroissent suivants les générations. La décroissance traduit le fait que les jeunes générations sont les plus alphabétisées. Par ailleurs, on remarque que les hommes sont plus alphabétisés que les femmes quelque soit la génération considérée et les écarts sont plus considérables dans les anciennes générations.

Tableau 4.4 : Répartition du taux d'alphabétisation (%) par groupes d'âge selon le sexe

Groupes d'âge	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
15-19	80,1	66,5	72,5
20-24	76,1	64,2	70,1
25-29	71,1	58,2	65,0
30-34	65,6	51,3	59,3
35-39	59,7	44,5	53,0
40-44	56,2	41,5	49,6
45-49	54,7	37,4	47,1
50-54	52,4	30,8	43,1
55-59	45,0	23,1	35,6
60-64	34,0	13,7	24,3
65-69	29,4	11,0	20,5
70-74	23,7	6,6	14,5
75-79	16,4	4,4	9,7
80-84	13,8	4,0	7,4
85 et +	17,4	3,1	7,1
Total	66,3	53,2	59,9

Ces résultats sont éventuellement consécutifs aux efforts consentis dans le cadre des programmes de développement de l'éducation de base et d'autres programmes exécutés dans le domaine de l'alphabétisation. Le graphique 4.2 illustre bien l'évolution des taux d'alphabétisation.

Graphique 4.2 : Taux d'alphabétisation par groupes d'âge selon le sexe

Le graphique 4.2 montre bien l'allure des courbes des taux d'alphabétisation et l'écart entre hommes et femmes. Mais, ces résultats au niveau de la commune urbaine traduisent quelques différences au niveau des arrondissements de Ouagadougou. Pour cette raison, on examine dans la section suivante, les différentiels de l'alphabétisation par arrondissements.

4.2.2 - Aspects différentiels de l'alphabétisation par arrondissements

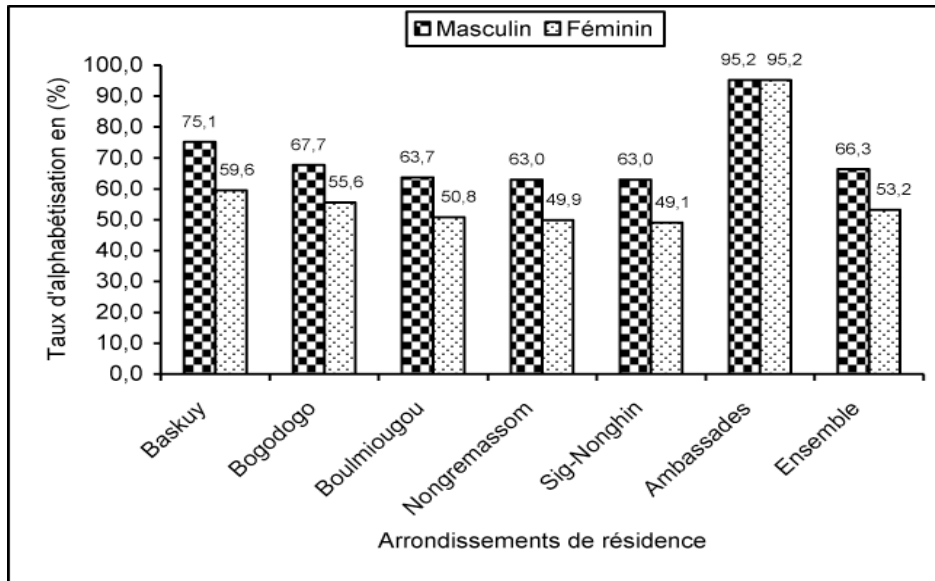
Le tableau 4.5 montre que le niveau d'alphabétisation de la population de 15 ans ou plus est plus élevé dans l'arrondissement de Baskuy que dans les autres arrondissements. En effet, dans cet arrondissement, le taux est de 67,3 % contre 56,3 % dans l'arrondissement de Sig-Nonghin qui a le plus faible taux d'alphabétisation.

Tableau 4.5 : Répartition (%) des taux d'alphabétisation des 15 ans ou plus par arrondissement selon le sexe

Arrondissement	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
Baskuy	75,1	59,6	67,3
Bogodogo	67,7	55,6	61,8
Boulmiougou	63,7	50,8	57,5
Nongremassom	63,0	49,9	56,7
Sig-Nonghin	63,0	49,1	56,3
Ambassades	95,2	95,2	95,2
Total	66,3	53,2	59,9

Toutefois, à l'intérieur de chaque arrondissement, ces différences selon le sexe sont plus importantes que celles entre arrondissements. Dans l'arrondissement de Baskuy, 75 hommes sur 100 et 60 femmes sur 100 sont alphabétisés soit une différence de près de 15 points. Dans l'arrondissement de Sig-Nonghin où le taux d'alphabétisation est faible, la différence entre les personnes de sexe masculin et féminin est encore plus importante car le taux d'alphabétisation des hommes et des femmes est respectivement 63,0 % et 49,1 %. Ces disparités entre arrondissements et à l'intérieur de celles-ci selon le sexe sont illustrées par le graphique 4.3.

Graphique 4.3 : Taux d’alphabétisation par arrondissement de la population de 15 ans ou plus selon le sexe



4.3 - FREQUENTATION SCOLAIRE

Cette section examine la fréquentation scolaire de la population au moment du recensement, c'est-à-dire, au cours de l'année scolaire 2006/2007.

4.3.1 - Statut scolaire de la population de 3 à 29 ans

La proportion de la population scolarisée par rapport à l'ensemble des 3-29 ans est de 69,8 %⁷. En examinant le graphique 4.4 ci-après, on remarque que la population scolaire masculine est plus importante que la population féminine de la même catégorie. En somme, la scolarisation est en défaveur des filles. Les écarts dans chacune des catégories sont plus importants lorsque l'on remonte dans les anciennes générations (négligeables pour les jeunes générations).

Le tableau 4.6 révèle que, la proportion de la population de 3-29 ans n'ayant jamais fréquenté est plus élevée avant 7 ans qui est l'âge légal d'admission à l'école en 2006. Ces proportions décroissent au fur et à mesure que les enfants sont inscrits à l'école. Ainsi la proportion des personnes scolarisées qui est de 69,8 % pour la population de 3-29 ans, augmente globalement avec l'âge jusqu'à 9 ans avant d'évoluer en dents de scie pour les autres âges.

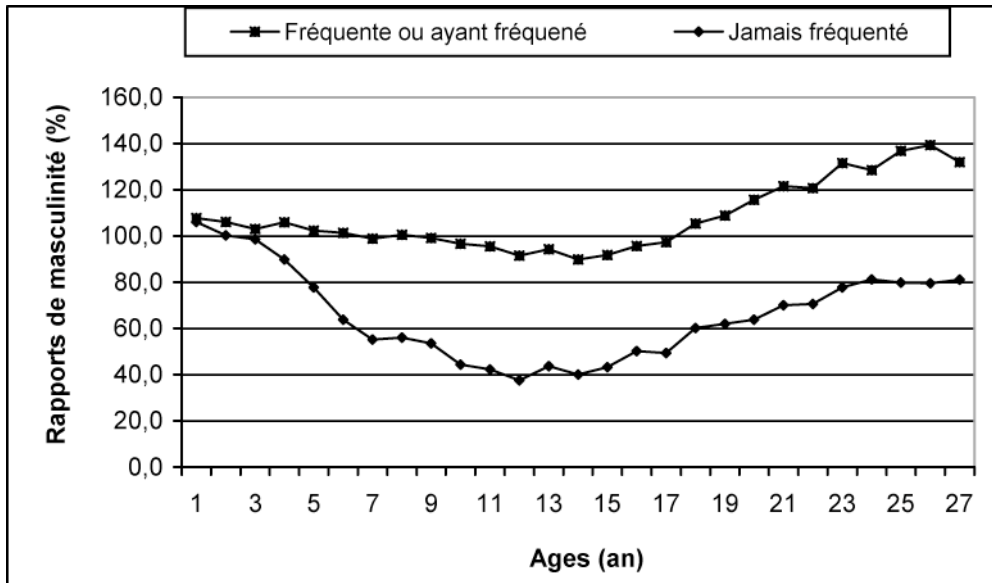
⁷ Proportion de la population scolarisée = (Population scolarisée/population (3-29))*100=651722/933791*100=69,8 %

Tableau 4.6 : Répartition (%) de la population de 3-29 ans selon le statut scolaire

Ages	Fréquenté ou a fréquenté		N'a jamais fréquenté		Proportions des scolarisées
	Proportions	Rapport de masculinité	Proportions	Rapport de masculinité	
3	0,7	107,8	11,4	106,1	11,8
4	1,1	106,0	9,5	100,2	21,5
5	2,1	103,0	6,8	98,6	41,5
6	4,0	105,9	4,0	89,8	69,6
7	4,8	102,3	1,6	77,7	87,3
8	4,8	101,3	1,0	63,8	91,6
9	4,4	98,8	0,9	55,2	91,8
10	4,6	100,4	1,3	56,0	88,6
11	3,8	99,1	1,0	53,5	89,9
12	4,2	96,7	1,7	44,4	85,3
13	4,1	95,5	1,7	42,3	84,5
14	4,0	91,4	2,0	37,6	82,3
15	4,0	94,3	2,9	43,6	76,4
16	4,4	89,8	3,2	40,1	76,3
17	4,2	91,7	3,7	43,2	72,5
18	4,4	95,6	4,0	50,1	72,1
19	4,3	97,4	3,8	49,3	72,1
20	4,5	105,4	4,9	60,1	68,4
21	4,0	108,8	3,4	62,0	73,1
22	4,2	115,6	4,1	63,9	70,2
23	3,9	121,4	3,6	70,1	71,5
24	3,8	120,7	3,6	70,7	71,1
25	3,8	131,5	5,0	77,7	64,0
26	3,8	128,5	4,2	81,1	67,3
27	3,0	136,7	4,1	79,9	63,6
28	2,9	139,3	3,7	79,5	64,6
29	2,3	131,9	2,9	81,1	65,2
Total	100,0	105,8	100,0	71,6	69,8

La courbe des rapports de masculinité (graphique 4.4) montre que les hommes sont plus représentés dans la population ayant fréquenté ou qui fréquente comparativement aux femmes. Par contre si l'on considère la population n'ayant jamais fréquenté, c'est la situation inverse qu'on observe.

Graphique 4.4 : Courbes des rapports de masculinité de la population de 3-29 ans selon le statut scolaire



4.3.2 - Niveau d'études atteint

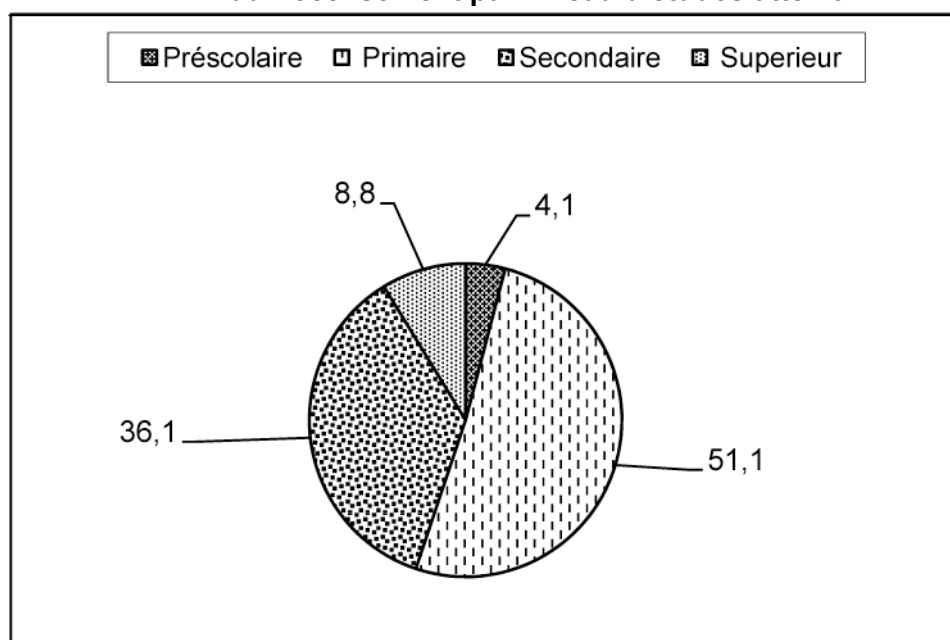
En observant les indicateurs du tableau 4.7, on constate que pour tous les niveaux d'études, les hommes sont plus nombreux que les femmes et les écarts varient avec le niveau d'instruction. En plus, la majorité (51,1%) des personnes de 3-29 ans fréquentant l'école au moment du recensement a un niveau primaire. Cependant au niveau du secondaire, on a dénombré 36,1% de cette sous-population, qui a ce niveau. Le préscolaire se classe dernier après le supérieur en terme de proportions de personnes fréquentant les différents niveaux d'instruction.

Tableau 4.7 : Répartition (%) de la population de 3-29 ans fréquentant l'école au moment du recensement par niveau d'instruction selon le sexe

Niveau d'instruction	Sexe				Rapport de masculinité
	Masculin	Féminin	Ensemble	Parité F/H	
Préscolaire	4,1	4,1	4,1	0,9	106,6
Primaire	49,8	52,5	51,1	1,0	100,3
Secondaire	35,4	36,8	36,1	1,0	101,8
Supérieur	10,7	6,7	8,8	0,6	170,4
ND	0,0	0,0	0,0	1,0	100,0
Total	100,0	100,0	100,0	0,9	105,8

La comparaison de ces indicateurs selon le sexe, permet encore de voir que les proportions des filles fréquentant le primaire au moment du recensement sont plus importantes que celles des garçons (respectivement 52,5 % et 49,8 %). Au niveau du secondaire, on observe la même situation. Cependant, au niveau du supérieur, la tendance est inversée ; il y a plus de garçons que de filles (10,7% contre 6,7%). Par contre, au préscolaire les proportions des filles sont identiques à celles des garçons. Les indices de parité entre garçons et filles montrent bien que c'est au primaire et au secondaire que les inégalités sont observées. Ces résultats sont illustrés par le graphique 4.5

Graphique 4.5 : Proportions (%) des 3-29 ans fréquentant l'école au moment du recensement par niveau d'études atteint



4.3.3 - Scolarisation au primaire

L'éducation primaire pour tous constitue l'un des objectifs des programmes en matière d'éducation au Burkina Faso et c'est aussi l'Objectif n°2 des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Cette section analyse les niveaux et variations de l'éducation primaire dans la commune urbaine de Ouagadougou.

4.3.3.1 – Population scolarisable et population scolaire au primaire

Dans la ville de Ouagadougou, la population scolarisable (7-12 ans) est de 193 693 personnes : 93 992 garçons et 99 701 filles. Les filles sont plus nombreuses que les garçons à tous les âges (Tableau 4.8) dans la population scolarisable. Dans l'ensemble, les 7 et 8 ans représentent de 35,8 % de la population scolarisable.

Pour ce qui est de la population scolaire de 7-12 ans, on observe une variation des effectifs en dents de scie avec à certains âges (9, 11 et 12 ans) plus de filles qui fréquentent l'école que de garçons, avec 39,2 % des enfants qui ont au plus 8 ans.

Tableau 4.8 : Répartition de la population scolarisable et de la population scolaire par âge selon le sexe

Ages	Population scolarisable (7-12 ans)				Population scolaire (7-12) ans au primaire			
	Masc.	Fém.	Ens.	Rapport de masculinité (%)	Masc.	Fém.	Ens.	Rapport de masculinité (%)
7	17 679	17 881	35 560	98,9	15 695	15 346	31 041	102,3
8	16 716	17 114	33 830	97,7	15 372	15 165	30 537	101,4
9	15 071	15 977	31 048	94,3	13 877	14 058	27 935	98,7
10	16 291	17 294	33 585	94,2	14 396	14 332	28 728	100,4
11	13 235	14 169	27 404	93,4	10 263	10 277	20 540	99,9
12	15 000	17 266	32 266	86,9	9 017	9 231	18 248	97,7
Total	93 992	99 701	193 693	94,3	78 620	78 409	157	100,3

Masc.= Masculin, Fém.= Féminin, Ens.= Ensemble

4.3.3.2 – Niveau de la scolarisation au primaire

a) – Analyse des taux bruts et nets de scolarisation au primaire par arrondissement

Cette section étudie les disparités en matière de scolarisation au primaire dans la ville de Ouagadougou. Les indicateurs classiques que sont les taux brut et net de scolarisation au primaire sont produits pour appréhender les disparités selon les arrondissements.

Tableau 4.9 : Répartition (%) des taux brut et net de scolarisation au primaire par arrondissement

Commune / Arrondissement	Taux brut de scolarisation				Taux net de scolarisation			
	Masc.	Fém.	Ens.	Parité F/G	Masc.	Fém.	Ens.	Parité F/G
Baskuy	120,0	110,6	115,0	0,9	85,3	78,5	81,7	0,9
Bogodogo	115,2	108,3	111,6	0,9	83,1	77,6	80,3	0,9
Boulmiougou	117,8	111,0	114,3	0,9	84,4	80,0	82,1	1,0
Nongremassom	114,4	107,4	110,8	0,9	83,2	79,0	81,0	0,9
Sig-Nonghin	111,4	105,5	108,4	0,9	82,1	77,1	79,6	0,9
Ambassades	91,8	96,4	93,5	1,1	73,5	60,7	68,8	0,9
Total	115,9	108,9	112,3	0,9	83,6	78,6	81,1	0,9

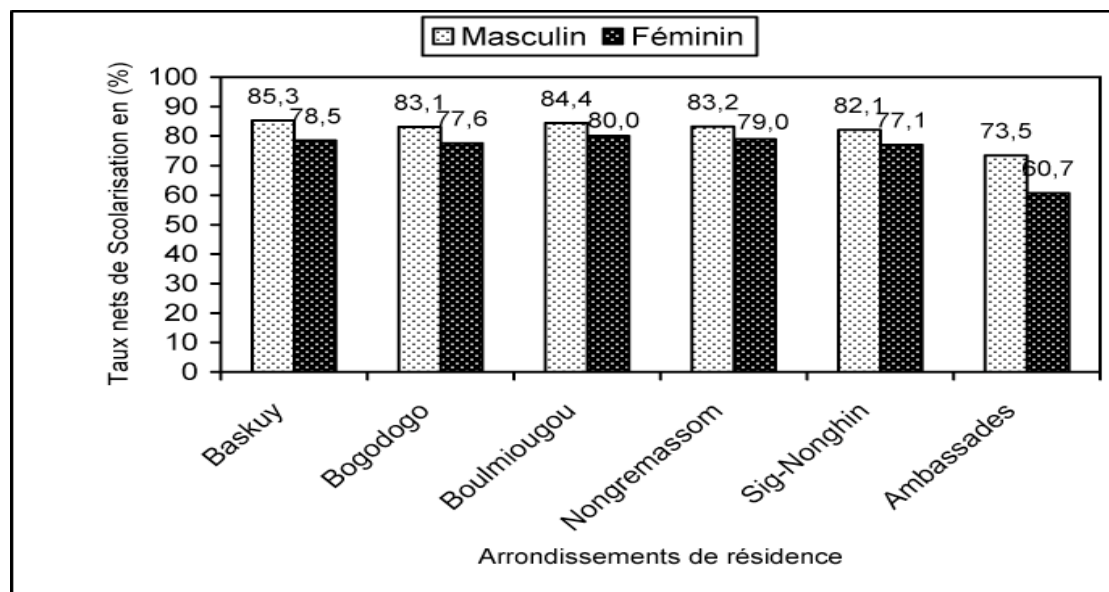
Masc.= Masculin, Fém.= Féminin, Ens.= Ensemble

Le tableau 4.9 indique que le taux brut de scolarisation au primaire est de 112,3% et le taux net de 81,1%. Ce taux net est supérieur à la moyenne nationale estimée à 50,6 %. En d'autres termes sur 10 enfants de 7-12 ans dans la ville, environ 8 sont au primaire et remplissent les conditions d'âge.

Cet indicateur au niveau des arrondissements présente des disparités. En effet, le taux brut de scolarisation est plus élevé dans l'arrondissement de Baskuy (115,0 %) et faible dans celui de Sig-Nonghin (108,4 %). Quant au taux net de scolarisation, il est élevé dans les arrondissements de Boulmiougou, Baskuy et Nongremassom avec des valeurs respectives de 82,1%, 81,7% et 81,0%. Le plus faible taux s'observe dans l'arrondissement de Sig-Nonghin avec une proportion de 79,6%.

En examinant cet indicateur pour les garçons et les filles, on remarque que ce taux est meilleur chez les premiers que chez les seconds soit respectivement 83,6 % et 78,6 %. Ces différentes valeurs restent au dessus de la moyenne nationale qui est de 46,9 % pour les garçons et 41,6 % pour les filles. Les inégalités en matière de scolarisation au primaire sont plus observées dans l'arrondissement de Boulmiougou que dans les autres arrondissements. Ce taux net de scolarisation par arrondissement est illustré par le graphique 4.6.

Graphique 4.6 : Taux nets de scolarisation au primaire par arrondissements selon le sexe



4.3.4 - Scolarisation au secondaire

Après analyse de la scolarisation au primaire dans la commune urbaine de Ouagadougou à la section précédente, on s'intéresse à présent à la scolarisation au secondaire dans cette partie.

4.3.4.1 – Population scolarisable et population scolaire au secondaire

Les populations scolarisables féminine et masculine sont différentes en termes d'effectif. En effet, on dénombre plus de femmes de 13-19 ans que d'hommes (140 353 femmes contre 111 199 hommes). A tous les âges ce sont les filles qui sont plus représentées par rapport aux garçons.

Au niveau de la population scolaire, les différences numériques entre garçons et filles varient d'un âge à un autre. Avant l'âge de 17 ans, ce sont les filles qui sont plus représentées et à partir de cet âge, la population masculine est plus nombreuse. Dans l'ensemble, on note un surplus de 62 garçons pour 100 filles. Le rapport de masculinité est de 99 garçons pour 100 filles. Les différences numériques entre garçon et fille au secondaire se creusent au fil des âges, passant de 96 garçons pour 100 filles à 13 ans à 112 garçons pour 100 filles à 19 ans.

Tableau 4.10 : Répartition de la population scolarisable et de la population scolaire au secondaire par âge selon le sexe

Age	Population Scolarisable (13-19 ans)				Population scolaire (13-19 ans)			
	Masc.	Fém.	Ens.	Rapp Masc.	Masc.	Fém.	Ens.	Rapp Masc.
13	14 458	17 030	31 488	84,9	11 644	12 119	23 763	96,1
14	13 906	17 575	31 481	79,1	10 527	11 114	21 641	94,7
15	15 036	18 954	33 990	79,3	9 625	9 756	19 381	98,7
16	16 224	21 574	37 798	75,2	9 780	10 160	19 940	96,3
17	16 383	21 714	38 097	75,4	8 564	8 485	17 049	100,9
18	17 885	22 208	40 093	80,5	8 420	8 101	16 521	103,9
19	17 307	21 298	38 605	81,3	7 743	6 878	14 621	112,6
Total	111 199	140 353	251 552	79,2	66 303	66 613	132 916	99,5

Masc.= Masculin, Fém.= Féminin, Ens.= Ensemble

4.3.4.2 – Niveau de scolarisation au secondaire

Les indicateurs produits dans cette section sont les taux bruts de scolarisation au secondaire pour l'ensemble de la ville de Ouagadougou, par arrondissement et selon le sexe.

b) – Analyse des taux bruts de scolarisation au secondaire par arrondissement

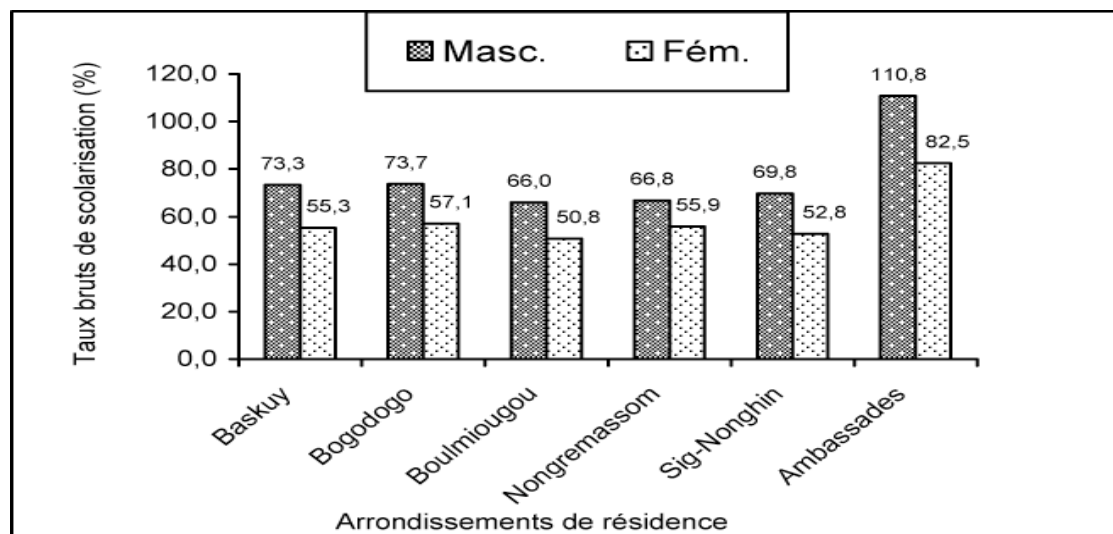
Le taux brut de scolarisation au secondaire au niveau de la commune urbaine de Ouagadougou fait ressortir que l'arrondissement de Bogodogo possède le taux de scolarisation le plus élevé (64,3%) comparativement aux autres arrondissements. Les inégalités entre filles et garçons en matière de scolarisation au secondaire selon les arrondissements sont légèrement en défaveur des filles. (Tableau 4.11).

Tableau 4.11 : Répartition (%) du taux brut de scolarisation au secondaire par arrondissement

Arrondissement	Taux brut de scolarisation			
	Masc.	Fém.	Ens.	Parité F/G
Baskuy	73,3	55,3	62,8	0,8
Bogodogo	73,7	57,1	64,3	0,8
Boulmiougou	66,0	50,8	57,6	0,8
Nongremassom	66,8	55,9	60,9	0,8
Sig-Nonghin	69,8	52,8	60,4	0,8
Ambassades	110,8	82,5	97,8	0,7
Total	69,7	54,3	61,1	0,8

Masc.= Masculin, Fém.= Féminin, Ens.= Ensemble

Ces différences en matière de scolarisation au secondaire entre filles et garçons et entre arrondissements de résidence sont illustrées par le graphique 4.7.

Graphique 4.7 : Taux brut de scolarisation au secondaire par arrondissements selon le sexe

4.3.5 - Scolarisation au supérieur

La population scolarisable au supérieur est de 346 894 personnes et représente un potentiel de 23 505⁸ étudiants pour 100.000 habitants de la ville de Ouagadougou. Dans cette population scolarisable du supérieur, jusqu'à l'âge de 22 ans les filles sont plus nombreuses que les garçons et à partir de cet âge c'est la tendance inverse (Tableau 4.12). Par contre, au niveau de la population scolaire, ce sont les garçons qui sont les plus nombreux. Le ratio nombre d'étudiants pour 100.000 habitants est de 2 867.

Tableau 4.12 : Répartition de la population scolarisable et de la population scolaire du supérieur par âge selon le sexe

Age	Population scolarisable (20-29 ans)			Population scolaire de 20-29 ans		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
20	20 357	22 940	43 297	7 467	6 525	13 992
21	17 066	18 181	35 247	6 234	5 266	11 500
22	19 243	19 800	39 043	6 209	4 706	10 915
23	18 009	17 327	35 336	5 400	3 953	9 353
24	17 849	17 231	35 080	4 799	3 268	8 067
25	20 421	18 770	39 191	3 952	2 548	6 500
26	19 121	17 309	36 430	3 729	2 308	6 037
27	16 506	14 709	31 215	2 219	1 369	3 588
28	15 489	13 557	29 046	1 674	1 022	2 696
29	12 124	10 885	23 009	1 047	700	1 747
Total	176 185	170 709	346 894	42 730	31 665	74 395

Cette sur-représentativité des hommes par rapport aux femmes dans l'enseignement supérieur s'observe également au niveau des arrondissements et implique des taux de scolarisation plus élevés pour les garçons (Tableau 4.13).

⁸ (Population scolarisable) / (Population totale) * 100.000

Tableau 4.13 : Nombre d'étudiants pour 100.000 habitants

Commune / Arrondissement	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
Baskuy	3 473	2 410	2 934
Bogodogo	5 283	3 053	4 178
Boulmiougou	2 140	1 538	1 843
Nongremassom	4 189	2 324	3 277
Sig-Nonghin	2 220	1 224	1 729
Ambassades	9 786	12 457	11 039
Total	3 542	2 176	2 867

Le nombre d'étudiants pour 100.000 habitants dans la commune urbaine de Ouagadougou est de 2 867 avec des inégalités entre les arrondissements. En effet, dans l'arrondissement de Bogodogo, on compte 4 178 étudiants pour 100.000 habitants contre 3 277 étudiants pour 100 000 habitants à Nongremassom, 2 934 à Baskuy et 11 039 dans les ambassades. A l'opposé, on dénombre peu d'étudiants dans les arrondissements de Sig-Nonghin et de Boulmiougou avec respectivement 1 729 et 1 843 étudiants pour 100 000 habitants. La particularité des ambassades pourrait s'expliquer par la présence de nombreuses universités dispensant des enseignements de meilleure qualité.

L'analyse selon le sexe montre que dans la ville de Ouagadougou, on dénombre 3 542 étudiants pour 100 000 habitants hommes et 2 176 étudiantes pour 100 000 habitantes femmes. Les disparités selon le sexe dans chaque arrondissement sont largement en faveur des hommes sauf dans les ambassades où on a 9 786 étudiants pour 100 000 habitants hommes contre 12 457 étudiantes pour 100 000 habitantes femmes.

Conclusion

A l'issue de ce chapitre, on retient que sur 100 personnes âgées de 15 ans ou plus dans la ville de Ouagadougou, 60 personnes environs savent lire et écrire dans une langue (nationale ou étrangère). Le taux d'alphabétisation varie en fonction des arrondissements et est très élevé dans l'arrondissement de Baskuy (67,3%) par rapport aux autres.

Concernant la scolarisation au primaire, le taux brut de scolarisation est de 112,3 % et le taux net de scolarisation est de 81,1 %. Les résultats obtenus de l'analyse de la scolarisation au secondaire montrent que le taux brut de scolarisation est de 61,1 % et varie selon les arrondissements et le sexe.

Au niveau du supérieur, les résultats sont encore défavorables pour les filles. Le nombre d'étudiants pour 100.000 habitants est d'environ 2 867 dans la ville de Ouagadougou avec de fortes inégalités selon le sexe et les arrondissements de résidence.

CHAPITRE 5 : ETAT MATRIMONIAL ET NUPTIALITE DE LA POPULATION

Introduction

L'étude de l'état matrimonial permet de connaître la situation de la population par rapport au mariage. La nuptialité a un intérêt dans la mesure où celle-ci a une incidence sur la dynamique de population par l'intermédiaire de la fécondité. D'après le dictionnaire démographique multilingue, l'étude de la nuptialité comprend essentiellement celle des phénomènes quantitatifs résultant directement de l'existence, au sein des populations, de mariages ou unions légitimes, c'est-à-dire entre individus de sexe différent, instaurées dans des formes prévues par la loi ou la coutume, et conférant aux individus en cause des droits et obligations particulières.

Collecte des données

Au Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 2006, l'information sur l'état matrimonial est collectée sur tous les types d'unions auprès de population âgée de 12 ans ou plus. L'objectif est de prendre en compte toutes les pratiques courantes en la matière au Burkina Faso. La question posée était la suivante : Est-ce que (Nom) vit avec une (des) femme(s) (un homme) ? Selon la réponse donnée par l'individu, des questions subsidiaires permettent à l'agent recenseur de le classer dans l'une des modalités retenues que sont : célibataire, marié(e) veuf(ve), divorcé(e), séparé(e), union libre.

Définition des concepts

Pour une meilleure compréhension du lecteur, on définit dans cette section, les concepts utilisés dans ce chapitre.

L'état matrimonial : il désigne la situation d'une personne par rapport au mariage.

Marié(e) : est mariée, toute personne âgée de 12 ans et plus qui, au moment de la collecte des données, a déclaré être mariée. Cette définition prend en compte les mariages célébrés à l'état civil, les mariages religieux et traditionnels.

Célibataire : est célibataire, toute personne âgée de 12 ans et plus, qui n'est pas mariée, qui n'a jamais été mariée et qui a déclaré être célibataire au moment du recensement.

Veuf (ve) : est veuf ou veuve, toute personne âgée de 12 ans et plus qui, au moment du recensement, n'est pas célibataire et qui a déclaré être veuf ou veuve. Cette définition suggère une union rompue par suite du décès de l'un des conjoints.

Divorcé (e) : est divorcée, toute personne âgée de 12 ans et plus qui a rompu tous les liens (légaux, coutumiers ou religieux) qui l'unissaient avec son conjoint et qui ne s'est pas remariée.

Séparé (e) : est séparée, toute personne de 12 ans et plus qui a été abandonnée ou qui est séparée de son conjoint ou de sa conjointe légalement ou non mais dont le divorce n'a pas été prononcé. Pour l'analyse des données, nous classons les personnes divorcées et séparées ensemble.

Union libre : est en union libre, toute personne âgée de 12 ans et plus vivant avec une personne de sexe différent sans que le mariage civil, religieux, coutumier ait été célébré.

5.1 - POPULATION PAR ETAT MATRIMONIAL

Les systèmes matrimoniaux diffèrent d'une société à une autre. Le mariage se présente généralement en Afrique comme une affaire familiale dans laquelle les populations se reconnaissent. Cependant, chaque société a, concernant le mariage, des spécificités propres à elle.

5.1.1 – Etat matrimonial de la population

On note dans l'ensemble de la ville de Ouagadougou que moins de la moitié de la population âgée de 12 ans ou plus (43,1 %) déclare être mariée contre environ 50,9 % de célibataires. Les veufs, les divorcés et les unions libres sont sous représentés avec respectivement 3,5 % ; 0,8 % et 1,6%.

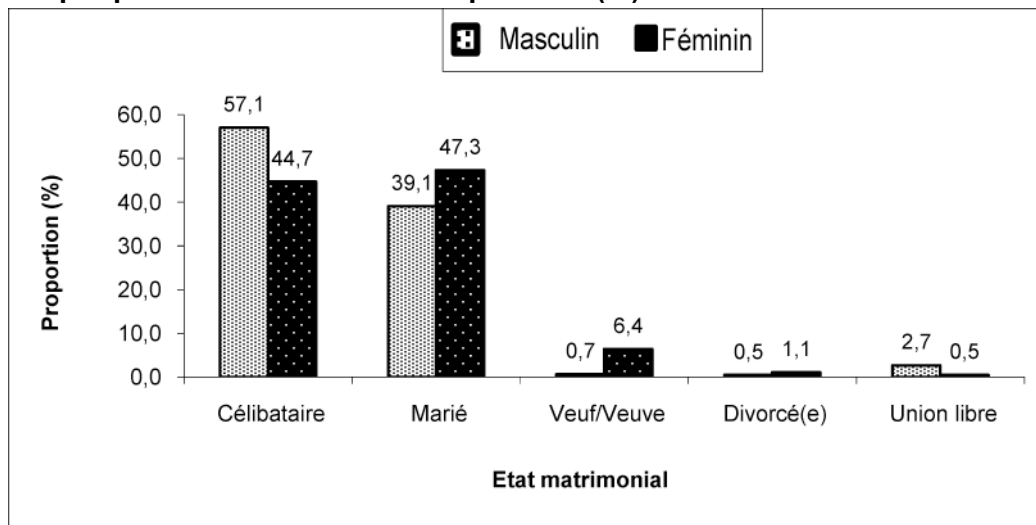
Cependant, il existe des disparités de l'état matrimonial selon le sexe. En effet, dans la population masculine les célibataires sont plus représentés (57,1 %) que les mariés (39,1 %) tandis que dans la population féminine 47,3% des femmes sont mariées contre 44,7 % de célibataires.

Il existe moins de veufs (0,7 %) et de divorcés (0,5 %) que de veuves (6,4 %) et de divorcées (1,1%) alors qu'on rencontre plus d'hommes en union libre (2,7 %) que de femmes en union libre (0,5 %) (Tableau 5.1).

Tableau 5.1 : Répartition de la population de 12 ans ou plus par état matrimonial selon le sexe

Statut matrimonial	Masculin		Féminin		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Célibataire	300 978	57,1	229 823	44,7	530 801	50,9
Marié	205 975	39,1	243 496	47,3	449 471	43,1
Veuf/Veuve	3 548	0,7	33 012	6,4	36 560	3,5
Divorcé(e)	2 508	0,5	5 709	1,1	8 217	0,8
Union libre	14 284	2,7	2 632	0,5	16 916	1,6
Total	527 293	100,0	514 672	100,0	1 041 965	100,0

Graphique 5.1 : Etat matrimonial par sexe (%)



5.1.2 - Etat matrimonial et âge

L'état matrimonial peut être influencé par l'âge. C'est ainsi qu'on rencontre d'une manière générale plus de célibataires parmi les jeunes générations que dans les vieilles générations ou plus de mariée aux âges adultes qu'aux jeunes âges.

Dans la génération 12-19 ans, les célibataires sont numériquement plus importants aussi bien parmi les autres statuts que dans les autres générations. En effet, 49,8 % sont célibataires, 3,2 % sont divorcés 3,0% sont mariés, 2,9% vivent en union libre, et 0,5 % sont veufs ou veuves. Dans cette génération, les femmes célibataires sont plus nombreuses que les célibataires hommes. Ceci est valable pour les mariés et les unions libres de la génération.

La génération 20-29 ans se distingue par sa proportion élevée en union libre. On a par ordre d'importance numérique les unions libres (43,6 %), les célibataires (39,9 %), les mariés (26,8 %), les divorcés (19,4 %) et les veufs (2,4 %). Selon le sexe, les hommes sont numériquement plus importants que les femmes au niveau des célibataires et les veufs.

Pour ce qui est des générations 30-39 ans et 40-49 ans, les unions libres et les divorcés sont plus importants numériquement par rapport aux autres statuts avec des proportions respectives de 40,9% pour les 30-39 ans et de 26,7% pour les 40-49 ans.

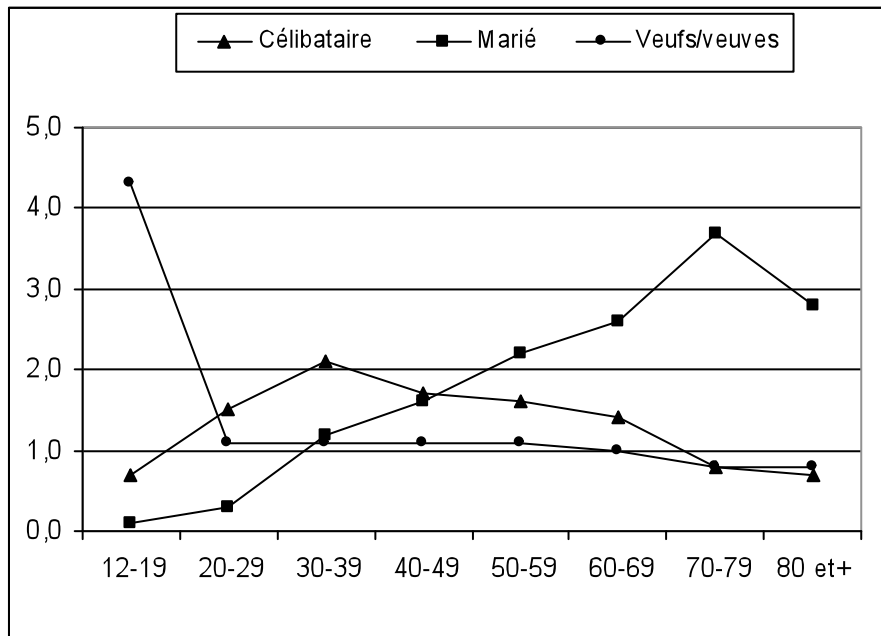
Les générations de plus de 50 ans se caractérisent par de fortes proportions de veufs ou de veuves comparativement aux autres statuts et aux générations précédentes. Les célibataires, les mariés, et les divorcés sont plus représentés chez les hommes que chez les femmes (Tableau 5.2).

Tableau 5.2 : Répartition (%) de la population par groupes d'âge selon l'état matrimonial et le sexe

Groupe d'âges	Célibataire			Marié			Veuf/Veuve			Divorcé(e)			Union libre		
	Mas.	Fém.	Ens.	Mas.	Fém.	Ens.	Mas.	Fém.	Ens.	Mas.	Fém.	Ens.	Mas.	Fém.	Ens.
12-19	40,6	61,9	49,8	0,7	5,0	3,0	1,6	0,4	0,5	4,1	2,8	3,2	0,7	14,6	2,9
20-29	46,4	31,3	39,9	13,2	38,2	26,8	2,7	2,4	2,4	11,0	23,1	19,4	40,2	62,2	43,6
30-39	10,3	5,0	8,0	35,5	29,8	32,4	10,1	9,7	9,7	29,1	32,5	31,5	45,4	16,9	40,9
40-49	1,6	1,0	1,4	26,2	16,5	20,9	22,2	20,1	20,3	29,8	25,4	26,7	10,5	4,7	9,6
50-59	0,4	0,3	0,4	14,8	6,8	10,5	23,5	22,3	22,5	17,6	10,2	12,5	2,2	0,7	2,0
60-69	0,1	0,1	0,1	6,5	2,5	4,3	21,0	21,5	21,5	5,7	4,0	4,5	0,7	0,5	0,6
70-79	0,1	0,1	0,1	2,3	0,6	1,4	11,6	13,9	13,7	1,9	1,2	1,4	0,1	0,0	0,1
80-98	0,0	0,1	0,0	0,6	0,2	0,4	6,8	8,6	8,4	0,3	0,6	0,5	0,0	0,2	0,1
ND	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4	0,3	0,5	1,1	1,1	0,5	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Mas.= Masculin, Fém.= Féminin, Ens.= Ensemble

Le graphique 5.2 renseigne qu'il y a plus d'hommes mariés que de femmes après 40 ans. Cette importance numérique s'observe chez les hommes veufs avant 40 ans. La parité (Homme/Femme) des célibataires évolue en dents de scie d'une génération à une autre.

Graphique 5.2 : Courbes de parité (Homme/Femme) par état matrimonial

5.1.3 - Etat matrimonial par arrondissement

Dans l'arrondissement de Baskuy, il y a plus d'hommes et de femmes célibataires que dans les autres arrondissements. En effet, il est ressorti que 62,1 % des hommes et 49,6% des femmes sont célibataires tandis que dans l'arrondissement de Sig-Nonghin ils respectivement 55,6% et 41,6%. Par contre c'est au niveau des ambassades et de l'arrondissement de Sig-Nonghin que les mariés sont les plus nombreux.

En revanche quelque soit l'arrondissement les femmes sont plus représentées au niveau des mariés par rapport aux hommes (46,6% des femmes sont mariés dans l'arrondissement de Bogodogo contre 38,7% des hommes). Les veufs, les unions libres et les divorcés sont faiblement représentés. Dans la population féminine, les mariées et les veuves sont plus représentées (Tableau 5.3).

Tableau 5.3 : Répartition (%) de la population de 12 ans ou plus par arrondissement et sexe selon l'état matrimonial

Arrondissements	Sexe	Statut matrimonial					Total
		Célibataire	Marié	Veuf/Veuve	Divorcé(e)	Union libre	
Baskuy	Masculin	62,1	33,2	0,9	0,7	3,1	100,0
	Féminin	49,6	38,8	9,2	1,7	0,5	100,0
Bogodogo	Masculin	56,9	38,7	0,7	0,4	3,2	100,0
	Féminin	46,0	46,6	5,7	1,0	0,6	100,0
Boulmiougou	Masculin	55,7	40,6	0,6	0,4	2,7	100,0
	Féminin	43,3	49,5	5,8	1,0	0,5	100,0
Nongremassom	Masculin	56,6	40,0	0,6	0,5	2,2	100,0
	Féminin	42,2	49,7	6,6	1,0	0,4	100,0
Sig-Nonghin	Masculin	55,6	41,5	0,5	0,4	1,9	100,0
	Féminin	41,6	51,1	6,0	1,0	0,4	100,0
Ambassade	Masculin	52,3	45,9	0,5	0,5	0,9	100,0
	Féminin	47,5	47,0	1,4	3,7	0,5	100,0
Ensemble	Masculin	57,1	39,1	0,7	0,5	2,7	100,0
	Féminin	44,7	47,3	6,4	1,1	0,5	100,0

5.2- NUPTIALITE

L'étude de la nuptialité est un domaine assez peu exploré sur le plan théorique des progrès restent à faire. En effet, bien que le mariage réunisse deux individus, un homme et une femme, l'analyse classique de la nuptialité se mène de manière indépendante sur le sexe masculin et sur le sur le sexe féminin. Cela ne peut manquer d'entraîner des incohérences lorsque les effectifs des hommes et des femmes en présence sont inégaux (F. GUBRY, 1984).

5.2.1 - Nuptialité des hommes

Le tableau 5.4 représente la table de nuptialité du moment des hommes (à partir de 15 ans). La table de nuptialité du moment est la table de nuptialité d'une cohorte fictive qui subirait à chaque âge la nuptialité observée durant l'année étudiée. Cette table de nuptialité est calculée au moyen des proportions des célibataires, faciles à obtenir à partir de la répartition de la population par sexe, âge et état matrimonial. Le recensement fournissant les effectifs en âges révolus, le passage à la proportion des célibataires aux anniversaires se fait à l'aide d'une interpolation linéaire après avoir lissé la courbe provenant des effectifs en âges révolus.

En ce qui concerne la nuptialité des hommes dans la ville de Ouagadougou, on peut dire qu'elle n'est pas précoce car l'âge moyen au premier mariage est de 30,9 ans (26,9 ans pour l'ensemble du pays et 30,2 ans pour l'ensemble des zones urbaines). Aussi, à 27,6 ans, la moitié des hommes célibataires sont-ils déjà mariés (23,5 ans pour l'ensemble du pays et 27 ans pour l'ensemble des zones urbaines). On note en outre que la nuptialité des célibataires est un phénomène que connaissent les hommes jusqu'à l'âge de 54 ans. Le célibat définitif est atteint à 55 ans et sa fréquence est faible puisqu'il reste environ 30 célibataires à 55 ans pour 1000 à 15 ans.

Tableau 5.4 : Nuptialité des hommes à partir de la proportion des célibataires de 15 ans ou plus

Age	Célibataires C(x)	Mariages m(x, x+5)	Quotient de nuptialité n(x, x+5)
15	1000,0	93,4	93,4
20	906,6	238,4	263,0
25	668,2	324,6	485,7
30	343,7	163,4	475,5
35	180,3	87,1	483,0
40	93,2	34,3	368,4
45	58,9	13,8	233,6
50	45,1	15,7	347,0
55	29,5		
Age moyen	30,9		
Age médian	27,6		
Célibat définitif	2,9		

5.2.2 - Nuptialité des femmes

Le tableau 5.5 représente la table de nuptialité des femmes (à partir de 12 ans). Elle est obtenue de la même manière que celle des hommes. La nuptialité des femmes dans la ville de Ouagadougou est assez tardive par rapport à la moyenne nationale et à celle de l'ensemble des zones urbaines. En effet, l'âge moyen au premier mariage est 23,6 ans (19,6 ans dans l'ensemble du pays et 22,8 ans dans les zones urbaines) et la moitié des femmes se marient avant 21 ans (16,5 ans pour l'ensemble du pays et 19,5 ans pour l'ensemble des zones urbaines). On note par ailleurs que jusqu'à l'âge de 34 ans révolus, des femmes continuent de célébrer leur premier mariage. En effet, 89 femmes à 34 ans pour 1000 à 15 ans ont célébré leur premier mariage. Le célibat définitif est atteint à 35 ans.

Tableau 5.5 : Nuptialité des femmes à partir de la proportion des célibataires de 15 ans ou plus

Age	Célibataires C(x)	Mariages m(x, x+5)	Quotient de nuptialité n(x, x+5)
12	1000	135	135,0
15	865	340	392,9
20	525	235	447,5
25	290	135	465,6
30	155	66	427,7
35	89		
Age moyen	23,6		
Age médian	21		
Célibat définitif	8,9		

Conclusion

En définitive, l'étude sur l'état matrimonial et la nuptialité des populations de la région de la ville de Ouagadougou a montré que dans la population de 12 ans ou plus, les célibataires représentent 50,9 % contre 43,1% de mariés, 3,5 % de veufs, 0,8 % de divorcés/séparés et 1,6 % d'unions libres.

Concernant la nuptialité dans la ville de Ouagadougou, les analyses ont révélé que le célibat définitif est de 8,9 % chez les femmes contre 2,9 % chez les hommes. L'âge moyen au premier mariage chez les hommes est de 30,9 ans tandis qu'il est de 23,6 ans chez les femmes.

CHAPITRE 6 : ACTIVITE ECONOMIQUE DE LA POPULATION

Introduction

L'analyse des caractéristiques économiques de la population permet de renforcer les données statistiques sur l'emploi et les domaines connexes. Cette étude vise une meilleure connaissance des caractéristiques de la population active telle qu'elle apparaît au recensement. Bien que les variables relatives à la situation économique soient en nombre limité, au recensement, cette opération offre la possibilité de dégager les grandes tendances de l'activité économique du pays.

Collecte des données

Dans le cadre du recensement général de la population de 2006 du Burkina Faso, les données recueillies sur l'activité économique ont été collectées à partir de 4 questions :

- « (NOM) a-t-il travaillé au moins trois jours durant les sept derniers jours ou a travaillé et a perdu son emploi ?
- « Quelle est l'occupation qui a pris à (NOM) le plus de temps au cours de ces trois jours ?
- « Quelle est ou était la situation de (NOM) dans cette occupation ? ».
- « que fait principalement l'entreprise (ou l'établissement) au sein de laquelle (Nom) travaille ou a travaillé ?

Ce chapitre aborde en premier lieu, le statut d'activité de la population en rapport avec l'âge et le sexe, en deuxième lieu la population occupée en rapport avec la profession, puis la situation dans l'occupation et en dernière position, l'analyse différentielle par province de l'activité économique.

Définition des concepts

Afin de permettre une meilleure compréhension du contenu de l'analyse sur les caractéristiques économiques de la population, il importe de présenter les concepts clés qui y sont utilisés.

Période de référence : la période de référence pour les renseignements concernant l'activité économique est la semaine qui précède la date de passage de l'agent recenseur dans le ménage. Cette période de référence est d'une semaine (7 jours).

Activité économique : on entend par activité économique, le travail exercé par une personne dans le but de produire ou de participer à la production des biens et des services économiques. La personne qui exerce une activité économique perçoit généralement en contrepartie de son activité, une rémunération en espèce ou en nature.

Population en âge de travailler ou d'activité : d'un point de vue légal, au Burkina Faso, le code des personnes et de la famille dispose qu'une personne est en âge de travailler lorsqu'elle est majeure, c'est-à-dire âgée d'au moins 18 ans.

S'agissant du RGPH 2006, la population en âge de travailler ou d'activité est constituée de toutes les personnes des deux sexes âgées de cinq (5) ans et plus, ceci pour tenir compte de l'entrée précoce des enfants en activité, surtout dans le milieu rural. Cependant, la plupart des indicateurs seront basés sur la population de 15 ans et plus ; d'ailleurs le Bureau

international du travail suggère l'âge de 15 ans comme âge minimum à considérer dans la définition de la population en âge de travailler.

Population active : la population active comprend les actifs occupés et les chômeurs.

On distingue deux (2) catégories de chômeurs :

-les personnes ayant déjà travaillé mais qui ont perdu leur emploi et qui en recherchent pendant la période de référence, notées « **chômeurs** » ;

-les personnes n'ayant jamais travaillé et qui sont à la recherche de leur premier emploi désignées par « **population en quête 1^{er} emploi** ».

La population inactive : c'est l'ensemble des personnes qui ne sont pas des actifs, autrement dit celles qui n'exercent aucune activité économique. La population inactive résulte par ailleurs de la différence entre la population totale et la population active.

La population dépendante économiquement ou à charge : la population dépendante économiquement ou à charge est constituée par l'ensemble des personnes âgées de moins de 15 ans ou de plus de 64 ans et de celles appartenant à la population inactive.

Le taux net ou spécifique d'activité: ce taux net ou spécifique d'activité est égal au quotient (rapporté à 100) de l'effectif de sa population active (occupée et au chômage) à l'effectif de sa population en âge de travailler.

Le taux d'occupation : le taux d'occupation exprimé en pourcentage s'obtient en rapportant l'effectif de la population active occupée (les occupés) à celui de la population active.

Le taux de chômage: ce taux de chômage est égal au rapport, exprimé en pourcentage, entre le nombre de chômeurs sur la population active.

Le rapport de dépendance : ce rapport s'obtient en rapportant le nombre total de personnes âgées de moins de 15 ans et de 65 ans ou plus, à celui des personnes économiquement actives âgées de 15 à 64 ans.

Le taux de dépendance : ce ratio s'obtient en rapportant la population inactive totale plus les moins de 15 ans plus les 65 ans ou plus sur la population active totale occupée de 15 ans à 64 ans.

L'occupation principale : l'occupation principale est l'activité qui a pris le plus de temps à l'individu au cours de la période de référence ; cette variable sera regroupée en grandes catégories d'occupation.

La situation dans l'occupation principale : c'est la situation d'une personne par rapport à son occupation actuelle ou antérieure s'il s'agit d'une personne qui a déjà travaillé et qui est en situation de chômage. Quelle est la position de cette personne dans l'exercice de l'activité? Les cas possibles sont les suivants :

-Employeur, Patron : C'est une personne occupée qui exploite sa propre entreprise économique ou exerce pour son propre compte un métier. A cet effet, elle emploie un ou plusieurs salariés qu'elle paie.

-Indépendant : C'est une personne qui travaille pour son propre compte, mais qui n'emploie aucun salarié. Il peut cependant avoir des aides familiaux ou des apprentis non rémunérés.

-Salarié, Employé : C'est une personne qui travaille et, qui en contrepartie, reçoit un salaire en espèces ou en nature.

-Apprenti : C'est une personne qui apprend un métier manuel dans le cadre d'un apprentissage en atelier ou sur le terrain auprès d'un maître. Il ne perçoit aucune rémunération en espèce ou en nature en contrepartie du travail accompli.

-Aide familial : C'est une personne qui travaille dans une entreprise familiale sans être rémunérée. Les aides familiaux travaillent généralement dans l'agriculture, le commerce ou le transport. Ils sont en général nourris, logés et soignés lorsqu'ils sont malades et reçoivent de temps en temps des cadeaux.

Le secteur d'activité : un secteur d'activité est un groupe d'établissements ou d'entreprises ayant la même activité principale. La classification par grands secteurs (primaire, secondaire tertiaire) permet de mesurer l'importance et l'évolution de l'activité des dits établissements ou entreprises.

6.1 – POPULATION ET STATUT D'ACTIVITE

Par rapport à l'activité économique, la population est composée de deux sous-populations : les actifs et les inactifs. Les actifs se composent des actifs occupés et des Chômeurs (chômeurs ayant déjà travaillé et les personnes en quête du premier emploi), tandis que les inactifs regroupent les retraités, les personnes occupées au foyer, les élèves/étudiants, les rentiers et toutes les autres catégories d'inactifs.

Dans la ville de Ouagadougou, la population âgée de 5 ans ou plus est de 1 285 027 résidents composée de 535 931 actifs et de 752 916 inactifs, soit 41,7 % d'actifs et 58,3 % d'inactifs. (Tableau A.9). Dans cette population, près de 4 personnes sur 10 (36,6 %) sont des actifs occupés. En ce qui concerne les inactifs, les élèves/étudiants en représentent 54,4 % et les personnes occupées au foyer 27,4 %.

6.1.1 – Population active

La population active est de 535 931 personnes composées de 364 963 hommes et de 170 968 femmes ; soit 68,1 % d'hommes et 31,9% de femmes.

6.1.1.1 – Actifs de 5-14 ans

L'importance numérique des actifs de 5 à 14 ans nous renseigne sur l'ampleur du travail des enfants. Dans la population totale de Ouagadougou, 3,6 % des enfants de moins de 15 ans sont des actifs. (Tableau 6.1).

Tableau 6.1 : Taux d'activité (%) par groupes d'âge selon le sexe

Groupes d'âge	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
5-14	3,5	3,7	3,6
15 -64	74,1	35,9	55,5
15 et plus	73,0	35,1	54,5

Il n'existe pratiquement pas de différence entre le taux d'activité des garçons de 5 à 14 ans et celui des filles du même groupe d'âges. En effet, on a 3,7 % des enfants de sexe féminin et 3,5 % pour le sexe masculin qui sont actifs. (Tableau 6.1).

6.1.1.2 – Actifs de 15 ans ou plus

Dans l'ensemble, 54,5 % des personnes de 15 ans ou plus sont des actifs. Cette proportion est de 55,5 % pour les personnes de 15-64 ans ; ce niveau est inférieur à celui observé pour l'ensemble du pays (73,7 %) et pour l'ensemble du milieu urbain (57,4%).

La proportion des hommes de plus de 15 ans qui travaillent est supérieure à celle des femmes de la même tranche d'âges qui travaillent. Ainsi, on dénombre, 35,1 % de femmes en activité contre 73,0% d'hommes. (Tableau 6.1).

6.1.2– Population inactive

La population inactive est de 752 916 personnes et comprend 285 232 hommes et 467 684 femmes ; soit 62,1 % de femmes et 37,9 % d'hommes. Examinons la situation des inactifs de 5 à 14 ans et celle de 15 ans ou plus.

6.1.2.1 – Inactifs de 5-14 ans

Tableau 6.2 : Taux d'inactivité (%) par groupes d'âge selon le sexe

Groupes d'âge	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
5-14	96,5	96,3	96,4
15 -64	25,9	64,1	44,5
15 et plus	27,0	64,9	45,5

Dans la ville de Ouagadougou, 96,4 % des enfants de moins de 15 ans sont économiquement inactifs. Par rapport au sexe, on note un taux d'inactivité de 96,5 % chez les garçons et de 96,3 % chez les filles. (Tableau 6.2).

6.1.2.2 – Inactifs de 15 ans ou plus

Le taux d'inactivité est de 45,5 % chez les personnes de 15 ans ou plus. Par ailleurs, le taux d'inactivité est plus élevé chez les femmes. En effet, il est de 64,9 % chez les femmes contre 27,0 % chez les hommes. (Tableau 6.1).

6.1.3 – Structure par sexe et âge des populations active et inactive de 15 ans ou plus

A Ouagadougou, le taux d'activité des personnes de 15 ans ou plus est de 73,0 %. Ce taux augmente avec l'âge, passant de 33,4 % à 15 ans à 72,2 % entre 40 et 44 ans, l'âge auquel l'activité est la plus intense. A partir de 45 ans, le taux amorce une décroissance continue qui le situe à 13,7 % au-delà de 75 ans.

Les courbes représentant les taux d'activité (Graphique 6.1) des femmes et des hommes ont la même allure. Cependant, on note que la courbe représentant le taux d'activité des femmes est en dessous de celle des hommes quel que soit l'âge.

Le taux de chômage de la population est de 12,6 % avec un maximum de 23,6 % entre 15 et 19 ans. Les femmes, avec un taux 13,1 %, sont plus touchées par le chômage que les hommes (12,4 %). Comme on peut s'en apercevoir, ces niveaux de chômage ne reflètent certainement pas la réalité et cachent le sous-emploi tel qu'il est vécu au Burkina Faso

comme ailleurs en Afrique. Ces résultats sont également liés aux questions posées au RGPH et la période de référence choisie pour la mesure du phénomène.

Graphique 6. 1 : Taux d'activité (%) par groupes d'âge

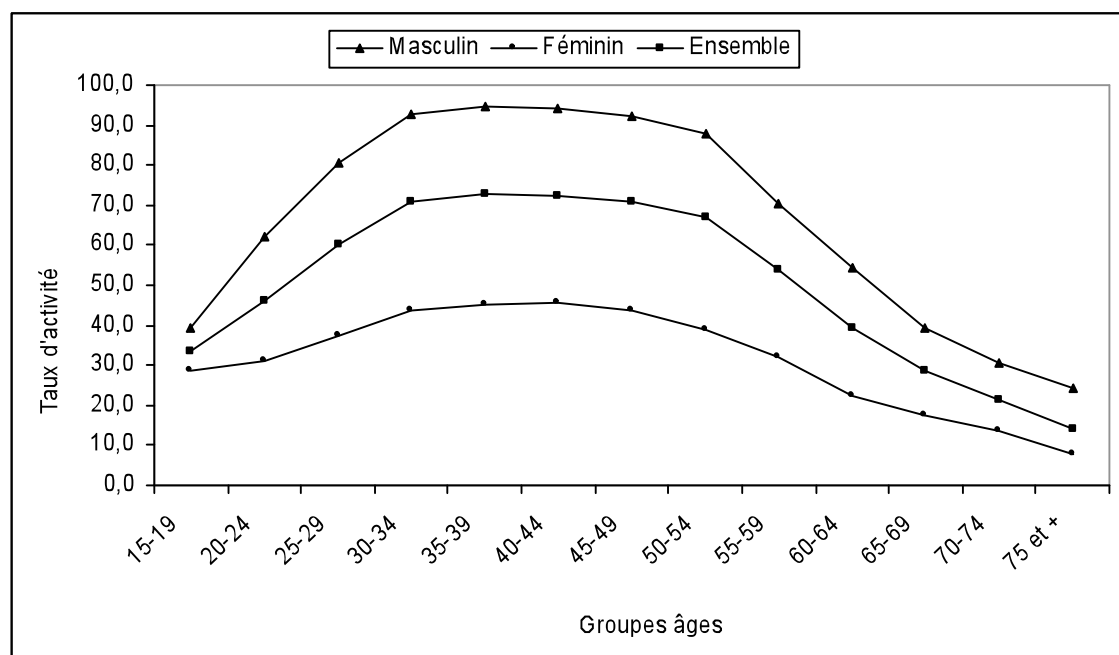


Tableau 6. 3 : Répartition (%) des taux d'activité et de chômage par groupes d'âge de la population de 15 ans et plus selon le sexe

Groupes âge	Taux d'activité			Taux de Chômage		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
15-19	39,3	28,8	33,4	25,9	21,1	23,6
20-24	62,0	30,9	46,2	20,8	20,4	20,7
25-29	80,5	37,5	60,2	15,2	16,4	15,5
30-34	92,6	43,6	70,9	9,0	9,4	9,1
35-39	94,7	45,0	72,6	6,3	5,1	6,0
40-44	94,3	45,5	72,2	5,3	3,7	4,8
45-49	92,4	43,6	70,9	4,7	2,7	4,2
50-54	87,9	39,0	66,8	5,9	3,1	5,2
55-59	70,6	32,3	54,1	6,2	3,2	5,5
60-64	54,6	22,5	39,2	6,3	4,2	5,7
65-69	39,3	17,7	28,8			
70-74	30,8	13,5	21,5			
75 et +	24,3	7,9	13,9			
Total	73,0	35,1	54,5	12,4	13,1	12,6

6.2 – POPULATION OCCUPEE

La population des actifs (15 - 64 ans) est de 516 428 personnes, dont 451 344 personnes occupées : soit un taux d'occupation de 87,4 %, en dessous de la moyenne nationale et de celle de l'ensemble des zones urbaines de cette même tranche d'âges qui est respectivement de 97,6 % et 90,7%.

6.2.1 – Occupation principale de la population active

Les actifs occupés sont à 39,5 % dans le groupe d'occupation « personnel de service et de vendeurs », la deuxième catégorie d'occupation concerne « l'artisanat et ouvriers » (22,3 %). La troisième catégorie regroupe les ouvriers et employés non qualifiés (7,5 %). A elles seules, ces trois catégories regroupent 69,3 % des actifs occupés. Au niveau des hommes, 35,3 % d'entre eux sont dans les services et la vente, 27,5 % sont des ouvriers ou des artisans et 5,6 % des ouvriers et employés non qualifiés. Par contre au niveau de la population féminine occupée, 49,0 % sont dans les services et la vente, 10,7% sont des ouvrières ou des artisanes tandis que 11,7 %, sont des ouvrières et employées non qualifiées.

Parmi les chômeurs ayant déjà travaillé, 26,0 % étaient dans les services et la vente, 14,1 % étaient des ouvriers et des artisans et 6,5 % des cadres subalternes de l'administration.

Tableau 6. 4: Répartition (%) des actifs par profession selon le sexe

Grand groupe d'occupation	Actifs Occupés			Actifs Chômeurs			Total actifs
	Masc.	Fém.	Ens.	Masc.	Fém.	Ens.	
Personnel de services et vendeur	35,3	49,0	39,5	26,7	24,2	26,0	39,2
Artisans, ouvriers	27,5	10,7	22,3	17,4	4,7	14,1	22,1
Ouvriers et employés non qualifiés	5,6	11,7	7,5	4,7	4,2	4,5	7,4
Agriculteurs, élevage, pêcheurs	7,1	6,2	6,9	4,2	2,1	3,7	6,8
Professions intermédiaires	5,9	6,8	6,2	3,4	3,7	3,5	6,1
Cadres subalternes de l'administration	4,5	6,3	5,0	5,3	9,7	6,5	5,1
Intellectuels, scientifiques	4,0	2,2	3,5	1,8	1,8	1,8	3,4
Autres métiers et professions	7,3	4,3	6,4	5,8	6,1	5,9	6,4
Sans profession, profession non précisé	2,8	2,7	2,8	30,8	43,4	34,1	3,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

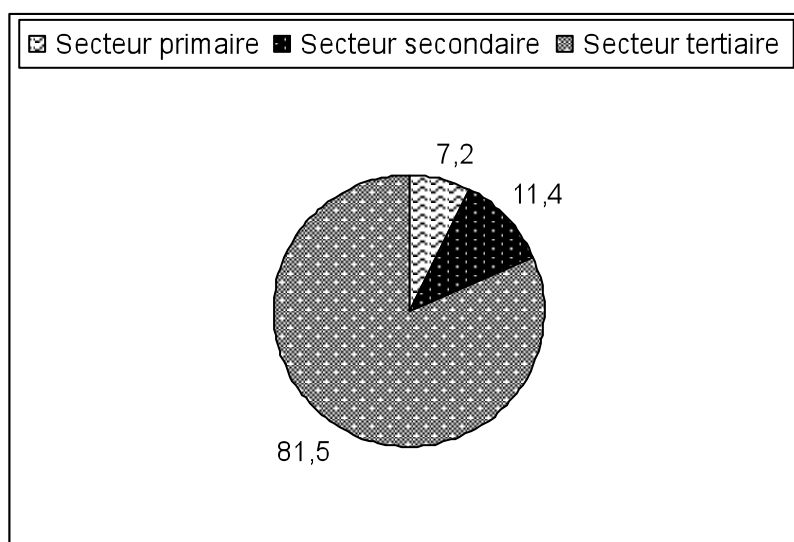
Masc.= Masculin, Fém.= Féminin, Ens.= Ensemble

6.2.2 – Occupation et secteur d'activité

Le secteur d'activité le plus représenté dans la ville de Ouagadougou est le secteur tertiaire avec 81,5 % de la population occupée ; viennent ensuite les secteurs secondaires (11,4 %) et primaire (7,2 %) des actifs occupés. Le graphique 6.2 donne une illustration de ces résultats.

Tableau 6.5 – Répartition (%) des actifs occupés par occupation selon le secteur d'activité

Grand groupe d'occupation	Secteur primaire	Secteur secondaire	Secteur tertiaire	Ensemble
Personnel de services et vendeur	0,1	1,2	39,3	40,5
Artisanats, ouvriers	0,1	9,3	13,3	22,7
Ouvriers et employés non qualifiés	0,0	0,1	7,5	7,6
Agriculteurs, élevage, pêcheurs	6,7	0,0	0,3	7,1
Professions intermédiaires	0,1	0,1	6,0	6,2
Cadres subalternes de l'administration	0,0	0,2	4,5	4,8
Intellectuels, scientifiques	0,0	0,1	3,3	3,4
Autres métiers et professions	0,1	0,2	6,1	6,3
Sans profession, profession non précisé	0,0	0,1	1,2	1,4
Total	7,2	11,4	81,5	100,0

Graphique 6.2 Proportions (%) d'actifs par secteurs d'activité

6.2.3 – Situation dans l'occupation

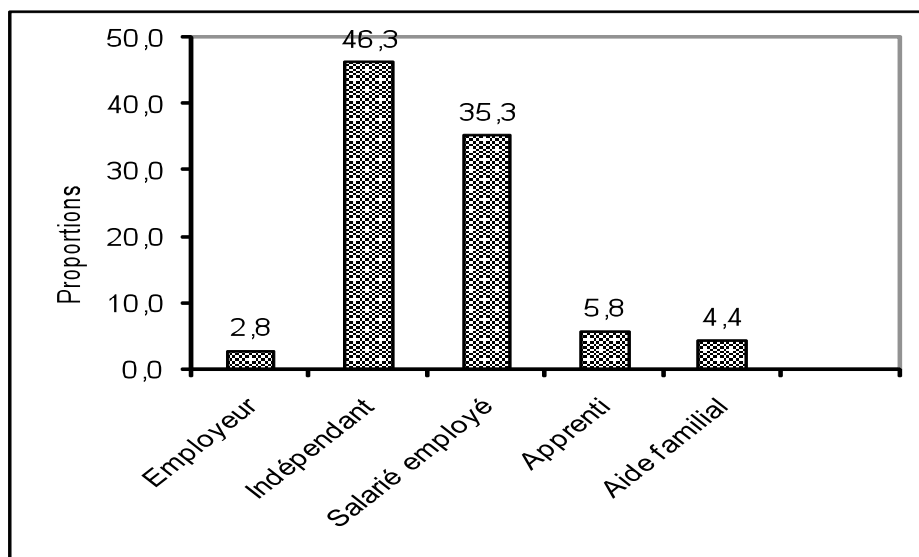
Dans cette partie l'analyse porte d'abord sur la situation dans l'occupation (employé, aide familial, employeur...) des actifs occupés de la commune urbaine de Ouagadougou, puis la répartition de ces actifs occupés selon le sexe.

6.2.3.1 – Situation globale des occupés

Dans la ville de Ouagadougou, 46,3 % des actifs occupés sont des « indépendants ». Ceux-ci sont suivis par les salariés (35,3 %), et des apprentis (5,8 %). Ces trois modalités regroupent donc 87,3 % des actifs occupés. Parmi les hommes, 46,4 % sont indépendants, 35,1 % des salariés et 6,6 % des apprentis. Dans la population féminine active occupée, si la tendance est la même que les hommes, les proportions sont légèrement différentes. En effet, 46,0 % d'entre elles sont des indépendantes, 35,6 % des salariées et 2,6 % des aides familiaux.

Tableau 6. 6: – Répartition (%) des actifs occupés par la situation dans l'occupation selon le sexe

Situation occupation principale	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Employeur	3,3	1,9	2,8
Indépendant	46,4	46,0	46,3
Salarié employé	35,1	35,6	35,3
Apprenti	6,6	3,8	5,8
Aide familial	3,2	6,9	4,4
Autres	0,9	0,8	0,9
ND	4,4	5,1	4,6
Total	100,0	100,0	100,0

Graphique 6.3- Répartition (%) des occupés selon la situation dans l'occupation

6.3 – ACTIVITE PAR ARRONDISSEMENT

Cette partie étudie les taux d'activité, d'occupation, de chômage, de dépendance et le rapport de dépendance dans les différents arrondissements de la commune urbaine de Ouagadougou.

Tableau 6. 7 : Répartition (%) des indicateurs d'activité par arrondissement

Arrondissements	Indicateurs activité					
	Taux d'activité	Taux d'occupation	Taux de Chômage	Rapport de dépendance	Taux de dépendance	Total
Baskuy	59,8	84,3	15,7	46,3	91,8	195 793
Bogodogo	53,5	87,4	12,6	55,0	117,6	426 185
Boulmiougou	55,9	88,2	11,8	63,2	128,2	449 519
Nongremassom	54,3	88,4	11,6	60,1	125,3	220 891
Sig-Nonghin	56,0	88,0	12,0	62,1	125,8	182 835
Ambassades	51,0	95,9	4,1	39,1	79,8	616
Ensemble	55,5	87,4	12,6	57,8	119,0	1 475 839

6.3.1 – Taux d'activité

Le taux d'activité de la ville de Ouagadougou rappelons-le est de 55,5 % contre une moyenne nationale de 73,7 % et une moyenne urbaine de 57,4%. Il est plus élevé dans l'arrondissement de Baskuy (59,8 %) et est faible dans celui de Bogodogo (53,5 %).

6.3.2 – Taux d'occupation

Plus de trois quart de la population active est occupée (87,4 %). C'est dans l'arrondissement de Nongremassom que l'on observe le taux d'occupation le plus fort (88,4%) supérieur à celui de la ville de Ouagadougou. Par contre à Baskuy, le taux d'occupation est faible et se situe en dessous de celui de la ville (84,3 %).

6.3.3 – Taux de chômage

Le taux de chômage dans la ville de Ouagadougou est très élevée (12,6 %) en comparaison à la moyenne de l'ensemble du pays qui est de 2,4 % et à celle des zones urbaines (9,3%). Il est davantage élevé dans l'arrondissement de Baskuy (15,7 %) que dans celui de Nongremassom (11,6 %).

6.3.4 – Rapport de dépendance

Le rapport de dépendance est de 57,8 %. Ce taux est plus faible dans l'arrondissement de Baskuy (46,3 %) tandis qu'à Boulmiougou il est de (63,2 %).

6.3.5 -Taux de dépendance

Le taux de dépendance est de 119,0 %, c'est-à-dire qu'un actif occupé a, à sa charge au moins une personne qui est soit inactive, soit âgée de moins de 15 ans ou de plus de 64 ans.

Dans l'arrondissement de Boulmiougou, la charge par actif occupé est forte et est de 128,2 % alors qu'elle est faible à Baskuy et est de 91,8 %.

Conclusion

Dans la population de 15 ans ou plus, les actifs représentent 54,5 %. Le taux d'activité des enfants de 5-14 ans est de 3,6 %. A Ouagadougou, 39,5 % des actifs occupés sont dans le service et la vente et 46,3% travaillent à leur propre compte (indépendant) tandis que les salariés ne représentent que 35,3 % et les apprentis 5,8%.

CHAPITRE 7 : FECONDITE

Introduction

La connaissance des indicateurs de fécondité est importante pour la formulation et la mise en œuvre des politiques de développement. Composante principale de la dynamique démographique, la fécondité détermine la structure par âge de la population et génère des besoins sociaux et économiques spécifiques à court, moyen et long termes. C'est pourquoi elle a toujours fait l'objet d'attention particulière de la part des chercheurs, des décideurs et d'acteurs de la société civile engagés dans les domaines de la santé de la reproduction y compris la planification familiale.

Collecte des données

Au recensement de 2006, deux principales questions ont été posées aux femmes résidentes âgées de 10 ans et plus : ces questions concernent « le nombre total d'enfants nés vivants par femme » et le « le nombre des naissances vivantes survenues au cours des 12 derniers mois ». C'est à partir de ces informations que l'étude de la fécondité est faite dans ce chapitre.

Définition des concepts opératoires

Un certain nombre de concepts sont utilisés dans ce chapitre. Pour la compréhension des lecteurs, on rappelle leur définition.

Natalité : la natalité désigne la survenue des naissances vivantes dans une population au cours d'une période de temps. Elle constitue la composante positive du mouvement naturel de la population.

Fécondité : la fécondité désigne la survenance des naissances vivantes dans la sous population féminine en âge de procréer (généralement les femmes âgées de 15-49 ans). Pour un souci de comparaison, on s'intéresse au groupe d'âges 15-49 ans dans cette étude même si la collecte a concerné les femmes âgées de 10 ans et plus.

Taux brut de natalité (TBN) : le taux brut de natalité exprime le nombre de naissances vivantes enregistré au cours d'une année pour une population moyenne de 1000 habitants.

Taux global de fécondité générale (TGFG) : le taux global de fécondité générale exprime le nombre moyen annuel de naissances vivantes pour 1000 femmes en âge de procréer.

Indice synthétique de fécondité (ISF) ou somme des naissances réduites (SNR) : l'indice synthétique de fécondité exprime le nombre moyen d'enfants mis au monde par une femme durant toute sa vie reproductive dans l'hypothèse d'une fécondité demeurée constante au cours du temps.

Descendance atteinte à l'âge (x, x+4) : la descendance atteinte exprime le nombre moyen d'enfants nés vivants par une femme de ce groupe d'âges. A la descendance atteinte par âge, se rattache un indice classique, la descendance finale notée D_{50} qui est le nombre moyen d'enfants nés vivants d'une femme non soumise à la mortalité à 50 ans.

7.1 - NATALITE

La natalité influence positivement la croissance démographique : plus (ou moins) les naissances sont nombreuses, plus (ou moins) la croissance démographique est importante. Elle sera appréhendée par le taux brut de natalité.

7.1.2 - Taux brut de natalité

Le taux brut de natalité dans la ville de Ouagadougou est de 35,6 ‰. Comparativement à ceux de l'ensemble des zones urbaines (38,1‰) et de l'ensemble du Burkina Faso (45,8‰), ce taux est le plus faible. Il révèle une faible fécondité des femmes de la commune urbaine de Ouagadougou. Cette situation laisse entrevoir un changement de comportement en matière de fécondité. En effet le taux brut de natalité est passé de 38,1‰ en 1996 à 35,6‰ soit une baisse de 2,5 points.

Tableau 7.1 : Taux brut de natalité (‰)

Milieu de résidence	Taux Brut de Natalité
Urbain	38,1
Ouagadougou	35,6
Burkina Faso	45,8

7.2 - FECONDITE

Tout comme la natalité, la fécondité influence la croissance démographique. Elle sera appréhendée par le taux global de fécondité et l'indice synthétique de fécondité. A la différence du taux brut de natalité, ces éléments nous rapprochent d'une mesure exacte de la force du phénomène car ils éliminent le rôle joué par la taille de la population.

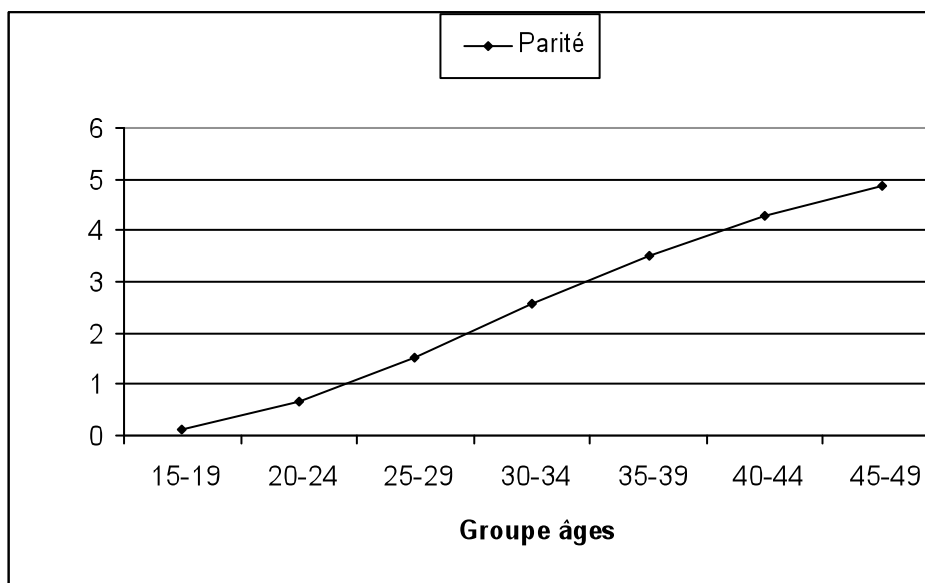
7.2.1- Structure par âge de la fécondité cumulée

Après examen du tableau 7.2, on note que le nombre d'enfants nés vivants passe en moyenne de 0,4 pour les femmes de 15-19 ans à 5,0 pour celles de 45-49 ans. On observe en moyenne un enfant de plus en passant d'un groupe d'âge à un autre entre 20 et 40 ans. Ceci est la traduction d'une fécondité un peu tardive mais forte et permanente.

Aussi, cette forte fécondité se traduit-elle par le fait que plus de 40 % des femmes de 20-24 ans ont eu un ou deux enfants nés vivants. Plus de la majorité des femmes de 25-29 ans (60,5%) ont eu 1 à 3 naissances vivantes, près de 71 % des femmes de 30-34 ans ont eu 1 à 4 enfants nés vivants. Le graphique 7.1 illustre les résultats sur la descendance atteinte par les femmes en âge de procréer.

Tableau 7.2 : Répartition (%) des femmes par groupes d'âge selon le nombre d'enfants nés vivants et le nombre moyen d'enfants nés vivants.

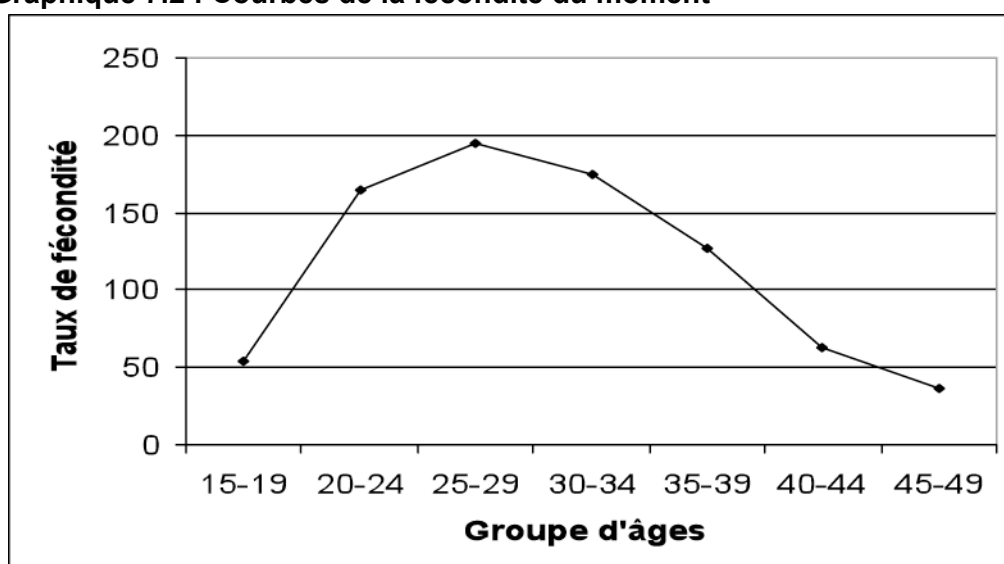
Groupes âge	Nés vivant ensemble							Total	Effectif des femmes	Nombre moyen d'enfants
	0	1	2	3	4	5	6 et +			
15-19	91,5	7,2	1,0	0,2	0,1	0,0	0,0	100	38 108	0,4
20-24	56,6	26,5	12,5	3,2	0,8	0,3	0,1	100	82 930	0,9
25-29	30,4	22,1	23,6	15,1	6,0	1,8	0,9	100	129 912	1,7
30-34	15,6	13,9	19,8	21,0	15,8	8,5	5,5	100	145 919	2,8
35-39	9,5	8,4	13,8	18,3	18,6	14,8	16,5	100	143 620	3,8
40-44	6,9	5,4	9,5	15,0	17,4	16,3	29,6	100	136 767	4,5
45-49	5,9	4,0	7,6	12,3	14,8	16,2	39,2	100	104 876	5,0

Graphique 7.1 : Courbe de l'évolution de la fécondité cumulée

7.2.2 - Structure par âge de la fécondité du moment

Le graphique 7.2, représentant la courbe du taux de fécondité est croissante jusqu'à 34 ans et décroissante ensuite. Les femmes âgées de 20-24 ans ; 25-29 ans et 30-34 ans ont les taux de fécondité les plus élevés du moment (supérieurs à 150,0 ‰). Les taux de fécondité compris entre 100 et 130,0 ‰ concernent les femmes du groupe d'âge 35-39 ans. Le premier groupe d'âge et deux derniers présentent des taux inférieurs à 100,0 ‰.

Aussi, la ville de Ouagadougou présente-t-elle un taux global de fécondité générale de l'ordre de 125,9 ‰ et le nombre moyen d'enfants par femme est de 4,1 (tableau 7.3).

Graphique 7.2 : Courbes de la fécondité du moment

7.2.3 - Indice synthétique de fécondité

Il ressort des résultats du RGPH-2006 que la ville de Ouagadougou présente un niveau de fécondité assez élevé. L'analyse de l'indice synthétique de fécondité révèle que chaque femme a en moyenne 4 enfants et cet indicateur est inférieur à celui de l'ensemble des zones urbaines qui est de 4,6⁹ enfants par femme.

Tableau 7.3 : Répartition (‰) des taux de fécondité par groupes d'âge

Groupes d'âges	Taux de fécondité
15-19	53,7
20-24	164,2
25-29	194,9
30-34	174,0
35-39	127,5
40-44	63,0
45-49	36,3
ISF	4,1
TGFG	125,9

Conclusion

Au terme de l'analyse des données sur la fécondité, il ressort que le niveau de la fécondité dans la ville de Ouagadougou reste élevé avec un taux brut de natalité est de 35,6 ‰.

Dans la ville de Ouagadougou, chaque femme a en moyenne 4,1 enfants et ce nombre est en dessous de l'ensemble des zones urbaines qui est de 4,6 enfants par femme et le taux global de fécondité générale est de 125,9 ‰.

⁹ Confère rapport d'analyse sur la natalité et la fécondité au Burkina Faso, RGPH 2006

CHAPITRE 8 : HANDICAP AU SEIN DE LA POPULATION

Introduction

Au Burkina Faso, des dispositions existent en vue de l'amélioration des conditions de la personne vivant avec un handicap. Plusieurs textes juridiques ont été adoptés, beaucoup de programmes ont été élaborés et plusieurs institutions de la place s'intéressent à ce groupe de personnes vulnérables.

Au titre des textes juridiques, on peut noter:

La Zatu n° 86-005/CNR/PRES du 16 Janvier 1986 portant adoption de mesures sociales en faveur des personnes handicapées ;

Le Kiti n° 86-149 du 30 Avril 1986 portant dispositions à prendre en faveur des handicapés dans la construction des bâtiments ;

Le décret n° 94-44 du 2 Février 1994 portant fixation des conditions de délivrance de la carte d'invalidité aux personnes handicapées.

Par ailleurs, on peut énumérer plusieurs autres textes qui ne visent pas seulement la personne vivant avec un handicap mais par leurs dispositions, lui confèrent certains droits. Il y a pour ce faire la constitution du 11 juin 1991 en son article 18, la loi N° 13/96/ADP du 15 Novembre 1995, la loi N°13/96/ADP du 9 mai 1996, la loi N°20/96/ADP du 10 Juillet 1996, et la loi N° 43/96/ADP du 13 Novembre 1996.

En ce qui concerne les projets et programmes, on compte environs 350 Associations et ONG nationales et internationales parmi lesquelles handicap international, la fédération Burkinabè des associations pour la promotion des personnes handicapés (FEBAH), l'Association pour la Promotion des Femmes Handicapées (APFH), l'association Etre Comme Les Autres (ECLA) qui mènent des actions visant à améliorer le bien-être de ces personnes.

Collecte des données

Pour l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de programmes et projets visant aussi bien l'amélioration des conditions de vie des personnes vivant avec un handicap que la prévention du handicap, il s'avère indispensable de disposer d'informations fiables et à jour. Cependant, les statistiques concernant cette frange de la population sont insuffisantes voire inexistantes au niveau national et plus encore dans les entités géographiques plus petites (région, provinces, communes). C'est pourquoi, le recensement de 2006 a collecté des informations en vue de combler ce déficit.

La question « (nom) souffre –t-il d'un handicap quelconque ? » du questionnaire du RGPH de 2006 a permis de collecter les informations sur le handicap au Burkina. Pour recueillir les données de cette question, les agents recenseurs devaient faire preuve de tact en posant la question afin de ne pas choquer les personnes concernées. Les réponses possibles de la question sont :

0- aucun handicap

1- handicap du membre supérieur

2- handicap du membre inférieur

3- déficient mental

4- aveugle

5- sourd/muet

6- autres handicap

La réponse « aucun handicap », est mentionnée pour les personnes qui ne souffrent d'aucune infirmité. Si un individu souffre de plusieurs handicaps, il est retenu le principal. En ce qui concerne les handicaps ne faisant pas partie de la liste de ceux proposés comme réponse, ils sont classés dans « autres handicaps ».

Définitions des concepts

Handicap

Selon l'OMS, le handicap est « un désavantage résultant pour un individu d'une déficience ou d'une invalidité, qui limite l'individu concerné dans l'exercice d'un rôle normal pour lui, compte tenu de son âge, de son sexe et des facteurs sociaux, culturels, ou l'empêche d'exercer ce rôle ». Cette définition étant plus globale et prenant en compte l'aspect social n'a pas été pris en compte au cours du recensement (RGPH-1996).

Pour le RGPH 2006 le handicap a été défini comme « une insuffisance ou une déficience des capacités physiques et/ou mentales d'un individu. Ces insuffisances peuvent être congénitales ou acquises ». Ainsi, le déficient mental est toute personne atteinte de trouble et de désordres mentaux (fou/folles) ou toute personne atteinte d'insuffisance congénitale des facultés intellectuelles (encéphalopathie).

8.1 – NATURE DU HANDICAP

La ville de Ouagadougou compte 14 204 personnes vivant avec un handicap, soit un pourcentage de (1,0 %) de la population totale (Tableau 8.1). Il apparaît que les proportions de personnes vivant avec un handicap chez les hommes sont plus importantes que chez les femmes. En effet, la distribution par sexe de cette population montre qu'au sein des hommes il y a plus de personnes vivant avec un handicap (1,1 %) que chez les femmes (0,8 %). Cette variation est peut-être imputable aux activités spécifiques menées par les hommes et les femmes.

Tableau 8.1 : Répartition (%) de la population par statut de handicap selon le sexe

Nature Handicap	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Aucun	98,9	99,2	99,0
Vit avec	1,1	0,8	1,0
Total	100,0	100,0	100,0
Effectif	745 616	730 223	1 475 839

8.2 –TYPE DU HANDICAP

La répartition de la population des personnes vivant avec un handicap selon le type d'handicaps permet de connaître les niveaux de prévalence des différents handicaps.

En analysant le phénomène, Il ressort que parmi les personnes atteintes d'handicap, les plus nombreux sont les handicapés du membre inférieur qui représentent 37,5 % de l'ensemble. Ils sont suivis par les personnes touchées par la « déficience mentale » (15,2 %), les handicapés de membre supérieur (11,6 %) ; les aveugles (9,5 %), puis les sourds/muets (8,9 %).

Tableau 8.2 : Répartition (%) des personnes vivant avec un handicap selon le sexe et le type du handicap

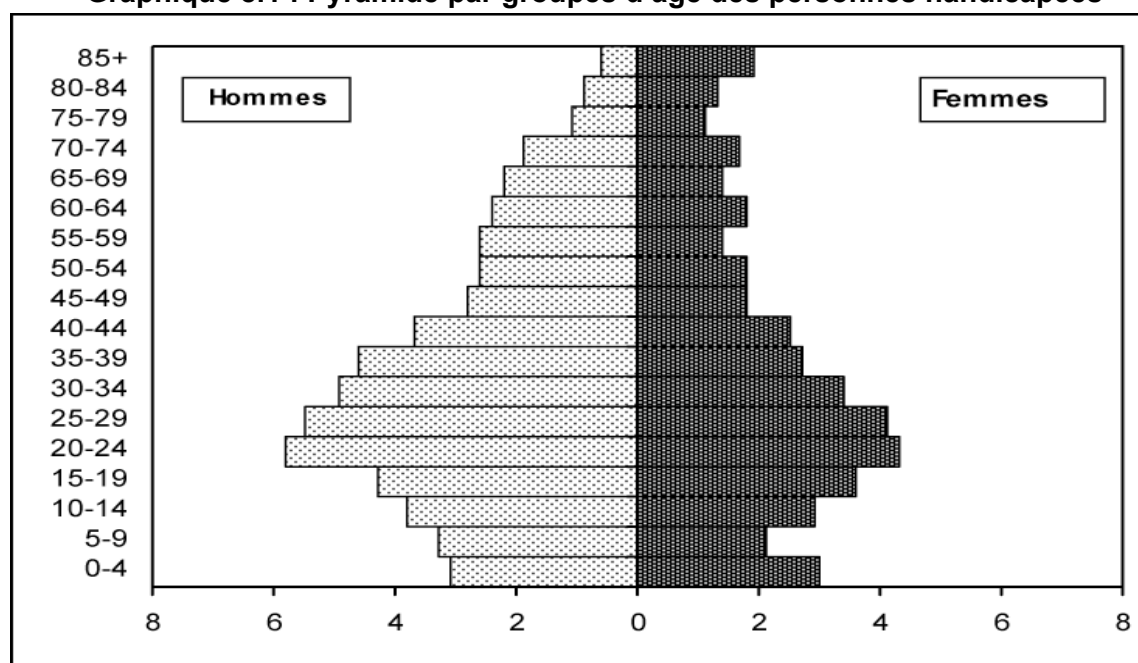
Sexe	Type de handicap						Total	Effectif
	Membre supérieur	Membre inférieur	Déficiência mentale	Aveugle	Sourd/muet	Autres		
Masculin	11,3	38,9	15,0	9,3	8,0	17,4	100,0	8 016
Féminin	12,0	35,5	15,6	9,7	10,1	17,0	100,0	6 188
Ensemble	11,6	37,5	15,2	9,5	8,9	17,2	100,0	14 204

8.3 – STRUCTURE PAR SEXE ET AGE DES PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP

La connaissance de la structure par âge et par sexe de la population des personnes vivant avec un handicap, peut aider à mener des actions ciblées. En effet, les besoins des femmes sont différents de ceux des hommes et ceux des enfants différents de ceux adultes.

La pyramide des âges de la population des personnes vivant avec un handicap de la ville de Ouagadougou est très différente de celle de la population résidente de la ville. On a une structure par âge très perturbée et à dominance masculine.

L'analyse détaillée de la pyramide montre que les enfants de moins de cinq ans sont peu nombreux. Cela est certainement dû au fait qu'ils ne soient pas suffisamment exposés au risque de maladies handicapantes. Au-delà de cet âge, la structure est assez perturbée sans qu'on ne puisse dire quelles en sont les causes.

Graphique 8.1 : Pyramide par groupes d'âge des personnes handicapées

Il ressort aussi bien de la pyramide des âges que du tableau 8.3, qu'il y a plus d'hommes vivant avec un handicap que de femmes pratiquement à tous les âges sauf à partir de 80 ans où on observe la tendance inverse. Cela pourrait s'expliquer par le fait que les hommes sont certainement plus exposés que les femmes à certains risques.

Tableau 8.3 : Répartition des personnes vivant avec un handicap par groupes d'âge selon le sexe

Groupes âge	Effectif des personnes vivant avec un handicap			Proportions des personnes vivant avec un handicap		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
0-4	443	426	869	3,1	3,0	6,1
5-9	471	304	775	3,3	2,1	5,5
10-14	535	414	949	3,8	2,9	6,7
15-19	608	516	1124	4,3	3,6	7,9
20-24	820	606	1426	5,8	4,3	10,0
25-29	786	580	1366	5,5	4,1	9,6
30-34	703	486	1189	4,9	3,4	8,4
35-39	649	383	1032	4,6	2,7	7,3
40-44	523	354	877	3,7	2,5	6,2
45-49	391	260	651	2,8	1,8	4,6
50-54	376	259	635	2,6	1,8	4,5
55-59	366	205	571	2,6	1,4	4,0
60-64	343	252	595	2,4	1,8	4,2
65-69	314	200	514	2,2	1,4	3,6
70-74	267	244	511	1,9	1,7	3,6
75-79	160	159	319	1,1	1,1	2,2
80-84	125	181	306	0,9	1,3	2,2
85 et +	87	268	355	0,6	1,9	2,5
ND	49	91	140	0,3	0,6	1,0
Total	8 016	6 188	14 204	56,4	43,6	100
Age moyen	35,3	36,9	36,0			
Age médian	27,3	27,1	27,2			

La répartition selon l'âge de la population des personnes vivant avec un handicap montre que leur âge moyen est de 36 ans et que plus de la moitié de cette population a moins de 27,2 ans. Ces indicateurs se présentent différemment selon le sexe. En effet, les personnes de sexe masculin vivant avec un handicap sont légèrement plus jeunes que celles du sexe féminin. L'âge moyen chez les femmes est de 36,9 ans contre 35,3 ans chez les hommes tandis que l'âge médian est respectivement de 27,1 ans et 27,3 ans.

Lorsqu'on considère des groupes d'âges spécifiques, on constate que : la population préscolaire représente 7,1 %, la population scolaire (6-12 ans) 8,6 %, la population des moins de 15 ans 18,3% ; alors que la population féminine en âge de procréer constitue 51,5 % et celle en âge de travailler (15-64 ans) regroupe 66,6 % personnes vivant avec un handicap.

8.4 – REPARTITION SPATIALE DES PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP

L'arrondissement de Bogodogo qui regroupe une grande partie de la population de la ville de Ouagadougou compte également 4 026 personnes vivant avec un handicap. Il est suivi de Boulmiougou avec 3 709 personnes vivant avec un handicap.

D'une manière générale, quelle que soit l'arrondissement, trois principaux handicaps se dégagent. Il s'agit des handicaps de membre inférieur, de la déficience mentale et du handicap des membres supérieurs.

Tableau 8.4 : Répartition des personnes vivant avec handicap par arrondissement selon le type du handicap

Arrondissements	Type du handicap						Total	Effectif
	Membre supérieur	Membre inférieur	Déficience mentale	Aveugle	Sourd/muet	Autres		
Baskuy	8,6	37,6	18,2	8,9	7,1	19,5	100,0	2 830
Bogodogo	16,7	37,3	14,4	9,2	8,7	13,7	100,0	4 026
Boulmiougou	9,3	37,1	14,8	9,6	9,3	19,9	100,0	3 709
Nongremassom	10,1	38,5	14,5	9,9	10,1	16,9	100,0	2 159
Sig-Nonghin	11,7	37,0	14,1	10,7	10,4	16,1	100,0	1 472
Ambassade	25,0	37,5	-	-	25,0	12,5	100,0	8
Ensemble	11,6	37,5	15,2	9,5	8,9	17,2	100,0	14 204

Conclusion

Il a été dénombré dans la ville de Ouagadougou 14 204 personnes vivant avec un handicap. Les types d'handicaps les plus rencontrés sont le handicap des membres inférieurs, la déficience mentale et le handicap des membres supérieurs. Cette classification reste la même selon le sexe, l'arrondissement. Les hommes sont plus nombreux que les femmes parmi les personnes vivant avec un handicap. Dans sa majorité, cette population a un âge supérieur à 36 ans même si en générale, les hommes sont plus jeunes que les femmes.

Au terme de cette analyse, il est évident que toutes les informations sur les personnes vivant avec un handicap de Ouagadougou ne sont pas fournies. Cependant, les principales caractéristiques de ces personnes sont connues et il est désormais possible de mener des actions décentralisées dans la ville de Ouagadougou en faveur de cette population vulnérable.

CHAPITRE 9 : POSSESSION D'UN ACTE DE NAISSANCE

Introduction

Le fonctionnement de l'état civil dans les pays en développement et particulièrement en Afrique est connu défectueux. Ce système d'observation continue pourrait pourtant fournir des données de bonnes qualités à tout moment sur un ensemble d'événements tels que les naissances, les décès, les mariages, etc. La possession d'un acte de naissance est un droit fondamental pour tout citoyen et surtout pour les enfants qui ont besoin d'être scolarisés.

Collecte des données

La question qui a été posée lors du recensement général de la population et de l'habitation de 2006 pour identifier les personnes possédant un acte de naissance est formulée comme suit : « (NOM) possède-t-il un acte de naissance » ? Dans le manuel de l'agent recenseur, il a été demandé à chaque agent de considérer toutes les personnes présentant un document dont l'obtention nécessite l'acquisition d'un acte de naissance : la pièce d'identité nationale, le permis de conduire, etc. La question comporte quatre modalités : oui, non, ne sait pas et non déclaré.

Définition des concepts

Les concepts utilisés dans ce chapitre ne souffrent d'aucune incompréhension puisqu'il s'agit de la possession d'un acte de naissance, du milieu de résidence, du sexe, des entités administratives qui sont par ailleurs définis dans ce document.

Ce chapitre examine la répartition de la population résidente de Ouagadougou par statut de possession d'un acte de naissance selon le sexe et s'intéresse particulièrement aux enfants de moins de 5 ans. Une analyse différentielle est faite selon le niveau d'instruction.

9.1 - DONNEES GLOBALES

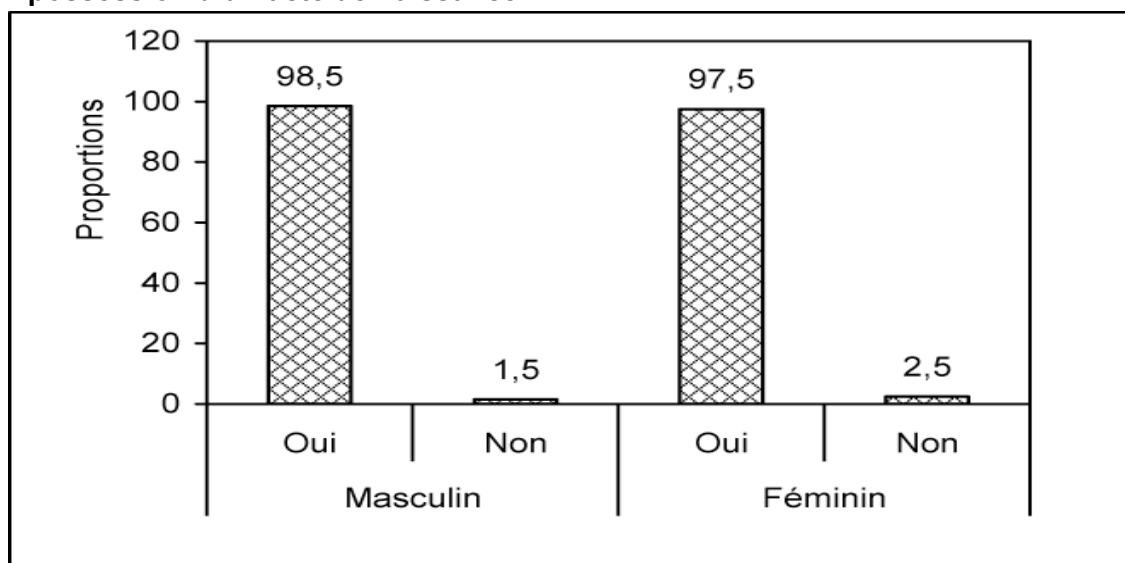
Sur les 1 475 839 résidents interrogés, 1 416 940 ont répondu avoir un acte de naissance, 28 883 ont répondu n'avoir pas un acte de naissance, 9 786 personnes ne savaient pas si elles avaient un acte de naissance et 20 230 n'ont rien répondu. Les effectifs des deux dernières modalités : « Ne sait pas et Non déclarés » ne représentant que 2,0 % de la population, ont été répartis proportionnellement aux deux autres.

Ainsi, dans la ville de Ouagadougou, 98 personnes sur 100 possèdent un acte de naissance et ceux qui n'en possèdent pas représentent 2,0 % de la population. Par rapport au sexe, il n'y a pas de différence dans la possession des actes de naissance. En effet, le tableau 9.1 indique que ce sont 98,5 % des hommes qui possèdent un acte de naissance contre 97,5 % de femmes. De ce fait, on pourrait affirmer qu'en ville, la quasi-totalité des individus possède un acte de naissance, ce qui n'est malheureusement pas le cas en milieu rural.

Tableau 9.1 : Répartition (%) de la population résidente par sexe selon la possession d'un acte de naissance

Sexe	Acte de naissance		
	Oui	Non	Total
Masculin	98,5	1,5	100,0
Féminin	97,5	2,5	100,0
Ensemble	98,0	2,0	100,0

Graphique 9.1 : Répartition (%) de la population résidente par sexe selon la possession d'un acte de naissance



Une attention particulière est portée sur les enfants de moins de cinq ans qui s'approchent de l'âge scolaire. En effet, le tableau 9.2 révèle que 96 enfants environ de moins de cinq ans sur 100 possèdent un acte de naissance. A ce niveau, les garçons (96,0 %) sont légèrement plus nombreux que les filles (95,8 %) à posséder un acte de naissance. Ces résultats traduisent un assez bon fonctionnement du système d'état civil dans la commune urbaine de Ouagadougou, car la quasi-totalité des enfants de moins de cinq ans possèdent un acte de naissance.

Tableau 9.2 : Répartition (%) des enfants de moins de cinq ans selon la possession d'acte de naissance

Sexe	Acte de naissance		
	Oui	Non	Total
Masculin	96,0	4,0	100,0
Féminin	95,8	4,2	100,0
Ensemble	95,9	4,1	100,0

9.2 - NIVEAU D'INSTRUCTION ET POSSESSION D'UN ACTE DE NAISSANCE

Parmi les éléments essentiels qui constituent le dossier d'inscription à l'école primaire, figure l'acte de naissance. C'est un élément essentiel qui permet de savoir si l'enfant est dans les conditions d'âge officiel de scolarisation. Ceci implique que les personnes n'ayant pas d'acte de naissance auront des difficultés à s'inscrire à l'école classique. Cette section a pour objectif d'établir les éventuelles relations qui pourraient exister entre la possession d'acte de naissance et le niveau d'instruction. Le tableau 9.3 ci-après fournit des éléments d'information sur ces relations.

Tableau 9.3 : Répartition (%) de la population résidente par niveau d'instruction et sexe selon la possession d'un acte de naissance

Niveau d'instruction	Sexe	Acte de naissance		
		Oui	Non	Total
Aucun	Masculin	96,1	3,9	100,0
	Féminin	94,2	5,8	100,0
	Total	95,1	4,9	100,0
Maternelle	Masculin	100,0	0,0	100,0
	Féminin	100,0	0,0	100,0
	Total	100,0	0,0	100,0
Primaire	Masculin	100,0	0,0	100,0
	Féminin	100,0	0,0	100,0
	Total	100,0	0,0	100,0
Secondaire	Masculin	100,0	0,0	100,0
	Féminin	100,0	0,0	100,0
	Total	100,0	0,0	100,0
Supérieur	Masculin	100,0	0,0	100,0
	Féminin	100,0	0,0	100,0
	Total	100,0	0,0	100,0
Ensemble	Masculin	98,7	1,3	100,0
	Féminin	97,7	2,3	100,0
	Total	98,2	1,8	100,0

Dans la commune urbaine de Ouagadougou, seulement 1,8 % de la population de 3 ans et plus ne possèdent pas un acte de naissance (98,2 % en possèdent). En comparant cette possession d'acte de naissance par sexe, on constate que les garçons sont ceux qui possèdent le plus un acte de naissance avec 98,7% d'entre eux contre 97,7% des filles qui possèdent ce document d'état civil.

En considérant les personnes qui n'ont aucun niveau d'instruction, il ressort que, 4,9% d'entre elles ne possèdent pas un acte de naissance. Parmi ces personnes, on compte des enfants de moins de sept ans qui rencontreraient des difficultés à l'inscription à l'école si des dispositions ne sont pas prises pour qu'ils puissent avoir des actes de naissance.

Par ailleurs, environ 95,1 % de la population des sans niveau possèdent un acte de naissance. Ceci leur permet éventuellement de s'inscrire dans une école si les conditions d'âge sont requises ou de bénéficier d'autres services nécessitant la possession d'un acte de naissance. En mettant en relation la possession d'un acte de naissance et le sexe, on remarque là encore que les filles sont celles qui possèdent le moins ce document. En effet, sur 100 filles n'ayant aucun niveau d'instruction, 5,8 % ne possèdent pas un acte de naissance contre 3,9% pour les garçons.

A partir des niveaux d'instruction maternel jusqu'au supérieur, la possession d'un acte de naissance devient quasiment une réalité pour tous.

Il serait intéressant que l'on examine ce résultat pour les enfants de 6 ans qui, officiellement sont autorisés à s'inscrire au primaire.

Le tableau 9.4 révèle que pour ces enfants, il y a environ 2 enfants sur 100 qui ne possèdent pas un acte de naissance (98,2 % en possèdent). Ainsi, si la possession d'acte de naissance

est une nécessité pour s'inscrire au primaire, ces enfants qui n'ont pas d'acte de naissance à 6 ans, auront du mal à s'inscrire au CP1 à l'âge de 6 ans. Par conséquent, ils contribueront à augmenter la population des sans niveau ou dans le meilleur des cas à diminuer le taux net de scolarisation au primaire (mais augmenteraient le taux brut de scolarisation). Les filles et garçons de cet âge sont quasiment au même niveau de possession d'acte de naissance que dans l'ensemble.

Tableau 9.4 : Répartition (%) des enfants de 6 ans selon la possession d'un acte de naissance

Sexe	Acte de naissance		
	Oui	Non	Total
Masculin	98,3	1,7	100,0
Féminin	98,1	1,9	100,0
Ensemble	98,2	1,8	100,0

9.3 - ANALYSE DIFFERENTIELLE DE LA POSSESSION D'UN ACTE DE NAISSANCE PAR ARRONDISSEMENT

En général les services d'état civil sont installés dans les arrondissements (mairies). De ce fait, il serait alors intéressant de s'interroger sur la possession d'un acte de naissance dans ces arrondissements.

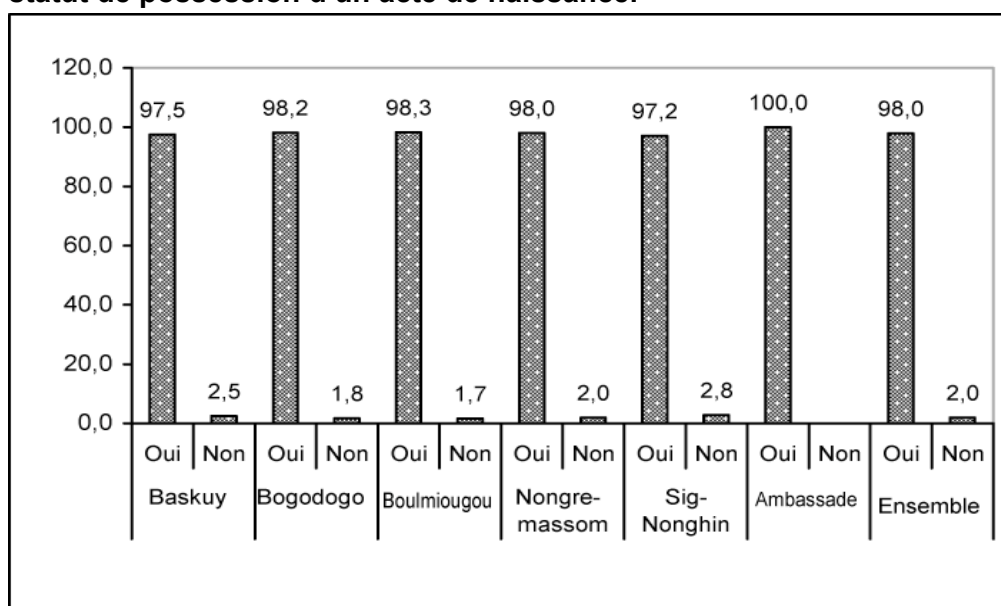
Le tableau 9.5 montre que, quelle que soit l'arrondissement considéré, une personne au moins sur deux possède un acte de naissance. La proportion des personnes possédant un acte de naissance est forte dans pratiquement tous les arrondissements.

Les arrondissements de Bogodogo et de Boulmiougou, sont ceux où l'on trouve les plus fortes proportions de personnes possédant un acte de naissance avec respectivement 98,2% et 98,3%. L'arrondissement de Sig-Nonghin a la plus faible proportion de résidents (97,2 %) possédant un acte de naissance. Par contre toute la population des ambassades possède un acte de naissance.

Tableau 9.5 : Répartition (%) de la population résidente par arrondissement selon la possession d'un acte de naissance

Arrondissements	Possession acte de naissance		
	Oui	Non	Total
Baskuy	97,5	2,5	100,0
Bogodogo	98,2	1,8	100,0
Boulmiougou	98,3	1,7	100,0
Nongremassom	98,0	2,0	100,0
Sig-Nonghin	97,2	2,8	100,0
Ambassade	100,0	-	100,0
Ensemble	98,0	2,0	100,0

Graphique 9.2 : Répartition (%) de la population par arrondissement selon le statut de possession d'un acte de naissance.



En examinant ces résultats pour les enfants de moins de cinq ans, il ressort que les arrondissements de Baskuy, de Boulmiougou et de Nongremassom sont ceux qui ont des proportions élevées de résident possédant un acte de naissance avec respectivement de 96,8 %, 96,1 % et 96,0 % (Tableau 9.6). Le plus faible niveau de possession est observé dans l'arrondissement de Bogodogo (95,2 %).

Tableau 9.6 : Répartition (%) des enfants de moins de cinq ans par commune selon la possession d'un acte de naissance

Arrondissements	Acte de naissance		
	Oui	Non	Total
Baskuy	96,8	3,2	100,0
Bogodogo	95,2	4,8	100,0
Boulmiougou	96,1	3,9	100,0
Nongremassom	96,0	4,0	100,0
Sig-Nonghin	95,9	4,1	100,0
Ambassade	100,0	-	100,0
Ensemble	95,9	4,1	100,0

Conclusion

La possession d'un acte de naissance constitue l'un des droits fondamentaux de tout individu et, particulièrement les enfants. Il existe cependant, des enfants qui ne possèdent pas un acte de naissance. L'analyse faite au niveau de la ville de Ouagadougou démontre bien cet état de fait. En effet, dans cette ville, seulement 2 personnes sur 100 ne possèdent pas un acte de naissance contre 98 % qui en possèdent. Les garçons (98,5 %) sont plus nombreux que les filles (97,5 %) à posséder un acte de naissance.

Les enfants de moins de cinq ans sont davantage concernés par cette question : neuf enfants de moins de cinq ans sur dix (95,5%) possèdent un acte de naissance. Malgré cette forte proportion, des efforts restent à faire pour assurer la complétude de l'enregistrement des naissances à l'état civil qui est un droit pour tous les enfants.

Au niveau des arrondissements, on note que c'est à Bogodogo et à Boulmiougou où la possession d'un acte de naissance est la plus importante. A l'opposé, la commune de Sig-Nonghin a un niveau de possession le plus faible que ces dernières.

CHAPITRE 10 : CARACTERISTIQUES DES MENAGES

Introduction

Le concept de ménage est étroitement associé au concept de l'habitation qui reflète ses caractéristiques socio-économiques et culturelles. De ce fait, l'analyse des variables liées à l'habitation constitue d'une part un élément supplémentaire de connaissance des ménages et, d'autre part une source importante de données pour l'élaboration des politiques en matière d'habitation et d'amélioration des conditions de vie des ménages.

Collecte des données

Parmi les variables collectées et qui renseignent sur les caractéristiques des ménages, on s'intéresse à celles relatives au nombre de résidents dans le ménage et aux caractéristiques (sexe, âge) du chef de ménage.

Définition des concepts

Il est défini dans cette section les concepts utilisés dans le chapitre.

Concession : La concession est l'unité d'habitation formée par un ou plusieurs ensembles de constructions entourées ou non par une clôture, où habitent un ou plusieurs ménages. Les immeubles habités seront considérés comme des concessions.

La concession peut également comporter en milieu rural un ensemble de constructions clôturées autour duquel existent une ou plusieurs maisons d'habitation dont les occupants déclarent appartenir à l'ensemble clôturé.

Logement : il désigne tout local à usage d'habitation et plus spécialement, toute partie d'une maison où l'on réside habituellement.

Ménage : le ménage est l'unité fondamentale du recensement. Le sens donné au mot ménage dans le cadre du recensement est fort différent et ne saurait se confondre à celui de famille. On distingue deux (2) types de ménage : le ménage ordinaire et le ménage collectif.

Ménage ordinaire: la définition du ménage ordinaire se réfère à deux concepts essentiels : unité d'habitation ou de logement, relations de parenté. Le ménage ordinaire est généralement considéré comme l'unité socio-économique de base au sein de laquelle les différents membres sont apparentés ou non. Ils vivent ensemble dans la même concession, mettent en commun leurs ressources et satisfont à l'essentiel de leurs besoins alimentaires et autres besoins vitaux. Ils reconnaissent en général, un des leurs comme chef de ménage, indépendamment du sexe de celui-ci.

En général un ménage comprend un homme, son épouse ou ses épouses, ses enfants non mariés, d'autres parents et domestiques non mariés et qui vivent ensemble.

Ménage collectif : Un ménage collectif est constitué par un groupe de personnes généralement sans lien de parenté entre elles, habitant ensemble dans des conditions spéciales, c'est-à-dire utilisant principalement les installations qu'un établissement met à leur disposition pour subvenir à leurs besoins essentiels (repas, logement, soins).

Famille : la famille est l'ensemble des membres du ménage dont la parenté, jusqu'à un certain degré, dépend des liens de sang, de l'adoption ou du mariage.

Habitat : L'habitat se définit comme l'aire dans laquelle vit une population. Il englobe les habitations ou logements des ménages et l'aménagement de cet espace vital.

Seuls les ménages ordinaires sont pris en compte pour cette analyse.

10.1 - EFFECTIF ET TAILLE MOYENNE DES MENAGES

La taille moyenne des ménages est le nombre de personnes qui y vivent habituellement. Au niveau national, cette taille est estimée à 5,9 personnes par ménage. La ville de Ouagadougou compte 308 380 ménages de taille moyenne de 4,8 personnes. Ainsi donc, les ménages de la ville de Ouagadougou ont une taille inférieure à la moyenne nationale.

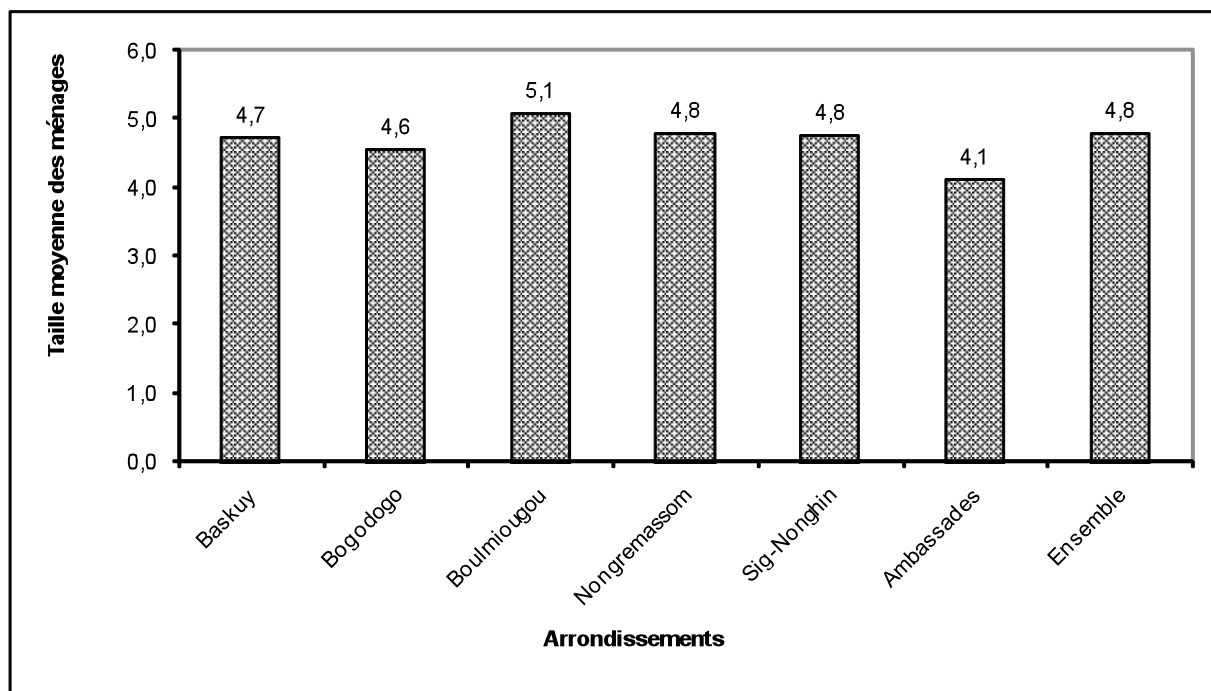
Tableau 10. 1 : Répartition des effectifs et de la taille des ménages

Arrondissements	Nombre de ménages	Proportion (%)	Taille moyenne des ménages
Baskuy	41 525	13,5	4,7
Bogodogo	93 753	30,4	4,6
Boulmiougou	88 445	28,7	5,1
Nongremassom	46 071	14,9	4,8
Sig-Nonghin	38 436	12,5	4,8
Ambassades	150	0,0	4,1
Ensemble	308 380	100,0	4,8

10.2 - TAILLE MOYENNE DES MENAGES PAR ARRONDISSEMENT

La taille moyenne des ménages, rappelons-le, est de 4,8 personnes à Ouagadougou contre 5,9 au niveau national. Cette moyenne varie en fonction des arrondissements et est de 5,1 à Boulmiougou contre 4,7 à Baskuy. Par ailleurs, dans les ambassades les ménages ont 4,1 personnes. Le graphique 10.1 illustre ces résultats.

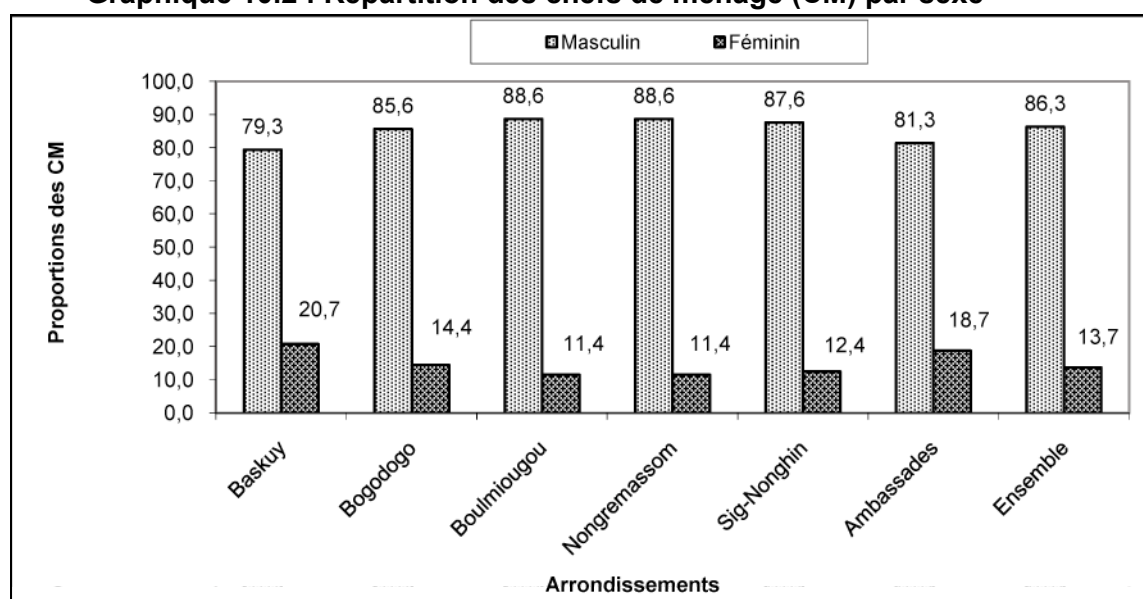
Graphique 10. 1 Taille moyenne des ménages par arrondissement



10.3 - STRUCTURE PAR SEXE ET AGE DES CHEFS DE MENAGE

Dans la ville de Ouagadougou, 14 chefs de ménage sur 100 sont des femmes tandis qu'au niveau national ces femmes sont au nombre de 11 sur 100. Dans l'arrondissement de Baskuy, il y a plus de femmes chefs de ménages (20,7%) que dans les autres arrondissements. Par ailleurs c'est à Boulmiougou et Nongremassom que l'on dénombre plus d'hommes chefs de ménages environ 89 personnes sur 100 sont des hommes. A l'opposé, l'arrondissement de Baskuy est celui dans lequel la proportion des chefs de ménages de sexe masculin est faible (79,3%).

Graphique 10.2 : Répartition des chefs de ménage (CM) par sexe



Parmi les chefs de ménage, 7,4 % ont moins de 25 ans. Cette proportion est de 7,5 % pour les hommes et de 6,8 % pour les femmes. La proportion de chef de ménage de plus de 64 ans est de 5,0 % pour l'ensemble de la ville avec une grande différence selon le sexe. En effet, il ressort du tableau ci-dessous qu'au niveau des chefs de ménages de plus de 64 ans, 9,4% sont de sexe féminin contre 4,4% pour le sexe masculin. L'âge moyen des chefs de ménages est de 40,4 ans avec de grandes disparités selon le sexe. De plus, la moitié des chefs de ménage a plus de 33 ans (Tableau 10.3).

Tableau 10. 2: Répartition (%) des chefs de ménage par groupes d'âge et le sexe

Groupes âge	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
10-14	0,1	0,1	0,1
15-19	1,1	1,1	1,1
20-24	6,3	5,6	6,2
25-29	15,4	11,0	14,8
30-34	18,9	12,2	18,0
35-39	15,8	12,4	15,3
40-44	12,7	14,2	12,9
45-49	9,5	11,3	9,7
50-54	7,3	9,3	7,6
55-59	4,9	7,0	5,2
60-64	3,4	6,2	3,8
65-69	2,0	3,8	2,2
70-74	1,3	2,8	1,5
75-79	0,6	1,2	0,7
80 et +	0,5	1,5	0,6
ND	0,3	0,2	0,2
Total	100,0	100,0	100,0
Age moyen	39,8	44,1	40,4
Age médian	32,6	37,6	33,2

Conclusion

Lors du RGPH de 2006 on a dénombré dans la ville de Ouagadougou, 308 380 ménages ordinaires d'une taille moyenne de 4,8 personnes. Cette taille est légèrement en dessous de la moyenne nationale (5,9). En outre, les chefs de ménages sont essentiellement des adultes et l'âge moyen est de 40 ans. Les femmes chefs de ménage représentent 13,7 % de l'ensemble et sont en majorité plus âgées que les hommes (44,1 ans contre 39,8 ans).

CHAPITRE 11 : CARACTERISTIQUES DE L'HABITATION

Introduction

A Chaque ménage ou groupe de ménages est associée une habitation. L'étude des caractéristiques des ménages en même temps qu'elle renseigne sur les conditions de vie de ces dernières peut aider à l'élaboration de politique en matière de logement.

Une politique de lotissement à grande ampleur en milieu urbain et de réforme foncière, a été entreprise dans les années 1983-1984 et a montré ses limites (INSD, 2006). Si l'offre d'habitation fait défaut, en particulier en ville, la qualité des habitations du point de vue des commodités qui les accompagnent et de leur durabilité sont précaires.

Collecte des données

Les analyses qui suivent permettent d'appréhender les caractéristiques de l'habitation à travers un certain nombre d'informations collectées lors du recensement à partir des variables comme : mode d'évacuation des eaux usées, mode d'évacuation des ordures ménagères, la source d'eau de boisson, la source d'énergie pour la cuisson des aliments, le type d'aisance.

Définition des concepts

Pour une meilleure compréhension du lecteur, les concepts utilisés dans ce chapitre sont définis comme ci-dessous indiqué.

Type d'habitat : C'est le type de bâtiment occupé par le chef de ménage. Il peut s'agir d'immeuble à appartements, de villa, de maison individuelle simple, de bâtiment à plusieurs logements, de case

Unité d'habitation : C'est l'ensemble des bâtiments occupés par le ménage

Immeuble à appartements : C'est un bâtiment de type moderne de un ou plusieurs niveaux (étages) divisés en appartements. Chaque appartement peut abriter au moins un ménage.

Villa : C'est une maison individuelle comportant un séjour (salon), une ou plusieurs chambres ainsi que les commodités intérieures suivantes: cuisine, douche, WC avec fosse septique et cela indépendamment des matériaux de construction de la maison. Les maisons à un seul niveau, du genre duplex sont à inclure dans cette catégorie. Elles sont ordinairement destinées à l'hébergement d'un seul ménage.

Maison individuelle simple : C'est une maison individuelle n'ayant pas le standing d'une villa.

Bâtiment à plusieurs logements (non immeuble) : construction sans niveau formée de plusieurs logements séparés, et pouvant abriter plusieurs ménages.

Case : construction de type traditionnel, généralement de forme circulaire ou rectangulaire, en banco ou en paille avec un toit de forme conique ou pyramidale faite de branchages recouvertes de paille.

Type d'aisance : Il s'agit du type d'aisance utilisé par le ménage. Il peut s'agir de chasse d'eau personnelle, de chasse d'eau en commun, de latrine simple, de latrine ventilée, de la brousse/nature

Chasse d'eau personnelle : Installation moderne à usage personnel située généralement à l'intérieur de la maison dans un cabinet prévu à cet effet et pourvue d'une cuvette et d'une chasse d'eau. Il s'agit d'un WC utilisant une fosse septique pour la décantation avec un système d'épandage ;

Chasse d'eau en commun : Similaire au premier cas, il s'agit d'une installation moderne généralement située dans une concession et destiné à un usage collectif ;

Latrine simple : Il s'agit d'une latrine couverte par une dalle sans cheminée d'aération

Latrine ventilée : Trou aménagé, couvert et comportant une cheminée pour l'évacuation des odeurs. Elle peut être constituée d'une ou de deux fosses. Les latrines ordinaires dites améliorées entrent dans cette catégorie ;

Brousse/Nature : Les besoins sont faits en plein air, dans la brousse, ou dans des ruines de maison, etc.

11.1 - TYPE D'HABITAT

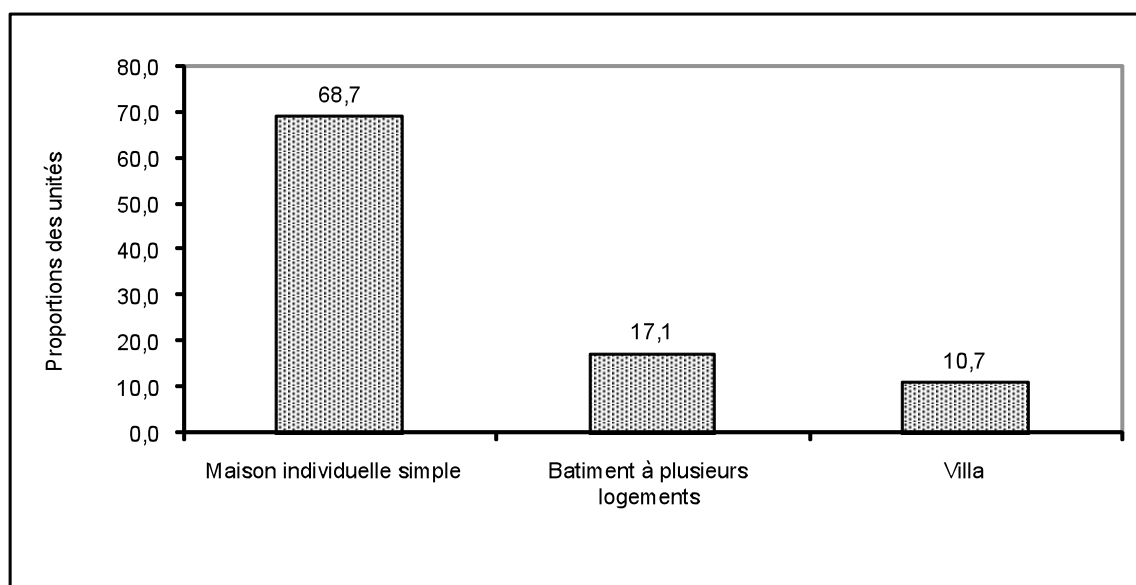
Dans cette section, l'étude porte sur la répartition des ménages par type d'habitat selon l'arrondissement.

11.1.1 – Données globales

Le type d'habitat dominant de la ville de Ouagadougou est la « maison individuelle simple », il représente 68,7 % de l'habitation. Au niveau de l'ensemble du pays, la « maison individuelle simple » demeure le type d'habitat le plus représenté avec 60,8 %. Le deuxième type d'habitat le plus important est constitué par les bâtiments à plusieurs logements (17,1 %), suivi des villas (10,7%).

En résumé, 96,5 % des ménages de la commune urbaine de Ouagadougou appartiennent à l'une de ces trois catégories. Les immeubles à appartements et les cases constituent aussi des types d'habitat que l'on retrouve dans la ville de Ouagadougou mais ils sont faiblement représentés.

Graphique 11.1 : Répartition (%) des ménages par type d'habitat



11.1.2 – Type d’habitat par arrondissements

Dans la ville de Ouagadougou, quelque soit l’arrondissement, plus de la majorité des ménages vit dans des maisons individuelles simples. La proportion de maisons individuelles est plus élevée dans les arrondissements de Boulmiougou et de Nongremassom avec 72,4 % et 71,8% que dans les autres arrondissements. Pour ce qui est des bâtiments à plusieurs logements (non immeuble) leur proportion est plus importante à Baskuy (24,3%) et de Bogodogo (18,0%). Par contre pour les villas, ils sont plus nombreux dans les arrondissements de Bogodogo, de Sig-Nonghin et de Boulmiougou avec respectivement 12,1%, 10,8% et 10,2 %. Au niveau des ambassades, le type d’habitat dominant est l’immeuble à plusieurs appartements (12,0%).

Tableau 11.1 : Répartition (%) des unités d’habitation par type d’habitat selon l’arrondissement

Type habitat	Baskuy	Bogodogo	Boulmiougou	Nongremassom	Sig-Nonghin	Ambassades	Ensemble
Maison individuelle simple	60,7	66,8	72,4	71,8	70,3	0,7	68,7
Bâtiments à plusieurs logements (non immeuble)	24,3	18,0	14,1	15,3	15,9	-	17,1
Villa	9,8	12,1	10,2	9,2	10,8	4,0	10,7
Immeuble à appartements	1,3	0,9	0,6	0,6	0,7	12,0	0,8
Case	0,0	0,1	0,2	0,2	0,3	-	0,1
Autres	0,8	0,5	0,3	0,5	0,5	-	0,5
ND	3,1	1,7	2,2	2,4	1,5	83,3	2,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

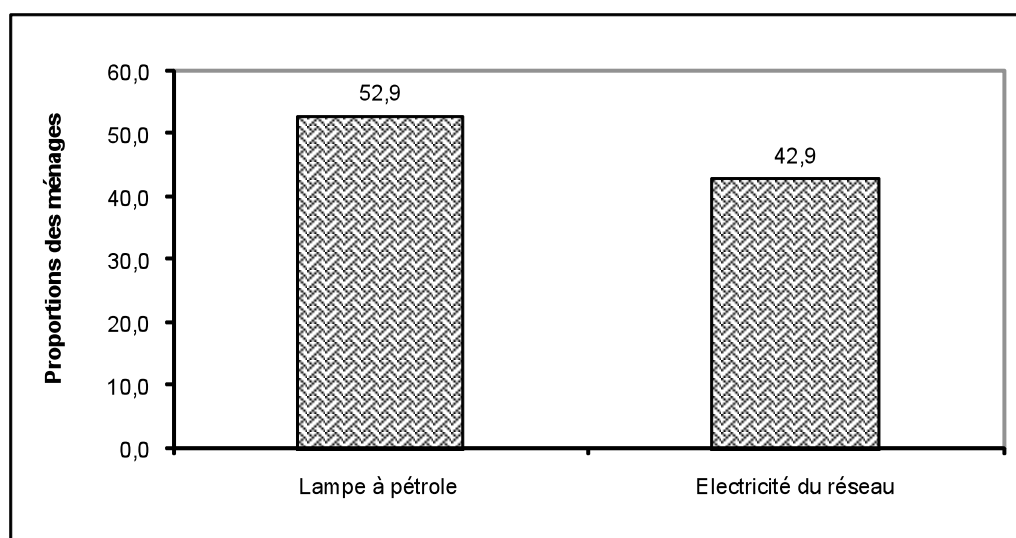
11.2 - MODE D’ECLAIRAGE

L’analyse porte sur la répartition des ménages par mode d’éclairage selon l’arrondissement.

11.2.1 – Données globales

Au Burkina Faso, 67,3 % des ménages utilisent la lampe à pétrole comme mode principal d’éclairage et 10,8 % ont accès à l’électricité du réseau.

Dans la ville de Ouagadougou, la source d’éclairage la plus utilisée est la lampe à pétrole (52,9%). L’électricité du réseau qui est le second mode d’éclairage est utilisé par 42,9 % des ménages. Le graphique 11.2 illustre ces résultats.

Graphique 11.2 : Répartition (%) des ménages selon le principal mode d'éclairage

11.2.2 – Mode d'éclairage par arrondissements

La lampe à pétrole est plus utilisée comme principal mode d'éclairage dans l'arrondissement de Boulmiougou par 64,3% des ménages. Par contre à Baskuy, très peu de ménages (20,5%) l'utilisent. Cependant, les ménages de cet arrondissement sont nombreux (75,8%) à utiliser l'électricité du réseau comme mode d'éclairage. A Boulmiougou, ils sont seulement 30,8% des ménages qui ont recouru à cette source d'éclairage. (Tableau 11. 2).

Tableau 11.2 : Répartition (%) des ménages par mode d'éclairage selon l'arrondissement

Mode principal éclairage	Baskuy	Bogodogo	Boul-miougou	Nongre-massom	Sig-Nonghin	Ambassades	Ensemble
Lampe à pétrole	20,5	50,6	64,3	59,1	60,2	-	52,9
Electricité du réseau	75,8	45,5	30,8	36,7	36,4	16,0	42,9
Electricité personnelle (Groupe, panneau)	0,3	0,9	1,6	0,9	0,8	1,3	1,0
Autres (Lampe à huile, Bois/paille, etc.)	1,8	1,8	1,8	1,9	1,6	2,0	1,8
ND	1,7	1,2	1,5	1,4	1,0	80,7	1,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

11.3 - SOURCE D'ENERGIE POUR LA CUISSON

L'analyse porte dans cette partie, sur la répartition des ménages par source d'énergie pour la cuisson des aliments selon l'arrondissement.

11.3.1 – Données globales

Le bois comme source d'énergie pour la cuisson des aliments est utilisé par 6 ménages sur 10 (60,0 %). Certains l'utilisent dans des foyers améliorés (9,4 %) et d'autres dans des foyers simples (50,6 %). Viennent ensuite l'utilisation du gaz (24,3 % des ménages) et du charbon de bois (11,4% des ménages).

Graphique 11.3 : Répartition (%) des ménages selon la principale source d'énergie pour la cuisson



11.3.2 – Sources d'énergie pour la cuisson dans les arrondissements

Les foyers simples sont davantage utilisés par les ménages dans les arrondissements de Boulmiougou et de Nongremassom avec des proportions respectives de 57,3% et de 57,7% que dans celui de Baskuy où seulement 38,3% des ménages y ont recouru. Par contre dans cet arrondissement, et à Bogodogo, ils sont nombreux les ménages qui utilisent le gaz et le charbon de bois comme sources d'énergie pour la cuisson des aliments (31,3% pour le gaz et 14,7% pour le charbon de bois à Baskuy tandis qu'à Bogodogo ces proportions sont respectivement de 30,2% et de 12,7%).

Au niveau des ambassades, la première source d'énergie utilisée pour la cuisson des aliments des ménages est le gaz (11,3%) cette dernière est suivie de l'électricité (4,7%) (Tableau 11.3).

Tableau 11.3 : Répartition (%) des ménages par source d'énergie pour la cuisson selon l'arrondissement

Energie pour cuisson	Baskuy	Bogodogo	Boul-miougou	Nongre-massom	Sig-Nonghin	Ambas-sades	Ens.
Bois (foyer simple)	38,3	44,1	57,3	57,7	55,8	-	50,6
Gaz	31,3	30,2	18,1	22,2	19,4	11,3	24,3
Charbon de bois	14,7	12,7	10,7	7,7	11,1	0,7	11,4
Bois (foyer amélioré)	10,6	8,4	10,3	8,7	9,7	0,7	9,4
Electricité	1,3	1,3	0,4	0,7	0,7	4,7	0,9
Pétrole	0,3	0,7	0,5	0,4	0,8	-	0,6
Autres	1,6	1,7	1,6	1,6	1,5	2,0	1,6
ND	2,0	1,0	1,1	1,0	0,8	80,7	1,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

11.4 - SOURCE D'APPROVISIONNEMENT EN EAU DE BOISSON

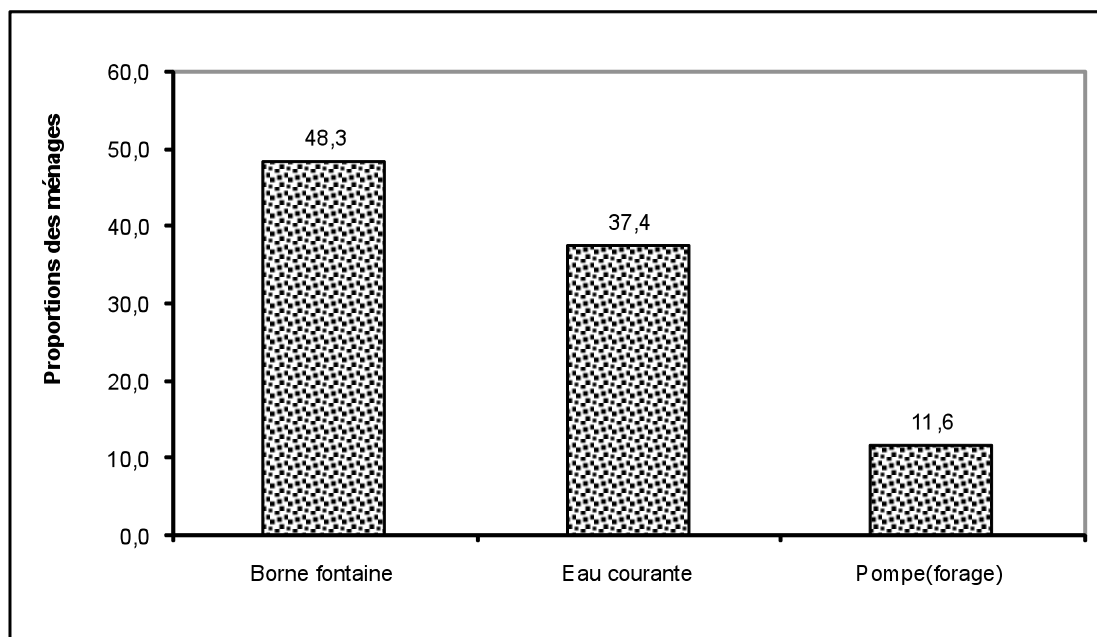
Dans ce sous-chapitre, il s'agit d'étudier la répartition des ménages par source d'approvisionnement en eau de boisson selon l'arrondissement.

11.4.1 – Données globales

La pompe (borne fontaine) est la principale source d'approvisionnement en eau de boisson de 48,3 % des ménages ; c'est également la principale source d'approvisionnement en eau dans l'ensemble du pays (37,2 %). Il y a 37,4 % des ménages qui boivent l'eau courante et 11,6% d'entre eux s'approvisionnent en eau de boisson à la pompe (forage).

En considérant l'eau potable (l'eau de forage, bornes fontaines, eau courante, puits busé) on note que 97,9 % des ménages de Ouagadougou, ont accès à celle-ci. L'illustration de ces résultats est donnée par le graphique 11.4.

Graphique 11.4 : Répartition (%) des ménages selon la principale source d'approvisionnement en eau de boisson.



11.4.2 – Source d'approvisionnement en eau de boisson dans les arrondissements

Dans l'arrondissement de Sig-Nonghin, 54,9% des ménages s'approvisionnent en eau de boisson à la borne fontaine tandis qu'à Baskuy ils ne sont que 41,2%. Par contre dans cet arrondissement, plus de la majorité des ménages (55,9%) ont accès à l'eau courante. A l'opposé c'est à Sig-Nonghin que très peu de ménages (26,0%) utilisent l'eau courante. Au niveau des ambassades, 20,0% des ménages ont accès à l'eau courante.

Rares sont les ménages dans la ville de Ouagadougou qui utilisent l'eau de rivière, de marigot ou de barrage comme source d'approvisionnement en eau de boisson. Cependant dans les arrondissements de Bogodogo et de Boulmiougou de très faibles proportions des ménages (0,1%) s'approvisionnent en eau de boisson au niveau des rivières, des marigots ou des barrages.

Les ménages qui ont accès à l'eau potable sont plus nombreux dans les arrondissements de Bogodogo et de Boulmiougou avec respectivement 30,6% et 28,6% des ménages qui y ont accès.

Tableau 11.4 : Répartition (%) des ménages par source d’approvisionnement en eau de boisson selon l’arrondissement

Sources d’approvisionnement en eau	Baskuy	Bogodogo	Boul-miouyou	Nongre-massom	Sig-Nonghin	Ambas-sades	Ens.
Borne fontaine	41,2	43,7	52,7	50,4	54,9	-	48,3
Eau courante	55,9	44,3	27,7	35,0	26,0	20,0	37,4
Pompe (forage)	0,5	10,3	16,3	12,5	15,3		11,6
Puits ordinaire	0,6	0,5	1,1	0,7	1,7		0,9
Puits busé	0,2	0,2	0,8	0,2	1,2		0,5
Rivière marigot barrage	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0		0,1
Autres	0,1	0,2	0,3	0,2	0,2		0,2
ND	1,5	0,7	0,9	1,0	0,6	80,0	1,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

11.5 - TYPE D’AISANCE

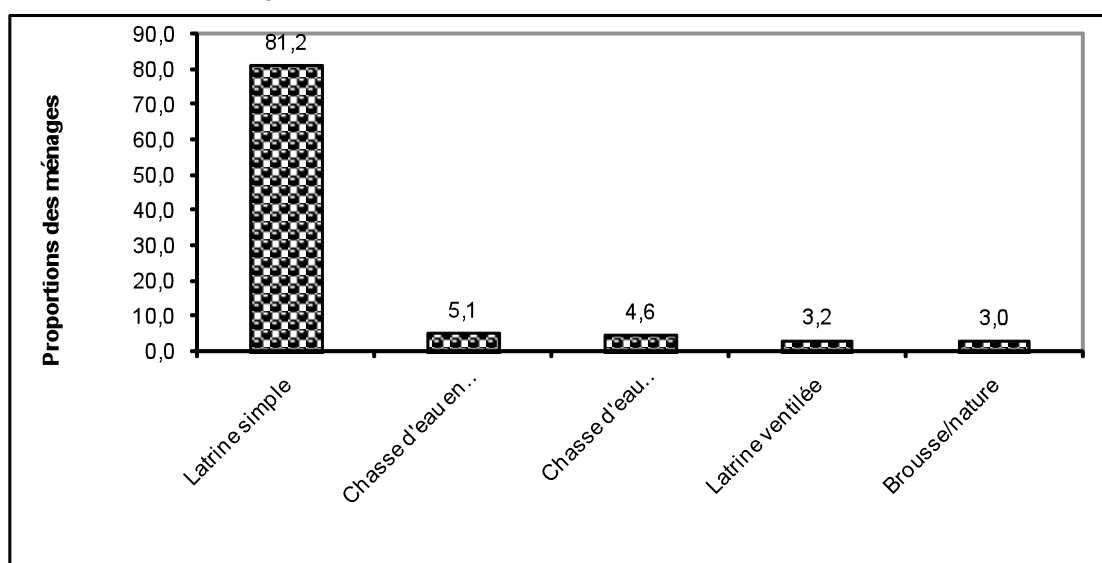
Dans ce sous-chapitre, l’étude porte sur la répartition des ménages par type d’aisance selon l’arrondissement de résidence.

11.5.1 – Données globales

Dans la ville de Ouagadougou, le principal lieu d’aisance est la latrine simple. Plus de trois quart des ménages (81,2 %) utilisent la latrine simple comme lieu d’aisance.

La chasse d’eau est utilisée par peu de ménages. En effet, la chasse d’eau en commun et celle personnelle est utilisée respectivement par 5,1% et 4,6% des ménages de Ouagadougou. Cependant il existe toujours dans cette ville des ménages qui utilisent la brousse/nature comme types d’aisance (3,0%).

Graphique 11.5 : Répartition (%) des ménages par milieu de résidence selon le type d’aisance



11.5.2 - Type d'aisance dans les arrondissements

Dans l'arrondissement de Boulmiougou le nombre de ménages qui se servent de la latrine comme type d'aisance sont plus nombreux que dans les autres arrondissements. En effet, à Boulmiougou, 83,4% contre 79,1% à Bogodogo utilisent la latrine simple. A la suite des latrines simples, les ménages utilisent en deuxième position la chasse d'eau en commun. Il ressort que c'est à Baskuy et à Bogodogo que de nombreux ménages avec des proportions respectives de 7,0% et 6,6% se servent de la chasse d'eau en commun comme type d'aisance.

Cependant c'est dans les arrondissements de Sig-Nonghin (5,0%) et de Nongremassom (4,1%) que de nombreux ménages vont dans la nature ou la brousse pour faire leurs besoins.

Au niveau des ambassades, le principal type d'aisance utilisé est la chasse d'eau personnelle avec 15,3% des ménages qui l'utilisent.

Tableau 11.5 : Répartition des ménages (%) par type d'aisance selon l'arrondissement

Type d'aisance	Baskuy	Bogodogo	Boul-miougou	Nongremassom	Sig-Nonghin	Ambassades	Ensemble
Latrine simple	81,1	79,1	83,4	81,8	80,8	1,3	81,2
Chasse d'eau en commun	7,0	6,6	3,8	4,1	3,9	2,0	5,1
Chasse d'eau personnelle	6,4	5,7	3,5	4,5	2,9	15,3	4,6
Latrine ventilée	3,3	4,1	2,4	2,6	3,6	-	3,2
Brousse/nature	0,2	2,1	3,9	4,1	5,0	-	3,0
Autres	0,2	1,3	1,7	1,4	2,7	-	1,5
ND	1,8	1,1	1,3	1,5	1,0	81,3	1,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

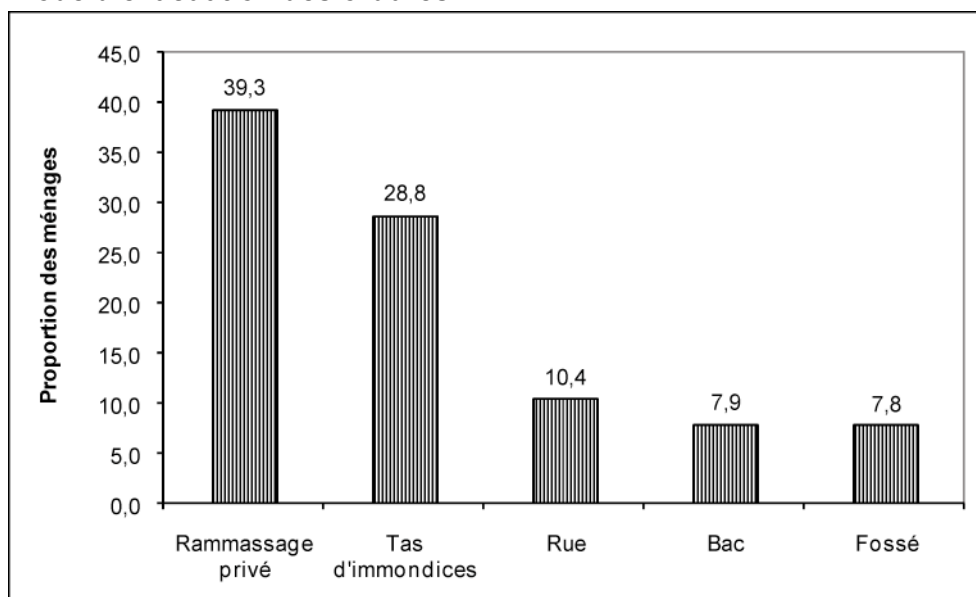
11.6 - MODE D'EVACUATION DES ORDURES

Ce sous-chapitre analyse la répartition des ménages par mode principal d'évacuation des ordures ménagères selon l'arrondissement de résidence.

11.6.1 – Données globales

A Ouagadougou, le ramassage privé et les tas d'immondices constituent les principaux modes d'évacuation des ordures des ménages. En effet, 39,3% des ménages utilisent le ramassage privé pour évacuer leurs ordures et 28,8% jettent les ordures sur les tas d'immondices. Les ménages qui évacuent les ordures dans la rue représentent 10,4 % et ceux qui utilisent les bacs et les fossés sont respectivement 7,9 % et 7,8%. (Graphique 11.6).

Graphique 11.6 : Répartition (%) des ménages par milieu de résidence selon le mode d'évacuation des ordures



11.6.2 - Mode d'évacuation des ordures ménagères par arrondissement

Dans l'arrondissement de Baskuy plus de la majorité des ménages (71,6 %) utilisent le ramassage privé pour évacuer leurs ordures. Il se place de ce fait en première position dans l'utilisation de ce mode d'évacuation des ordures et est suivi de loin par les ménages de Boulmiougou qui se servent de ce même mode d'évacuation.

Dans cet arrondissement, c'est plutôt sur les tas d'immondices que les ménages évacuent leurs ordures. En effet, 38,2% des ménages de Boulmiougou utilisent les tas d'immondices contre seulement 7,8% au niveau de Baskuy.

C'est dans la rue que les ménages de Bogodogo (14,0%) jettent leurs ordures alors que le bac est plus utilisé par ceux de Baskuy (14,3%) tandis que le fossé est le mode d'évacuation le plus utilisé avec une proportion de 11,8% à Boulmiougou.

Les ménages des ambassades se servent plus du ramassage privé (10,7%) pour évacuer leurs ordures.

Tableau 11.6 : Répartition (%) des ménages par mode d'évacuation des ordures selon l'arrondissement

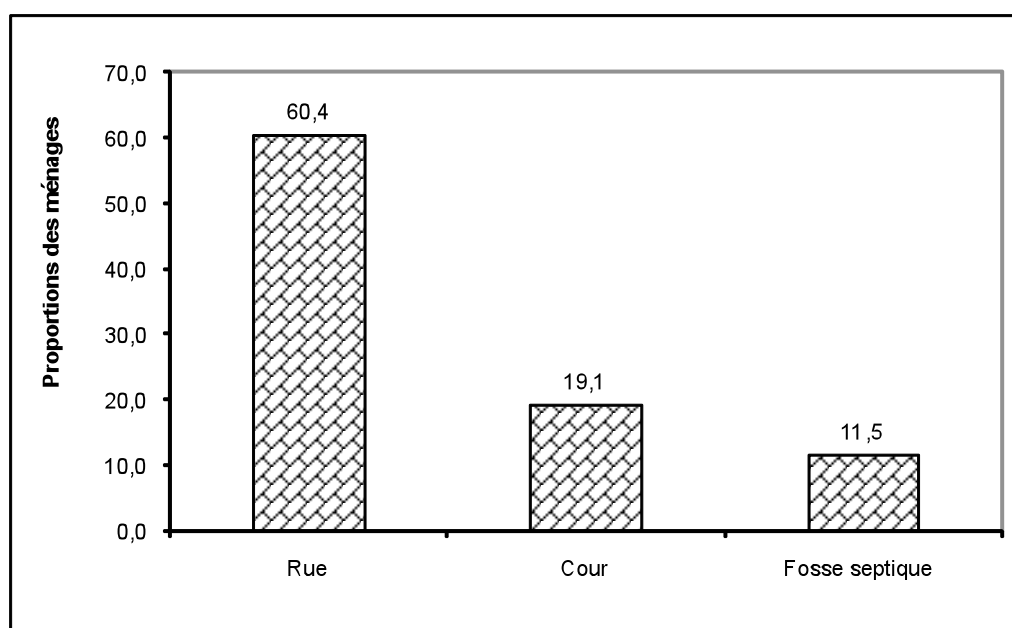
Evacuation ordures	Baskuy	Bogodogo	Boul-miougou	Nongre-massom	Sig-Nonghin	Ambassades	Ensemble
Ramassage privé	71,6	44,6	24,1	32,6	34,5	10,7	39,3
Tas d'immondices	7,8	23,5	38,2	32,9	37,4	1,3	28,8
Rue	1,2	14,0	11,2	11,2	8,9	0,7	10,4
Bac	14,3	5,5	8,0	7,7	7,2	2,7	7,9
Fossé	1,7	8,0	11,8	6,4	5,9		7,8
Autres	1,8	3,6	5,6	8,0	5,3	2,7	4,8
ND	1,6	0,9	1,1	1,2	0,8	82,0	1,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

11.7 - MODE D'EVACUATION DES EAUX USEES

Ce sous-chapitre analyse la répartition des ménages par mode principal d'évacuation des eaux usées selon l'arrondissement de résidence.

11.7.1 – Données globales

Au niveau de Ouagadougou, plus de la majorité des ménages se servent de la rue pour évacuer les eaux usées. En effet, la rue (60,4 %), suivie de la cour (19,1 %) et de la fosse septique constituent les principaux modes d'évacuation des eaux usées. (Graphique 11.7).

Graphique 11.7 : Répartition (%) des ménages par milieu de résidence selon le mode d'évacuation des eaux usées

11.7.2 - Mode d'évacuation des eaux usées dans les arrondissements

La rue est utilisée par six ménages sur 10 (63,2%) dans l'arrondissement de Boulmiougou pour évacuer les eaux usées alors que c'est dans la cour que 22,0% des ménages de Nongremassom jettent les leurs.

La fosse septique (19,4%), les puits (3,3%) et les caniveaux (4,1%) sont plus utilisés par les ménages de l'arrondissement de Baskuy pour évacuer leurs eaux usées que ceux des autres arrondissements.

Par contre dans les ambassades, les principaux modes d'évacuation des eaux usées des ménages sont la cour (6,0%) et la fosse sceptique (4,7%). (Tableau 11.7).

Tableau 11.7 : Répartition (%) des ménages par mode d'évacuation des eaux usées selon l'arrondissement

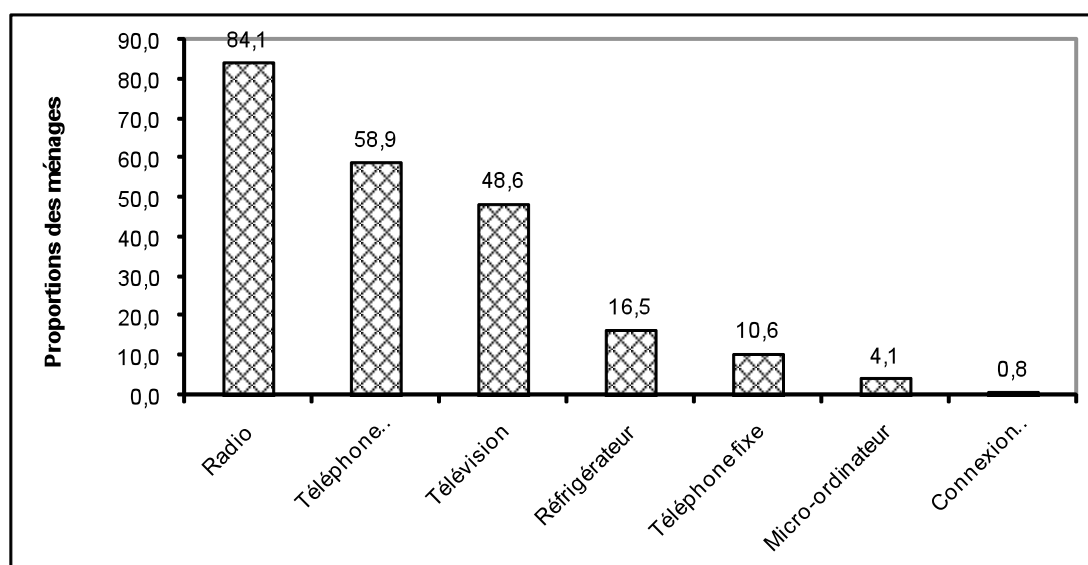
Evacuation eaux usées	Baskuy	Bogodogo	Boul-miougou	Nongre-massom	Sig-Nonghin	Ambassades	Ens.
Rue	53,3	62,4	63,2	56,0	62,3	1,3	60,4
Cour	14,8	19,0	19,8	22,0	19,3	6,0	19,1
Fosse septique	19,4	10,8	8,3	13,4	9,7	4,7	11,5
Puits	3,3	2,6	1,5	1,5	1,7	0,7	2,1
Caniveau	4,1	1,0	0,7	0,8	0,3	1,3	1,2
Autres	1,0	1,8	3,6	2,5	4,5	5,3	2,6
ND	4,1	2,5	2,9	3,8	2,2	80,7	3,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

11.8 – BIENS D'EQUIPEMENT

Ce sous-chapitre s'intéresse à la répartition des ménages par possession de biens d'équipement selon l'arrondissement de résidence.

11.8.1 – Données globales

Dans la ville de Ouagadougou, le bien d'équipement que les ménages possèdent le plus est la radio (84,1 %). L'utilisation du téléphone cellulaire est assez répandue en ville avec plus de la majorité des ménages (58,9 %) qui en possèdent au moins un. Les ménages qui disposent d'une télévision représentent 48,6 %. Viennent ensuite le réfrigérateur, le téléphone fixe et le micro-onde avec des proportions respectives de 16,5 %, 10,6 % et 4,1%. Pour ce qui est de la connexion internet, une proportion insignifiante des ménages (0,8) la possède. Le graphique 11.8 renseigne sur la possession de bien d'équipement.

Graphique 11. 8 : Répartition (%) des ménages par milieu de résidence selon les biens possédés

11.8.2- Possession de biens d'équipement dans les arrondissements

La radio est le premier bien d'équipement qui est possédée par environ 8 ménages sur 10 dans les différents arrondissements de Ouagadougou (avec des proportions supérieures à 80%). Cependant dans l'arrondissement de Boulmiougou il y a plus de ménages qui ont une radio environ 85% que dans les autres arrondissements.

Par contre, c'est dans l'arrondissement de Baskuy que l'on dénombre plus de ménages que dans les autres arrondissements qui ont un téléphone cellulaire (67,6%), une télévision (60,6%), un réfrigérateur (24,7%), un téléphone fixe (14,5%) et une connexion internet même si la proportion est insignifiante. Le micro-ordinateur est plus possédé par les ménages de l'arrondissement de Bogodogo.

Au niveau des ambassades, les biens d'équipements les plus possédés sont le réfrigérateur (20,0%), le téléphone fixe (16,0%), la télévision (16,0%) et le téléphone cellulaire (15,3%) (Tableau 11.8)

Tableau 11.8 : Répartition (%) des ménages par bien possédé selon l'arrondissement

Biens possédés	Baskuy	Bogodogo	Boul-miougou	Nongre-massom	Sig-Nonghin	Ambas-sades	Ens.
Radio	83,3	84,0	84,8	84,3	83,7	8,0	84,1
Téléphone cellulaire	67,6	61,5	55,4	56,3	54,4	15,3	58,9
Télévision	60,6	51,3	44,8	44,7	42,4	16,0	48,6
Réfrigérateur	24,7	19,1	12,5	15,0	12,8	20,0	16,5
Téléphone fixe	14,5	12,5	7,6	10,7	8,5	16,0	10,6
Micro-ordinateur	5,0	5,6	2,7	4,4	2,3	11,3	4,1
Connexion internet	1,1	1,0	0,5	0,9	0,4	6,0	0,8

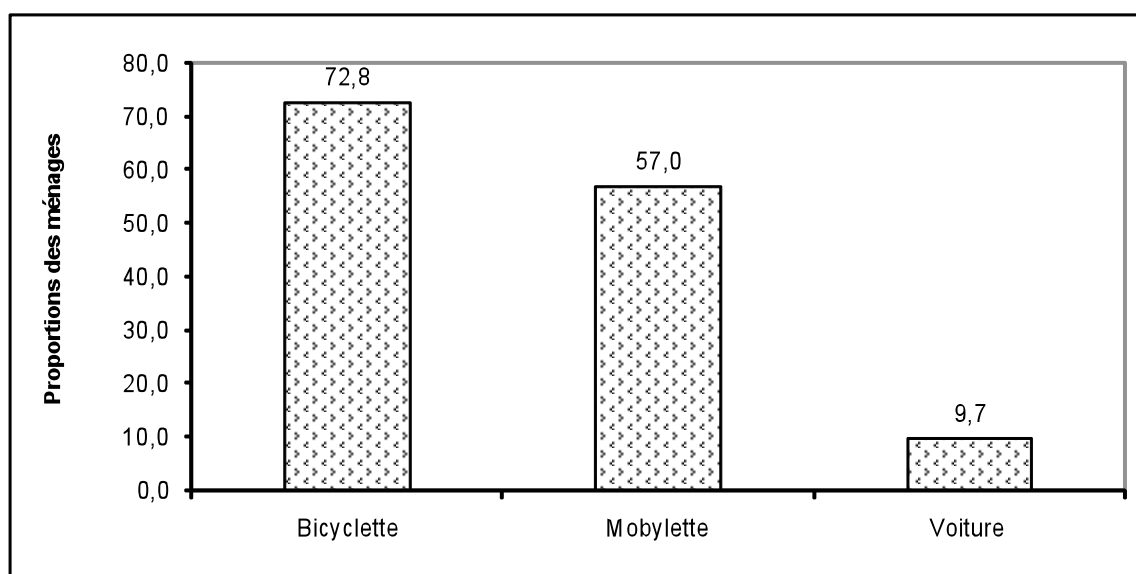
11.9 – MOYENS DE DEPLACEMENT

L'analyse s'intéresse à la répartition des ménages par la possession de moyens de déplacement selon l'arrondissement de résidence.

11.9.1 – Données globales

Dans la ville de Ouagadougou, les trois principaux moyens de déplacement possédés par les ménages sont la bicyclette, la mobylette et la voiture. En effet, 72,8 % des ménages possèdent au moins une bicyclette, 57,0 % ont une mobylette et 9,7% une voiture. Le Graphique 11.9 montre que les trois principaux moyens de déplacement sont la bicyclette, la mobylette et la voiture.

Graphique 11. 9 : Répartition (%) des ménages par milieu de résidence selon les moyens de déplacement possédés



11.9.2 - Moyens de déplacement dans les arrondissements

Le tableau 12.18 montre que dans l'arrondissement de Boulmiougou on dénombre plus de ménages qui possèdent au moins une bicyclette 79,0 % que dans les autres arrondissements (49,5% pour les ménages de Baskuy).

Par ailleurs, les ménages de l'arrondissement de Baskuy viennent en première position par rapport à la possession des mobylettes (61,6%) et des voitures (12,0%). A Sig-Nonghin, il y a plus de ménages qui ont des charrettes et des ânes avec des proportions respectives de 4,5 % et de 4,2%.

Dans les ambassades, c'est la voiture (8,7%) qui est le moyen de déplacement le plus possédé par les ménages.

Tableau 11. 9 : Répartition (%) des ménages par moyen de déplacement possédé selon l'arrondissement

Moyens de déplacement	Baskuy	Bogodogo	Boul-miougou	Nongre-massom	Sig-Nonghin	Ambassades	Ens.
Bicyclette	49,5	73,1	79,0	77,5	77,3	4,7	72,8
Mobylette	61,6	56,9	56,7	55,6	54,7	3,3	57,0
Voiture	12,0	11,0	7,9	9,9	7,7	8,7	9,7
Charrette	1,2	2,1	2,6	3,2	4,5	0,0	2,6
Ane	0,4	1,3	2,1	2,6	4,2	0,0	1,9
Autres (Pirogue, chameau, cheval)	0,05	0,06	0,04	0,07	0,05	0,67	0,06

Conclusion

L'analyse des caractéristiques de l'habitation montre que plus de la moitié (68,7 %) des ménages habitent dans des maisons individuelles simples et 17,1 % dans des bâtiments à plusieurs logements. Les ménages utilisent principalement la lampe à pétrole pour l'éclairage (52,9 %) et 97,9 % des ménages de Ouagadougou ont accès à l'eau potable.

Plus de la moitié des ménages (81,2 %) utilisent la latrine simple comme principal type d'aisance. La plupart des ménages (39,3 %) utilisent le ramassage privé pour évacuer les ordures.

La radio est le bien d'équipement le plus accessible aux ménages, 84,1 % d'entre eux en possèdent. Environ six ménages sur dix possèdent un téléphone cellulaire (58,9 %) ou une télévision (48,6 %). S'agissant des moyens de déplacement, 72,8 % des ménages possèdent au moins une bicyclette et 57,0 % une mobylette.

CONCLUSION GENERALE

Capital du Burkina Faso et se situant dans la région du Centre, la ville de Ouagadougou est constituée de cinq (5) arrondissements et de dix sept (17) villages. Elle fait frontière avec les communes rurales de la province du Kadiogo et avec la région du Plateau Central.

Représentant 10,5 % de la population totale du pays, cette commune urbaine a une population en majorité jeune. Les besoins de cette jeunesse sont loin d'être satisfaits malgré les efforts consentis par les pouvoirs publics. En effet, dans le domaine de l'éducation, 2 enfants sur 5 en âge d'aller à l'école y sont effectivement. De même, 60 personnes sur 100 savent lire et écrire dans une langue quelconque.

Dans le domaine des activités économiques, on note que 54,5% des personnes de 15 ans ou plus sont actives et que la plupart des actifs sont occupés. Mais compte tenu de leur niveau d'alphabétisation et d'instruction, les actifs sont occupés à 39,5 % dans les activités de services et de ventes, à 22,3 % dans l'artisanat.

On a dénombré dans la ville de Ouagadougou, 308 380 ménages dont 13,7 % sont dirigés par des femmes. La taille moyenne des ménages est de 4,8 personnes. Plus de la moitié (68,7 %) des ménages habitent dans des maisons individuelles simples. A défaut d'électricité, plus de 5 ménages sur 10 utilisent la lampe à pétrole pour l'éclairage. De même, le bois demeure la principale source d'énergie de cuisson pour 6 ménages sur 10. Cependant, les ménages ont un assez bon accès à l'eau potable, de sorte que 97,9% d'entre eux s'en servent comme eau de boisson.

Nombreux sont les ménages dans cette ville qui utilisent la latrine simple comme type d'aisance. Les ordures sont évacuées par les sociétés de ramassage privé d'ordures et les eaux usées sont principalement versées dans la cour ou dans la rue

L'accès à l'information est assuré pour certains ménages qui disposent de la radio, ou de la télévision. Cependant, il ressort que moins du tiers des ménages n'ont pas ce moyen d'information et que la télévision est détenue par environ 5 ménages sur 10. Le téléphone portable est utilisé par plus de la moitié des ménages de la ville de Ouagadougou (6 ménages sur 10) en possèdent.

BIBLIOGRAPHIE

Caselli G., Vallin J., Wunsch G., 2003, *Démographie : analyse et synthèse, tome IV, les déterminants de la migration*, Paris (France), INED, 225p.

City Développement Stratégie (CIDS), 2007, *Etude diagnostique de l'agglomération de Ouagadougou* 144p.

Gendreau F., 1993, *La population de l'Afrique. Manuel de Démographie*, Paris (France), CEPED, 463p.

Gubry F., 1984, *Analyse de la nuptialité*, Yaoundé (Cameroun), IFORD, 159p.

INSD, 1989, *analyse des résultats définitifs du Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 1985*, 318p.

INSD, 2000, *analyse des résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 1996, volume I*, Ouagadougou (Burkina), 180p.

INSD, 2000, *analyse des résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 1996, volume II*, Ouagadougou (Burkina), 180p.

INSD, 2009, *analyse des résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 2006*, 54 p.

Kobiané J.F., 2006, *Ménages et scolarisation des enfants au Burkina Faso : à la recherche des déterminants de la demande scolaire*, Collection "Monographies de l'Institut de Démographie de l'UCL", Louvain-la-Neuve (Belgique), Academia-Bruylant, 306 p.

Kobiané J.F., 2007, *analyse biographique des déterminants du travail et de la scolarisation des enfants au Burkina Faso, au Mali*, Ouagadougou (Burkina), Les Etudes et Documents de l'ISSP, n°11, 46p.

Kobiané J.F., Calvès A.E., Marcoux R., 2005, *Parental Death and children's Schooling in Burkina Faso*, Comparative Education Review, vol.49, n°4 November 2005, p. 468-491.

Kobiané J.F., Marcoux R., Pilon M., Thiam M., Wakam J., 2006, *L'apport des enquêtes auprès des ménages dans l'étude des déterminants de la scolarisation des enfants en Afrique subsaharienne*, Rapport de synthèse, ISU-Réseau FASAF, Montréal (Canada), multigr., 75 p.

LOI N°055-2004/AN portant code général des collectivités territoriales au Burkina Faso, IV République, troisième législature, 2005 Burkina Faso, msy@fews.net.

Louis H., 1981, *Dictionnaire démographique multilingue*, Paris (France), INED, p.77

MEBA, 2007, *Annuaire statistiques de l'enseignement de base 2006-2007, version détaillée, volume I*, Ouagadougou (Burkina), 402 p.

MESSRS, 2007, *Annuaire statistique de l'enseignement secondaire 2006-2007*, Ouagadougou (Burkina), 253 p.

Ministère de la santé, 2007, *Annuaire statistique de santé 2006*, 233 p.

Nantchouang R., 2005, *Production et analyse statistiques*, Yaoundé, UCAC, p89-101.

Nikiéma Narcisse, 2009, *Rapport d'inventaire des espèces ligneuses sur le couloir du projet de réhabilitation de route nationale*, 8p.

Ngwé E., 2006, *Note de classe en maîtrise en démographie*, IFORD, Yaoundé (Cameroun)

ONU-HABITAT ; 2007, *Profil urbain de Ouagadougou*, 37p

Pallo F.J.P et al., 2008, *statut de la matière organique des sols dans la zone Sud-soudanienne au Burkina Faso*, Biotechnologie, Agronomie, Société et environnement, volume 12 numéro 3, p 291-301.

USAID, 2007, *Rapport Mensuel sur la Sécurité Alimentaire*, FEWS NET Ouagadougou

Wakam J., 2007, *cours de population scolaire*, IFORD, 39p.

Wayack M., Kobiané J.F., Kouanda S., 2007, *revue de littérature sur l'impact de la santé sur la scolarisation*, Ouagadougou (Burkina), Les Travaux de l'ISSP, n°20, 37p.

Younoussi Z., Piché V., 2007, *migration rurale-urbaine et insertion sur le marché du travail africain : le cas de la ville de Ouagadougou (Burkina Faso)*, Les Travaux de l'ISSP, n°21, 45p.

Zagré A., 2007, *regard sur l'enseignement supérieur au Burkina Faso*, Presses universitaires de Ouagadougou (Burkina), 206p.

ANNEXES

Tableau A1: Etat de réception des questionnaires du RGPH 2006 des représentations diplomatiques du Burkina Faso (Ambassades et consulats)

No d'ordre	LIBELLE	Statut de réception	Nombre de questionnaires transmis
AMBASSADES			
1	Abuja		
2	Vienne	X	4
3	Dakar	X	7
4	Bamako		
5	Addis Abeba		3
6	Tripoli		
7	Rabbat	X	6
8	Caire	X	5
9	Genève	X	3
10	Washington	X	4
11	New York	X	10
12	Ottawa		
13	Havane	X	3
14	Tokyo	X	2
15	New Delhi		
16	Berlin	X	9
17	Rome		
18	Abidjan		
19	Bruxelles	X	13
20	Copenhague		
21	Paris		
22	Riyad		
23	Taipé	X	3
24	Accra		
25	Alger	X	9
26	Tunis	X	5
CONSULATS			
27	Abidjan	X	6
28	Djeddah		
29	Bouaké	X	
30	Kumassi	X	5

Tableau A2 : Répartition de la population par année d'âge selon le sexe

Age	Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total
0	19 453	18 810	38 263
1	17 382	16 570	33 952
2	19 982	18 742	38 724
3	19 178	18 084	37 262
4	17 245	17 051	34 296
5	16 361	16 339	32 700
6	18 771	18 623	37 394
7	17 679	17 881	35 560
8	16 716	17 114	33 830
9	15 071	15 977	31 048
10	16 291	17 294	33 585
11	13 235	14 169	27 404
12	15 000	17 266	32 266
13	14 458	17 030	31 488
14	13 906	17 575	31 481
15	15 036	18 954	33 990
16	16 224	21 574	37 798
17	16 383	21 714	38 097
18	17 885	22 208	40 093
19	17 307	21 298	38 605
20	20 357	22 940	43 297
21	17 066	18 181	35 247
22	19 243	19 800	39 043
23	18 009	17 327	35 336
24	17 849	17 231	35 080
25	20 421	18 770	39 191
26	19 121	17 309	36 430
27	16 506	14 709	31 215
28	15 489	13 557	29 046
29	12 124	10 885	23 009
30	19 406	15 350	34 756
31	12 258	10 038	22 296
32	13 710	10 585	24 295
33	10 011	8 210	18 221
34	9 954	7 857	17 811
35	14 000	10 202	24 202
36	11 062	8 754	19 816
37	8 451	6 698	15 149
38	7 785	6 581	14 366
39	6 598	5 936	12 534
40	12 239	9 270	21 509
41	6 070	5 198	11 268
42	6 950	6 037	12 987
43	5 685	5 112	10 797
44	5 429	4 573	10 002
45	7 375	5 908	13 283
46	6 080	4 852	10 932
47	4 782	3 731	8 513

Tableau A2 (suite et fin)

Age	Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total
48	4 430	3 311	7 741
49	3 750	2 985	6 735
50	6 821	5 414	12 235
51	3 411	2 602	6 013
52	3 728	2 744	6 472
53	3 222	2 302	5 524
54	3 013	2 254	5 267
55	3 582	2 778	6 360
56	3 204	2 465	5 669
57	2 457	1 829	4 286
58	2 272	1 699	3 971
59	2 098	1 486	3 584
60	3 430	3 573	7 003
61	1 730	1 434	3 164
62	1 510	1 339	2 849
63	1 400	1 170	2 570
64	1 397	1 174	2 571
65	1 550	1 667	3 217
66	1 427	1 281	2 708
67	1 018	880	1 898
68	774	792	1 566
69	798	646	1 444
70	1 551	2 269	3 820
71	693	574	1 267
72	559	588	1 147
73	457	407	864
74	434	471	905
75	525	797	1 322
76	498	604	1 102
77	225	252	477
78	241	300	541
79	209	210	419
80	438	1 074	1 512
81	166	195	361
82	136	228	364
83	90	152	242
84	106	162	268
85	122	301	423
86	110	218	328
87	44	127	171
88	41	80	121
89	45	88	133
90	138	335	473
91	28	48	76
92	24	62	86
93	23	20	43
94	16	26	42
95	29	86	115
96	13	31	44
97	7	17	24
98	91	429	520
ND	3 942	4 373	8 315
Total	745 616	730 223	1 475 839

Arrondissements	Sexe		
	Masculin	Féminin	Total
Baskuy	96 491	99 302	195 793
Bogodogo	215 061	211 124	426 185
Boulmiougou	228 159	221 360	449 519
Nongremassom	112 904	107 987	220 891
Sig-Nonghin	92 674	90 161	182 835
Ambassades	327	289	616
Total	745 616	730 223	1 475 839

Tableau A3 : Répartition de la population par arrondissements selon le sexe

Tableau A4 : Répartition de la population par religion et milieu de résidence selon la province

Religion	Baskuy	Bogodogo	Boulmiougou	Nongre-massom	Sig-Nonghin	Ambassades	Total
Animiste	626	2 069	1 508	713	500	2	5 418
Musulman	113 073	246 743	244 495	134 785	107 973	140	847 209
Catholique	72 326	146 921	161 583	69 332	64 183	398	514 743
Protestant	7 497	26 162	35 787	13 147	8 830	42	91 465
Autre	1 974	3 684	5 847	2 635	1 288	34	15 462
Sans religion	297	606	299	279	61	-	1 542
Total	195 793	426 185	449 519	220 891	182 835	616	1 475 839

Tableau A5 : Répartition de la population par langue parlée selon l'arrondissement de résidence

Langue parlée	Baskuy	Bogodogo	Boulmiougou	Nongre-massom	Sig-Nonghin	Ambassades	Total
Français	17 367	53 390	21 231	18 688	7 561	391	118 628
Mooré	132 562	278 709	331 833	166 705	147 437	67	1 057 313
Dioula (ou Bambara)	13 158	17 580	21 745	5 452	4 940	12	62 887
Autres langues	17 199	37 767	27 897	9 097	5 825	22	97 807
ND	3 312	7 916	10 651	4 397	1 890	99	28 265
Total	183 598	395 362	413 357	204 339	167 653	591	1 364 900

Tableau A6 : Répartition de la population par nationalité selon l'arrondissement de résidence

Nationalité	Baskuy	Bogodogo	Boulmiougou	Nongre-massom	Sig-Nonghin	Ambassades	Total
Burkina	187 329	418 681	444 963	217 940	182 022	603	1 451 537
Bénin	514	780	554	323	83	1	2 254
Mali	1 261	622	514	453	129	0	2 979
Niger	275	732	241	147	31	0	1 425
Nigeria	1 956	752	735	71	57	0	3 571
Togo	2 119	2 075	1 325	518	197	0	6 235
Europe	365	390	85	370	30	11	1 251
Autres nationalité	2 022	2 154	1 102	1 069	285	1	6 587
Total	195 841	426 185	449 519	220 891	182 835	616	1 475 839

Tableau A7 : Répartition de la population par groupes d'âge selon l'état matrimonial et le sexe

Groupes âges	Sexe	Statut matrimonial					Total
		Célibataire	Marié	Veuf/Veuve	Divorcé(e)	Union libre	
12-19	Masculin	122 102	1 412	55	103	105	126 199
	Féminin	142 274	12 247	119	158	384	157 619
	Total	264 376	13 659	174	261	489	283 818
20-29	Masculin	139 789	27 267	95	275	5 738	176 185
	Féminin	71 966	93 009	795	1 316	1 637	170 709
	Total	211 755	120 276	890	1 591	7 375	346 894
30-39	Masculin	31 089	73 068	360	731	6 478	113 235
	Féminin	11 456	72 593	3 189	1 854	444	90 211
	Total	42 545	145 661	3 549	2 585	6 922	203 446
40-49	Masculin	4 945	53 981	787	747	1 494	62 790
	Féminin	2 253	40 075	6 643	1 449	125	50 977
	Total	7 198	94 056	7 430	2 196	1 619	113 767
50-59	Masculin	1 312	30 436	834	442	317	33 808
	Féminin	613	16 621	7 376	582	18	25 573
	Total	1 925	47 057	8 210	1 024	335	59 381
60-69	Masculin	444	13 392	744	143	94	15 034
	Féminin	251	6 051	7 104	230	13	13 956
	Total	695	19 443	7 848	373	107	28 990
70-79	Masculin	168	4 643	412	48	20	5 392
	Féminin	167	1 470	4 582	68	1	6 472
	Total	335	6 113	4 994	116	21	11 864
80-98	Masculin	111	1 248	242	7	7	1 667
	Féminin	122	536	2 839	36	4	3 679
	Total	233	1 784	3 081	43	11	5 346
ND	Masculin	1 018	528	19	12	31	3 942
	Féminin	721	894	365	16	6	4 373
	Total	1 739	1 422	384	28	37	8 315
Total	Masculin	300 978	205 975	3 548	2 508	14 284	538 252
	Féminin	229 823	243 496	33 012	5 709	2 632	523 569
	Total	530 801	449 471	36 560	8 217	16 916	1 061 821

Tableau A.8 : Répartition de la population de 5 ans ou plus par statut d'occupation et le sexe

Situation dans l'occupation	Sexe		
	Masculin	Féminin	Total
Occupés	321 081	149 766	470 847
Chômeurs	7 983	2 866	10 849
En quête du 1er emploi	35 899	18 336	54 235
Retraités	11 715	1 655	13 370
Occupés au foyer	3 821	202 225	206 046
Elève ou étudiant	210 719	198 638	409 357
Rentier	1 711	750	2 461
Autres inactifs	57 266	64 416	121 682
ND	2 181	2 314	4 495
Total	652 376	640 966	1 293 342

Tableau A.9 : Répartition de la population active par groupes d'âge selon le sexe

Groupe âge	Sexe		
	Masculin	Féminin	Total
15-19	32 575	30 498	63 073
20-24	57 337	29 475	86 812
25-29	67 335	28 245	95 580
30-34	60 533	22 671	83 204
35-39	45 351	17 163	62 514
40-44	34 292	13 735	48 027
45-49	24 397	9 060	33 457
50-54	17 745	5 977	23 722
55-59	9 604	3 310	12 914
60-64	5 167	1 958	7 125
65-69	2 190	930	3 120
70-74	1 137	580	1 717
75 et +	817	463	1 280
Total	358 480	164 065	522 545

Tableau A.10 : Répartition de la population occupée par occupation principale

Grand groupe d'occupation	Sexe		
	Masculin	Féminin	Total
Exécutif + cadres supérieurs	984	319	1 303
Intellectuels, scientifiques	12 501	3 161	15 662
Professions intermédiaires	18 389	9 622	28 011
Cadres subalternes de l'administration	13 868	8 888	22 756
Personnel de services et vendeur	109 448	68 983	178 431
Agriculteurs, élevage, pêcheurs	22 128	8 798	30 926
Artisanats, ouvriers	85 371	15 061	100 432
Conducteurs d'installations et de machines	544	43	587
Ouvriers et employés non qualifiés	17 291	16 484	33 775
Autres métiers et professions	21 199	5 682	26 881
Sans profession, profession non précisé	8 731	3 849	12 580
Total	310 454	140 890	451 344

Tableau A.11 : Répartition de la population occupée par situation dans l'occupation principale selon le sexe

Situation occupation principale	Sexe		
	Masculin	Féminin	Total
Employeur	10 150	2 708	12 858
Indépendant	144 068	64 755	208 823
Salarié employé	109 057	50 100	159 157
Apprenti	20 554	5 411	25 965
Aide familial	10 056	9 710	19 766
Autres	2 772	1 065	3 837
ND	13 797	7 141	20 938
Total	310 454	140 890	451 344

Tableau A12 : Répartition de la population vivant avec un handicap par type arrondissements et sexe selon la nature du handicap

Arrondissement	Sexe	Nature du Handicap						Total
		membre supérieur	membre inférieur	Déficiences mentale	Aveugle	Sourd/ muet	Autres	
Baskuy	Masc.	134	616	309	133	111	303	1 606
	Fém.	110	449	205	120	90	250	1 224
	Total	244	1 065	514	253	201	553	2 830
Bogodogo	Masc.	360	880	298	222	162	325	2 247
	Fém.	314	621	280	149	190	225	1 779
	Total	674	1 501	578	371	352	550	4 026
Boulmiougou	Masc.	202	802	306	201	176	417	2 104
	Fém.	143	573	243	156	169	321	1 605
	Total	345	1 375	549	357	345	738	3 709
Nongremassom	Masc.	110	510	171	110	102	208	1 211
	Fém.	107	322	143	103	116	157	948
	Total	217	832	314	213	218	365	2 159
Sig-Nonghin	Masc.	102	311	116	83	93	138	843
	Fém.	70	233	92	75	60	99	629
	Total	172	544	208	158	153	237	1 472
Ambassades	Masc.	1	2	-	-	1	1	5
	Fém.	1	1	-	-	1	-	3
	Total	2	3	-	-	2	1	8
Total	Masc.	909	3 121	1 200	749	645	1 392	8 016
	Fém.	745	2 199	963	603	626	1 052	6 188
	Total	1 654	5 320	2 163	1 352	1 271	2 444	14 204

Tableau A13 : Répartition de la population de l'arrondissement de Baskuy par groupes d'âge selon le sexe

Groupes âge	Sexe		
	Masculin	Féminin	Total
0-4	9 766	9 879	19 645
5-9	8 543	8 986	17 529
10-14	7 671	9 647	17 318
15-19	10 335	14 719	25 054
20-24	13 370	13 709	27 079
25-29	12 596	10 902	23 498
30-34	10 189	7 367	17 556
35-39	6 975	4 977	11 952
40-44	4 986	4 025	9 011
45-49	2 974	3 096	6 070
50-54	2 257	2 753	5 010
55-59	1 672	2 436	4 108
60-64	1 491	2 373	3 864
65-69	1 306	1 582	2 888
70-74	1 087	1 084	2 171
75-79	450	524	974
80-84	242	378	620
85-89	73	180	253
90-94	35	68	103
95-98	20	104	124
ND	453	513	966
Total	96 491	99 302	195 793

Tableau A14 : Répartition de la population de l'arrondissement de Bogodogo par groupes d'âge selon le sexe

Groupes âge	Sexe		
	Masculin	Féminin	Total
0-4	26 025	25 025	51 050
5-9	23 636	23 967	47 603
10-14	20 648	24 160	44 808
15-19	23 736	31 365	55 101
20-24	27 303	28 687	55 990
25-29	25 354	22 334	47 688
30-34	19 393	15 254	34 647
35-39	13 831	11 112	24 943
40-44	10 340	8 921	19 261
45-49	7 839	6 204	14 043
50-54	6 127	4 262	10 389
55-59	3 868	2 617	6 485
60-64	2 691	2 225	4 916
65-69	1 400	1 254	2 654
70-74	923	1 073	1 996
75-79	402	504	906
80-84	229	436	665
85-89	83	173	256
90-94	71	136	207
95-98	55	151	206
ND	1 107	1 264	2 371
Total	215 061	211 124	426 185

Tableau A15 : Répartition de la population de l'arrondissement de Boulmiougou par groupes d'âge selon le sexe

Groupes âge	Sexe		
	Masculin	Féminin	Total
0-4	30 790	28 908	59 698
5-9	28 265	28 436	56 701
10-14	23 672	26 438	50 110
15-19	25 842	31 723	57 565
20-24	26 842	27 960	54 802
25-29	23 178	22 097	45 275
30-34	18 504	15 685	34 189
35-39	14 368	11 729	26 097
40-44	11 161	8 902	20 063
45-49	8 275	5 845	14 120
50-54	6 194	4 137	10 331
55-59	4 167	2 467	6 634
60-64	2 653	1 950	4 603
65-69	1 366	1 135	2 501
70-74	742	966	1 708
75-79	353	509	862
80-84	217	464	681
85-89	81	231	312
90-94	67	144	211
95-98	36	163	199
ND	1 386	1 471	2 857
Total	228 159	221 360	449 519

Tableau A16 : Répartition de la population de l'arrondissement de Nongremassom par groupes d'âges selon le sexe

Groupes âge	Sexe		
	Masculin	Féminin	Total
0-4	14 106	13 261	27 367
5-9	13 168	13 299	26 467
10-14	11 413	12 555	23 968
15-19	12 655	14 893	27 548
20-24	13 863	13 481	27 344
25-29	12 334	10 828	23 162
30-34	9 254	7 513	16 767
35-39	6 863	5 658	12 521
40-44	5 350	4 670	10 020
45-49	4 042	3 276	7 318
50-54	3 185	2 416	5 601
55-59	2 302	1 577	3 879
60-64	1 593	1 297	2 890
65-69	912	768	1 680
70-74	574	726	1 300
75-79	324	379	703
80-84	152	324	476
85-89	70	136	206
90-94	37	98	135
95-98	17	91	108
ND	690	741	1 431
Total	112 904	107 987	220 891

Tableau A17 : Répartition de la population de l'arrondissement de Sig-Nonghin par groupes d'âge selon le sexe

Groupes âge	Sexe		
	Masculin	Féminin	Total
0-4	12 533	12 166	24 699
5-9	10 953	11 225	22 178
10-14	9 445	10 497	19 942
15-19	10 211	13 004	23 215
20-24	11 120	11 612	22 732
25-29	10 188	9 050	19 238
30-34	7 987	6 208	14 195
35-39	5 850	4 673	10 523
40-44	4 511	3 642	8 153
45-49	3 244	2 337	5 581
50-54	2 400	1 732	4 132
55-59	1 592	1 156	2 748
60-64	1 037	845	1 882
65-69	583	527	1 110
70-74	368	460	828
75-79	169	247	416
80-84	96	209	305
85-89	55	94	149
90-94	19	45	64
95-98	12	54	66
ND	301	378	679
Total	92 674	90 161	182 835

Tableau A18 : Répartition de la population des ambassades par groupes d'âge selon le sexe

Groupes âge	Sexe		
	Masculin	Féminin	Total
0-4	20	18	38
5-9	33	21	54
10-14	41	37	78
15-19	56	44	100
20-24	26	30	56
25-29	11	19	30
30-34	12	13	25
35-39	9	22	31
40-44	25	30	55
45-49	43	29	72
50-54	32	16	48
55-59	12	4	16
60-64	2	-	2
ND	5	6	11
Total	327	289	616